

Assemblées des États membres de l'OMPI

**Cinquantième série de réunions
Genève, 1^{er} – 9 octobre 2012**

RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

présenté par le Directeur général

1. Le présent document contient le Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2010-2011 (document WO/PBC/19/5), qui est soumis au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI à sa dix-neuvième session (10-14 septembre 2012).

2. La recommandation du PBC en ce qui concerne ce document figurera dans le "Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa dix-neuvième session tenue du 10 au 14 septembre 2012" (document A/50/14).

3. *Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à approuver la recommandation du Comité du programme et budget concernant le document WO/PBC/19/5, telle qu'elle figure dans le document A/50/14.*

[Le document WO/PBC/19/5 suit]

Comité du programme et budget

Dix-neuvième session
Genève, 10 – 14 septembre 2012

RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

présenté par le Directeur général

1. Le rapport de gestion financière de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour l'exercice biennal 2010-2011 est transmis au Comité du programme et budget conformément à l'article 6.7 du règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution selon lequel ce rapport doit être communiqué à tous les États intéressés.

2. Il convient de noter que le rapport de gestion financière ne fait pas l'objet d'un audit externe.

3. Le Comité du programme et budget est invité à recommander aux Assemblées des États membres de l'OMPI l'approbation du rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2010-2011.

[Le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2010-2011 suit]

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2010-2011

PRÉFACE

L'exercice biennal 2010-2011 s'est révélé un exercice difficile pour l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) dont les recettes ont souffert de la crise économique mondiale et de la hausse du franc suisse par rapport à d'autres grandes monnaies. Dans une perspective plus positive, il convient de mentionner l'introduction réussie des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), faisant de l'OMPI une des neuf institutions seulement qui ont respecté l'échéance de mise en œuvre fixée initialement au mois de janvier 2010 pour les organisations du système des Nations Unies. Avec ces normes comptables, l'OMPI adhère maintenant à une méthode reconnue à l'échelle internationale d'établissement de rapports financiers qui assure la transparence et améliore la comparabilité.

L'Organisation a dégagé pendant l'exercice biennal un excédent budgétaire de 3,95 millions de francs suisses. Les dépenses par rapport aux montants alloués sur les réserves pour plusieurs projets ont totalisé 41,9 millions de francs suisses tandis que les ajustements IPSAS effectués pour aligner les résultats de l'OMPI sur une base budgétaire en fonction des résultats conformément aux normes IPSAS se sont élevés à 7,8 millions de francs suisses. Pour l'Organisation, il en a résulté au total un déficit de 45,8 millions de francs suisses. Les réserves ont par conséquent diminué pendant l'exercice biennal comme prévu après l'introduction des normes IPSAS.

Le présent rapport de gestion financière présente les résultats de l'Organisation pour l'exercice 2010-2011 au moyen d'une comparaison avec le budget et avec les résultats par rapport au budget pour l'exercice biennal précédent. Il donne également les détails des résultats financiers de l'Organisation en 2010-2011 et de sa situation financière à la fin de 2010 et 2011 conformément aux normes IPSAS.



Francis Gurry
Directeur général

Rapport de gestion financière
2010-2011

Le présent rapport de gestion financière est exprimé en francs suisses et présente les résultats financiers de l'OMPI et des Unions administrées par l'OMPI*.

Les premières pages récapitulent les résultats, qui affichent un excédent de recettes de 3,95 millions de francs suisses, la situation des différentes unions et celle des réserves et des principales provisions. Ce résumé est suivi par le détail de la situation financière de l'Organisation durant l'exercice biennal et de ses actifs et passifs à la fin de 2010 et 2011. Conformément à l'introduction par l'OMPI en 2010 des normes IPSAS, l'Organisation produit désormais pour chaque année de l'exercice biennal une série d'états financiers, qui est soumise à un audit externe. Des copies des états financiers vérifiés avec les rapports du vérificateur externe des comptes sont disponibles sous la forme de documents distincts de l'Organisation.

Les informations financières sont suivies de détails ce qui concerne les contributions pour l'exercice biennal 2010-2011. La répartition de 311 millions de francs suisses entre les États membres durant l'exercice biennal au titre des Arrangements de Madrid et de La Haye est expliquée dans un chapitre distinct.

Par souci de transparence, les fonds fiduciaires ouverts par les États membres ont été traités comme une entité à part entière, indépendante des comptes de l'OMPI, et sont présentés dans un chapitre distinct.



Francis Gurry
Directeur général

* Union de Paris (126^e et 127^e années), Union de Berne (123^e et 124^e années), Union de Madrid (119^e et 120^e années), Union de La Haye (85^e et 86^e années), Union de Nice (53^e et 54^e années), Union de Lisbonne (52^e et 53^e années), OMPI (41^e et 42^e années), Union de Locarno (40^e et 41^e années), Union de l'IPC (36^e et 37^e années), Union du PCT (33^e et 34^e années), Union du TRT (31^e et 32^e années), Union de Vienne (25^e et 26^e années).

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
PRINCIPAUX PARAMÈTRES FINANCIERS ET AUTRES	7
RÉSUMÉ DES RÉSULTATS PAR UNION	8
Tableau 1.1. Résultats par Union.....	8
Tableau 1.2. Fonds de réserve et de roulement par Union à la fin de 2011.....	8
Tableau 1.3. Recettes et dépenses par Union – Exercice biennal 2010-2011 (sur une base budgétaire)	9
Tableau 2. Crédits à prélever sur les réserves	9
BUDGET.....	10
Tableau 3. Budget approuvé et virements par programme – exercice biennal 2010-2011.....	11
Tableau 4.1. Postes et effectifs par programme – exercice biennal 2010-2011.....	12
Tableau 4.2. Postes et effectifs pour les fonds fiduciaires et les projets financés par les réserves – exercice 2010-2011.....	13
DÉPENSES	13
Tableau 5. Budget et dépenses par programme – exercice biennal 2010-2011.....	15
Tableau 6. Dépenses par objet de dépense – exercice biennal 2010-2011.....	16
Ressources en personnel	16
Évolution des effectifs 2006-2011.....	17
Dépenses de personnel 2006-2011.....	17
Voyages et bourses.....	18
Dépenses par rapport au budget.....	18
Évolution des dépenses par année.....	19
Services contractuels	20
Dépenses par rapport au budget.....	20
Évolution des dépenses par année.....	22
Dépenses de fonctionnement	23
Dépenses par rapport au budget.....	23
Évolution des dépenses par année.....	24
Matériel et fournitures.....	25
Dépenses par rapport au budget.....	25
Évolution des dépenses par année.....	25
Tableau 7. Recettes pour l'exercice biennal 2010-2011.....	26
Tableau 8. Utilisation des réserves	30
PLACEMENTS 2010-2011	31
Risques financiers.....	31
Tableau 9. Placements en 2010 et 2011	33

ÉTATS FINANCIERS	34
État de la situation financière	37
État de la performance financière	38
État des variations des actifs nets.....	39
État des flux de trésorerie	40
État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels – recettes	41
État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels – dépenses	42
Analyse de l'état de la situation financière	43
Analyse de l'état de la performance financière	52
État de la situation financière par unité fonctionnelle.....	58
État de la performance financière par unité fonctionnelle.....	59
CONTRIBUTIONS ET FONDS DE ROULEMENT	60
Tableau 10. Contributions selon le système de contribution unique	60
Tableau 11. Contributions à recouvrer au 31 décembre 2011 et arriérés des contributions des pays les moins avancés (PMA) détenteurs d'un compte spécial (gelé).....	63
Tableau 12. Contributions reçues d'avance.....	67
Tableau 13. Fonds de roulement au 31 décembre 2011	68
RÉPARTITION MADRID ET LA HAYE	73
Union de Madrid – Émoluments supplémentaires - 2010	73
Union de Madrid - Compléments d'émoluments - 2010.....	75
Union de Madrid – Total des émoluments en 2010	77
Union de Madrid - Émoluments supplémentaires - 2011	78
Union de Madrid - Compléments d'émoluments - 2011.....	80
Union de Madrid – Total des émoluments en 2011	82
Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid – Taxes individuelles – 2010	83
Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid – Taxes individuelles – 2011	84
Union de Madrid - Paiement effectué selon la règle 39 du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole.....	85
Union de La Haye – Taxes étatiques et taxes de désignations – 2010	86
Union de La Haye – Taxes étatiques et taxes de désignations – 2011	87
Unions de Madrid et de La Haye – Répartition 2010	88
Unions de Madrid et de La Haye – Répartition 2011	90
Unions de Madrid et de La Haye – Récapitulation 2010-2011	92
FONDS FIDUCIAIRES	94

PRINCIPAUX PARAMÈTRES FINANCIERS ET AUTRES*(en millions de francs suisses)*

	Montant effectif 2008-2009	Budget 2010-2011 après virements	Montant effectif 2010-2011	Différence entre le montant effectif et le budget 2012-2011 après virements	
				Montant	%
RECETTES					
Contributions	34,8	34,8	34,8	-	0,0%
Taxes					
PCT	443,6	446,2	434,8	-11,4	-2,6%
Madrid	94,8	106,0	99,6	-6,4	-6,0%
La Haye	5,4	7,4	5,9	-1,5	-20,3%
Lisbonne	-	-	-	-	0,0%
Total des taxes	543,8	559,6	540,3	-19,3	-3,4%
Autres recettes	28,8	24,2	17,7	-6,5	-26,9%
TOTAL DES RECETTES	607,4	618,6	592,8	-25,8	-4,2%
DÉPENSES					
Dépenses de personnel	392,5	396,4	396,4	-	0,0%
Autres dépenses	184,3	221,4	192,5	-28,9	-13,1%
Non affecté	-	0,8	-	-0,8	-100,0%
TOTAL DES DÉPENSES	576,8	618,6	588,9	-29,7	-4,8%
EXCÉDENT/(DÉFICIT)	30,6	-	3,9	3,9	n.d.
FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT	234,3	208,2	212,1		
Dépenses imputées à des projets spéciaux [financés par les fonds de réserve]	6,1	n.d.	41,9		
RÉSERVES COMPTE TENU DES DÉPENSES IMPUTÉES À DES PROJETS SPÉCIAUX	228,2	n.d.	170,2		
Ajustements IPSAS en cours d'exercice biennal	n.d.	n.d.	-7,8		
Ajustements de solde d'ouverture IPSAS	-20,0	n.d.	n.d.		
RÉSERVES SUR LA BASE IPSAS	208,2	n.d.	162,4		
ACTIVITÉS D'ENREGISTREMENT					
Nombre de demandes PCT ¹⁾	318 755	333 900	346 216	12 316	3,7%
Nombre d'enregistrements et de renouvellements dans le cadre du système de Madrid	115 616	131 600	121 947	-9 653	-7,3%
Nombre d'enregistrements et de renouvellements dans le cadre du système de La Haye	9 122	12 300	10 193	-2 107	-17,1%

¹⁾ Le montant effectif 2010-2011 des demandes PCT est provisoire.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS PAR UNION

Tableau 1.1. Résultats par Union
(en milliers de francs suisses)

Budget final après virements	Recettes	Dépenses	Résultat
Unions financées par des contributions	37 042	36 980	62
Union du PCT	458 596	456 823	1 773
Union de Madrid	113 754	113 522	232
Union de La Haye	8 468	9 612	-1 144
Union de Lisbonne	777	1 700	-923
Total	618 637	618 637	0
Montants effectifs			
Unions financées par des contributions	36 467	36 111	356
Union du PCT	443 041	436 293	6 748
Union de Madrid	105 833	105 261	572
Union de La Haye	6 798	9 747	-2 949
Union de Lisbonne	710	1 483	-773
Total	592 849	588 895	3 954

Le tableau 1.2 ci-dessous présente le résumé global de la situation financière en 2010-2011 par Union ainsi que les fonds de réserve et de roulement à la fin de 2011. Le résultat global pour l'exercice biennal 2010-2011 s'est élevé à un déficit de 45,8 millions de francs suisses comme en attestent les déficits pour chacune des cinq unions (voir ci-dessous). Par conséquent, aucune répartition n'est possible entre les membres de l'Union de Madrid à la fin de l'exercice biennal 2010-2011, conformément à l'article 8.4) de l'Arrangement et du Protocole de Madrid.

Tableau 1.2. Fonds de réserve et de roulement par Union à la fin de 2011
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
FRR*, ouverture 2010 (base IPSAS)	23 251	128 335	54 103	2 380	210	208 278
Recettes pour 2010-2011 (base budgétaire)	36 467	443 041	105 833	6 798	710	592 849
Dépenses pour 2010-2011 (base budgétaire)	36 111	436 293	105 261	9 747	1 483	588 895
Différence (base budgétaire)	356	6 748	572	(2 949)	(773)	3 954
Dépenses imputées sur les réserves 2010-2011	4 607	29 248	7 950	108	42	41 955
Ajustements IPSAS 2010-2011*	2 538	(13 523)	3 411	(166)	(9)	(7 748)
Excédent/déficit (base IPSAS)	(1 712)	(36 022)	(3 967)	(3 223)	(825)	(45 750)
SOUS-TOTAL FRR fin 2011 (base IPSAS)	21 538	92 312	50 136	(843)	(615)	162 529
<i>PRÊT du PCT à LA HAYE, 2009</i>		(3 000)		3 000		-
TOTAL FRR fin 2011 (base IPSAS)	21 538	89 312	50 136	2 157	(615)	162 529
Crédits déjà approuvés, non encore utilisés	2 584	28 788	13 507	2 931	38	47 849
Objectif FRR 2012-2013	18 234	73 128	27 355	1 875	-	120 591

* On trouvera plus loin dans le présent rapport des explications plus détaillées des ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS .

Le tableau 1.3 ci-dessous compare les recettes et dépenses effectives et budgétisées sur une base budgétaire par union ainsi que par type de dépenses directes et indirectes. La répartition des dépenses directes et indirectes des unions a été effectuée conformément à la méthodologie adoptée par les assemblées de l'OMPI dans le contexte de l'approbation du programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir la publication n° 360E/PB1011).

**Tableau 1.3. Recettes et dépenses par Union – Exercice biennal 2010-2011
(sur une base budgétaire)
(en milliers de francs suisses)**

Base budgétaire

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
	Budget	Effectif	Budget	Effectif	Budget	Effectif	Budget	Effectif	Budget	Effectif	Budget	Effectif
Recettes (budgétaires) pour 2010-2011	37 042	36 467	458 596	443 041	113 754	105 833	8 468	6 798	777	710	618 637	592 849
Dépenses (budgétaires) pour 2010-2011												
Dépenses directes des unions	22 226	19 952	207 234	188 250	59 406	60 324	6 220	5 890	989	895	296 074	275 312
Dépenses administratives directes	9 952	8 677	112 937	105 341	36 260	32 818	3 392	3 858	711	588	163 252	151 281
Sous-total, dépenses directes	32 177	28 629	320 171	293 591	95 666	93 142	9 612	9 747	1 700	1 483	459 326	426 593
Dépenses indirectes des unions	3 349	5 055	95 290	96 691	12 451	8 218	0	0	0	0	111 091	109 964
Dépenses administratives indirectes	1 454	2 428	41 362	46 011	5 405	3 901	0	0	0	0	48 220	52 339
Sous-total, dépenses indirectes	4 802	7 482	136 652	142 701	17 856	12 119	0	0	0	0	159 311	162 303
Total, dépenses imputées	36 980	36 111	456 823	436 293	113 522	105 261	9 612	9 747	1 700	1 483	618 637	588 895
Différence (budgétaire)	62	356	1 773	6 748	232	572	(1 144)	(2 949)	(923)	(773)	0	3 954

Pour le résultat global (excédent/déficit) par Union, prière de se référer au tableau 1.2

Les crédits sur les fonds de réserve et de roulement de l'OMPI pour des projets approuvés par les États membres (voir le tableau 2 "Crédits à prélever sur les réserves") se sont élevés à 68,4 millions de francs suisses. Il est rappelé que les États membres ont approuvé dans le cadre du budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 plusieurs projets relatifs au Plan d'action pour le développement (en vue de la mise en œuvre des recommandations n^{os} 2, 5, 8, 9 et 10) pour un montant de 7,9 millions de francs suisses dont 7,2 millions n'ont pas été utilisés et demeureraient disponibles au début de l'exercice biennal 2010-2011 et qui ont été, à titre exceptionnel, mis à disposition à des fins de financement continu sur les réserves de l'Organisation.

**Tableau 2. Crédits à prélever sur les réserves
(en milliers de francs suisses)**

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	TOTAL PROJETS
1. Projets approuvés avant 2010 :						
MAPS I. y compris la phase reportée	–	–	3 595	–	–	3 595
MAPS II.	–	–	1 432	511	–	1 943
MAPS III.	–	–	5 804	2 488	–	8 292
Sous-total, projet MAPS	–	–	10 831	2 999	–	13 830
Base de données du système de Madrid contenant les indications acceptables des produits et services	–	–	1 200	–	–	1 200
Sécurité	954	5 403	1 258	9	4	7 628
IPSAS-FRR	525	2 976	693	5	2	4 201
Étude architecturale pour la salle de conférence	525	2 975	693	5	2	4 200
Total, projets approuvés avant 2010	2 004	11 354	14 675	3 017	9	31 059
2. Projets approuvés en 2010-2011						
Proposition ERP	1 695	23 226	41	–	39	25 000
Nouveau projet informatique	333	1 646	3 201	–	–	5 180
Total, projets approuvés en 2010-2011	2 028	24 871	3 242	–	39	30 180
TOTAL, CRÉDITS ALLOUÉS HORS PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT	4 031	36 225	17 918	3 017	48	61 239
SOLDE NON DÉPENSÉ DES PROJETS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT AU 1 ^{ER} JANVIER 2010	487	6 672	12	–	11	7 182
TOTAL GÉNÉRAL DES CRÉDITS, Y COMPRIS SOLDE PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT	4 518	42 897	17 929	3 017	60	68 421

BUDGET

Budget

Le programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 a été approuvé par la quarante-septième série des Assemblées des États membres de l'OMPI en octobre 2009 (document A/47/3). Le budget a été approuvé à hauteur de 618,6 millions de francs suisses. Le document de programme et budget approuvé a été publié dans la publication n° 360E/PB1011 de l'OMPI.

Transferts

Le tableau 3 présente les virements de ressources financières effectués entre les programmes durant l'exercice biennal 2010-2011. Ces virements ont été effectués conformément au règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier de l'OMPI, en particulier l'article 5.5 qui dispose ce qui suit : "Le Directeur général peut procéder à des virements d'un programme du programme et budget à un autre pour chaque exercice financier à raison d'un maximum de 5% du montant correspondant à la dotation biennale du programme bénéficiaire ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu, lorsque ces virements sont nécessaires au bon fonctionnement des services".

Les principaux objectifs des virements entre programmes ont été les suivants :

- Allocation de ressources appropriées liées à plusieurs projets du Plan d'action pour le développement. Il est rappelé que le budget approuvé pour 2010-2011 avait affecté au titre de la ligne budgétaire non affectée un montant total de 5,5 millions de francs suisses pour l'exercice biennal. Les économies recensées dans les programmes pendant l'exercice ont été transférées à la ligne budgétaire non affectée, rendant ainsi possible l'affectation d'un montant total de 5,9 millions de francs suisses à des projets du Plan d'action pour le développement durant l'exercice.
- Quelques activités ont été transférées entre des programmes aux fins de leur intégration et de l'obtention des synergies correspondantes. Ces transferts comprennent les activités de services de développement en matière de droit d'auteur du programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés) au programme 3 (droit d'auteur et droits connexes), les activités relatives aux avis législatifs et de politique générale du programme 9 aux programmes 1 (brevets) et 2 (marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques), les activités du projet WIPOCOS du programme 15 (modernisation des offices de propriété intellectuelle) au programme 3 et les services d'information pour les pays en développement du programme 12 (classifications internationales et des normes de propriété industrielle de l'OMPI) au programme 14 (Services mondiaux d'information en matière de propriété intellectuelle).
- Suite à la mise en œuvre réussie du Programme de cessation volontaire de service à durée limitée du personnel de l'OMPI, tel qu'approuvé en 2009 par les États membres, 87 postes sont devenus disponibles aux fins décrites dans le document WO/CC/61/3, dont notamment une meilleure adéquation entre "le profil des ressources existantes et les compétences nécessaires pour permettre à l'Organisation de répondre à l'évolution de la demande", avec les virements de ressources financières correspondants.

Des détails additionnels sur la réalisation des résultats escomptés, les virements par programme et l'utilisation des ressources seront inclus dans le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau 3. Budget approuvé et virements par programme – exercice biennal 2010-2011
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2010-2011 approuvé	Virements ¹	Virements en % du budget approuvé de chaque programme	Virements en % du budget total approuvé	Budget 2010-2011 final après virements
1 Brevets	3 610	1 239	34,3%	0,2%	4 848
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	3 627	2 352	64,9%	0,4%	5 979
3 Droit d'auteur et droits connexes	12 813	3 074	24,0%	0,5%	15 887
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 159	(750)	-10,5%	-0,1%	6 409
5 Le système du PCT	183 748	(13 033)	-7,1%	-2,1%	170 714
6 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	58 477	585	1,0%	0,1%	59 062
7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	10 190	(636)	-6,2%	-0,1%	9 555
8 Coordination du plan d'action pour développement	5 337	(251)	-4,7%	0,0%	5 086
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	42 178	(5 173)	-12,3%	-0,8%	37 004
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	6 111	430	7,0%	0,1%	6 541
11 L'Académie de l'OMPI	10 193	(203)	-2,0%	0,0%	9 991
12 Classifications internationales et normes de l'OMPI	8 520	(1 305)	-15,3%	-0,2%	7 215
14 Services mondiaux d'information en matière de propriété intellectuelle	7 930	3 298	41,6%	0,5%	11 228
15 Modernisation des offices de propriété intellectuelle	4 898	2 565	52,4%	0,4%	7 463
16 Études, statistiques et analyse économiques	2 918	1 132	38,8%	0,2%	4 051
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	2 608	147	5,6%	0,0%	2 755
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	5 354	4 632	86,5%	0,7%	9 986
19 Communications	15 455	257	1,7%	0,0%	15 713
20 Bureaux extérieurs et relations extérieures	11 309	(446)	-3,9%	-0,1%	10 863
21 Direction générale	14 529	3 902	26,9%	0,6%	18 431
22 Gestion des finances, du budget et du programme	16 305	1 521	9,3%	0,2%	17 826
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	19 205	1 443	7,5%	0,2%	20 649
24 Services d'appui administratif	53 303	(622)	-1,2%	-0,1%	52 681
25 Techniques de l'information et de la communication	42 597	1 710	4,0%	0,3%	44 306
26 Audit et supervision internes	3 565	(200)	-5,6%	0,0%	3 364
27 Services de conférences et services linguistiques	37 652	(221)	-0,6%	0,0%	37 431
28 Sécurité	9 762	337	3,5%	0,1%	10 098
29 Nouvelle construction	8 109	(750)	-9,2%	-0,1%	7 359
30 Petites et moyennes entreprises	4 729	649	13,7%	0,1%	5 378
Non affectées	6 446	(5 682)	n.d.	n.d.	764
TOTAL	618 637	–	0,0%	0,0%	618 637

Note :

¹ Le directeur général peut procéder à des virements d'un programme du programme et budget à un autre pour chaque exercice financier à raison d'un maximum de 5% du montant correspondant à la dotation biennale du programme bénéficiaire ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu, lorsque ces virements sont nécessaires au bon fonctionnement des services (article 5.5 du Règlement financier et de son règlement d'exécution).

Tableau 4.1. Postes et effectifs par programme – exercice biennal 2010-2011

	Budget 2010-2011 : postes					Effectif 2010-2011 : postes					Différence (virements)				Effectif à la fin de 2011**				
	DG/ VDG/ SDG*	D	P	G	Total	DG/ VDG/ SDG*	D	P	G	Total	DG/ VDG/ SDG*	D	P	G	Total	Postes	Agents temporaires ***	Consultants OMPI ****	Total
1 Brevets	-	1	3	2	6	-	1	4	3	8	-	-	1	1	2	8	-	-	8
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	-	-	3	2	5	-	2	6	1	9	-	2	3	(1)	4	9	1	1	11
3 Droit d'auteur et droits connexes	1	3	12	4	20	1	3	15	5	24	-	-	3	1	4	23	4	1	28
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	-	1	5	3	9	-	2	3	1	6	-	1	(2)	(2)	(3)	6	5	-	11
5 Le système du PCT	1	4	128	227	360	1	4	128	210	343	-	-	-	(17)	(17)	308	64	6	378
6 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	1	2	48	71	122	1	5	47	65	118	-	3	(1)	(6)	(4)	114	15	4	133
7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	-	1	10	4	15	-	1	10	5	16	-	-	-	1	1	16	19	5	40
8 Coordination du plan d'action pour développement	-	-	4	4	8	-	1	3	3	7	-	1	(1)	(1)	(1)	6	-	-	6
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(8)	(1)	-	-	-	-	-
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	1	7	33	15	56	1	7	25	14	47	-	-	-	(9)	(9)	44	7	4	55
11 L'Académie de l'OMPI	-	1	5	3	9	-	1	6	5	12	-	-	1	2	3	12	-	1	13
12 Classifications internationales et normes de l'OMPI	-	-	6	5	12	-	2	8	5	15	-	1	2	-	3	14	2	2	18
13 Classifications des brevets et normes de l'OMPI en matière de propriété industrielle	-	-	9	10	19	-	-	8	6	14	-	-	(1)	(4)	(5)	14	-	2	16
14 Services mondiaux d'information en matière de propriété intellectuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	3	-	-	-	-	-
15 Modernisation des offices de propriété intellectuelle	-	1	12	2	15	1	1	12	5	19	-	-	-	3	4	19	1	-	20
16 Études, statistiques et analyse économiques	-	1	4	1	6	-	1	7	2	10	-	-	3	1	4	10	-	-	10
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	-	1	5	-	6	-	1	6	1	8	-	-	1	1	2	7	1	1	9
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	-	-	3	2	5	-	1	3	2	6	-	1	-	-	1	5	-	1	6
19 Communications	-	1	8	-	9	1	3	8	5	17	1	2	-	5	8	16	3	4	23
20 Bureaux extérieurs et relations extérieures	-	1	18	14	33	-	1	18	15	34	-	-	-	1	1	31	10	1	42
21 Direction générale	1	5	9	3	18	-	2	10	2	14	(1)	(3)	1	(1)	(4)	10	4	1	15
22 Gestion des finances, du budget et du programme	1	3	14	6	24	1	4	16	12	33	-	1	2	6	9	30	5	4	39
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	-	1	16	23	40	-	2	18	24	44	-	1	2	1	4	41	11	-	52
24 Services d'appui administratif	-	1	20	19	40	-	1	17	19	37	-	-	(3)	-	(3)	34	9	1	44
25 Techniques de l'information et de la communication	1	3	15	33	52	1	2	14	34	51	-	(1)	(1)	1	(1)	47	8	1	56
26 Audit et supervision internes	-	2	35	15	52	-	1	33	13	47	-	(1)	(2)	(2)	(5)	42	5	4	51
27 Services de conférences et services linguistiques	-	1	5	-	6	-	1	6	-	7	-	-	1	-	1	5	-	1	6
28 Sécurité	1	-	31	45	77	-	1	32	46	79	(1)	1	1	1	2	70	9	-	79
29 Nouvelle construction	-	-	2	4	6	-	-	2	5	7	-	-	-	1	1	5	1	1	7
30 Petites et moyennes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Total	8	43	466	519	1 036	8	52	469	510	1 039	-	9	3	(9)	3	953	186	49	1 188
Non affectées	-	-	-	8	8	-	-	5	-	5	-	-	5	(8)	(3)	-	-	-	-
GRAND TOTAL	8	43	466	527	1 044	8	52	474	510	1 044	-	9	8	(17)	-	953	186	49	1 188

* Le poste D-2 reclassé au rang de sous-directeur général continue de figurer au rang de sous-directeur général, comme cela a été confirmé par le Comité de coordination à sa session de juin 2009 (paragraphe 5 du document WO/CC/61/2).

** Non compris les stagiaires.

*** Cette catégorie comprend les agents des services généraux et les administrateurs temporaires titulaires d'un contrat de travail spécial (SLC).

**** Cette catégorie comprend les administrateurs temporaires titulaires d'un contrat de consultant de l'OMPI.

Tableau 4.2. Postes et effectifs pour les fonds fiduciaires et les projets financés par les réserves – exercice 2010-2011

Programmes	Effectif au mois de décembre 2011			Total
	Postes	Agents temporaires*	Consultants OMPI**	
1. FONDS FIDUCIAIRES (FIT)				
FIT/Allemagne/administrateurs auxiliaires	3	-	-	3
FIT/Italie/administrateurs auxiliaires	1	-	-	1
FIT/République de Corée/administrateurs	3	-	-	3
FIT/République de Corée/droit d'auteur	-	1	-	1
FIT/République de Corée/propriété intellectuelle	-	1	-	1
FIT/Japon/Afrique-PMA	1	1	-	2
FIT/Japon/propriété industrielle	1	3	1	5
FIT/Japon/droit d'auteur	1	1	-	2
FIT/Japon/administrateurs auxiliaires	1	-	-	1
FIT/États-Unis d'Amérique/petites et moyennes entreprises	-	1	-	1
Total	11	8	1	20
2. PROJETS FINANCÉS PAR LES RÉSERVES				
Projets du Plan d'action pour le développement	7	3	-	10
Modernisation MAPS	2	4	5	11
Base de données du système de Madrid contenant les indications acceptables des produits et services	-	1	3	4
Projet ERP	5	-	-	5
Projet de nouvelle salle de conférence	1	-	-	1
Total	15	8	8	31

* Cette catégorie comprend les agents des services généraux et les administrateurs temporaires titulaires d'un contrat de travail spécial (SLC).

** Cette catégorie comprend les administrateurs temporaires titulaires d'un contrat de consultant de l'OMPI.

DÉPENSES

Les dépenses budgétaires globales pour l'exercice biennal 2010-2011 se sont élevées à 588,9 millions de francs suisses, soit un taux d'utilisation de 95,2% du budget approuvé de 618,6 millions de francs suisses. Par rapport aux dépenses de 576,8 millions de francs suisses durant l'exercice biennal 2008-2009, cela représente une hausse de 2,1%. Compte tenu de la crise économique et financière persistante dans le monde, le Groupe de gestion de la crise, établi par le Directeur général au début de 2009, a continué de surveiller de près l'évolution de la situation financière de l'Organisation ainsi que l'impact de faits économiques plus généraux.

Le tableau 5 donne un aperçu du budget et des dépenses par programme en 2010-2011. Les taux d'utilisation des ressources pour tous les programmes s'inscrivaient dans le budget final après virements. Il donne également les taux d'utilisation des ressources en fonction du budget approuvé par programme. Il sied de noter que cette dernière comparaison est moins pertinente du fait des virements de ressources effectués entre programmes dans les limites que fixent le règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution (article 5.5). Pour un examen des transferts de ressources, prière de se référer à la première partie du présent document. Comme il a déjà été mentionné, des précisions sur l'utilisation des ressources et la réalisation des résultats escomptés seront données dans le rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

Le tableau 6 fait une comparaison des dépenses effectives et inscrites au budget par catégories de dépenses, donnant ensuite de plus amples informations sur les dépenses par principales catégories de dépenses.

L'Organisation a continué en 2010-2011 d'appliquer différentes mesures de coût-efficacité (voir le tableau récapitulatif ci-dessous). Au nombre de celles-ci figuraient des mesures liées aux voyages et à la participation à des réunions, l'amélioration des procédures et des mesures liées aux achats. L'OMPI a été en particulier très active dans le domaine de la coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies sur les achats en collaboration afin de réaliser des économies et d'accroître l'efficacité. Par exemple, l'OMPI a dirigé avec l'OIT un appel d'offres international ouvert pour la sélection d'une compagnie de formation linguistique et un autre pour la préqualification de compagnies recevables dans le domaine des services de restauration. Membre très actif du Groupe des activités communes d'achat (Groupe ACA) de l'ONU basé à Genève, l'OMPI a également bénéficié d'appels d'offres communs dans les domaines suivants : fourniture d'électricité, négociation de tarifs réduits avec les compagnies aériennes et achat de matériel informatique et d'ordinateurs de bureau et portables.

Exemples de mesures de maîtrise des coûts

Mesures liées aux voyages

Économies sur les déplacements de fonctionnaires

Efficacité en ce qui concerne la participation du personnel ou des tiers aux réunions

Négociations avec l'ONU sur les tarifs aériens (Groupe de travail sur les négociations communes avec les compagnies aériennes)

Mesures liées aux achats et à la gestion des locaux

Achats groupés avec l'ONU pour l'électricité, les photocopieuses, les licences informatiques, etc.

Renégociation des contrats avec les entreprises d'acheminement du courrier

Renégociation des contrats de sous-traitance de la traduction

Révision de la politique d'attribution des bureaux

Réduction du parc de véhicules officiels

Gains d'efficacité dans les procédures

Mise en place des modules d'achat ERP en 2010

Mise en place du système de recrutement électronique en 2010

Mise en place de l'electronic event request en 2010

Mise en place du système d'enregistrement électronique pour les assemblées de 2011

Tableau 5. Budget et dépenses par programme – exercice biennal 2010-2011
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2010-2011 approuvé	Budget 2010-2011 final après virements	Total des dépenses 2010- 2011	Taux d'utilisation par rapport :	
				au budget approuvé	au budget approuvé après virements
1 Brevets	3 610	4 848	4 573	126,7%	94,3%
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	3 627	5 979	5 766	159,0%	96,4%
3 Droit d'auteur et droits connexes	12 813	15 887	14 964	116,8%	94,2%
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 159	6 409	6 128	85,6%	95,6%
5 Le système du PCT	183 748	170 714	163 982	89,2%	96,1%
6 Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne	58 477	59 062	57 032	97,5%	96,6%
7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	10 190	9 555	9 441	92,6%	98,8%
8 Coordination du plan d'action pour développement	5 337	5 086	4 345	81,4%	85,4%
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	42 178	37 004	32 382	76,8%	87,5%
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	6 111	6 541	6 323	103,5%	96,7%
11 L'Académie de l'OMPI	10 193	9 991	9 413	92,3%	94,2%
12 Classifications internationales et normes de l'OMPI	8 520	7 215	7 122	83,6%	98,7%
14 Services mondiaux d'information en matière de propriété intellectuelle	7 930	11 228	10 976	138,4%	97,8%
15 Modernisation des offices de propriété intellectuelle	4 898	7 463	6 523	133,2%	87,4%
16 Études, statistiques et analyse économiques	2 918	4 051	3 787	129,8%	93,5%
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	2 608	2 755	2 648	101,5%	96,1%
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	5 354	9 986	9 123	170,4%	91,4%
19 Communications	15 455	15 713	14 836	96,0%	94,4%
20 Bureaux extérieurs et relations extérieures	11 309	10 863	9 393	83,1%	86,5%
21 Direction générale	14 529	18 431	17 865	123,0%	96,9%
22 Gestion des finances, du budget et du programme	16 305	17 826	17 440	107,0%	97,8%
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	19 205	20 649	20 235	105,4%	98,0%
24 Services d'appui administratif	53 303	52 681	51 088	95,8%	97,0%
25 Techniques de l'information et de la communication	42 597	44 306	42 698	100,2%	96,4%
26 Audit et supervision internes	3 565	3 364	3 333	93,5%	99,1%
27 Services de conférences et services linguistiques	37 652	37 431	35 372	93,9%	94,5%
28 Sécurité	9 762	10 098	9 983	102,3%	98,9%
29 Nouvelle construction	8 109	7 359	6 926	85,4%	94,1%
30 Petites et moyennes entreprises	4 729	5 378	5 198	109,9%	96,7%
Non affecté	6 446	764	–	n.d.	n.d.
TOTAL	618 637	618 637	588 895	95,2%	95,2%

Tableau 6. Dépenses par objet de dépense – exercice biennal 2010-2011
(en milliers de francs suisses)

	Montants effectifs 2008-2009	Budget 2010-2011 approuvé	Budget 2010-2011 final après virements	Dépenses 2010-2011 effectives	Différence (montants effectifs par rapport au budget après virements)	
					Montant	%
.. Ressources en personnel						
Postes	337 036	346 756	341 659	341 659	–	-
Agents temporaires	45 298	40 717	40 846	40 846	–	-
Consultants	9 635	11 522	12 924	12 924	–	-
Stagiaires	518	448	1 014	1 014	–	-
Sous-total A	392 487	399 443	396 444	396 444	–	-
Non affecté	–	1 391	676	–	(676)	n.d.
Total A	392 487	400 834	397 120	396 444	(676)	-0,2%
.. Autres ressources						
<i>Voyages et bourses</i>						
Missions de fonctionnaires	13 443	13 386	14 874	13 057	(1 816)	-12,2%
Voyages de tiers	18 610	22 129	23 337	17 651	(5 686)	-24,4%
Bourses	1 995	3 475	4 507	2 638	(1 869)	-41,5%
<i>Services contractuels</i>						
Conférences	5 112	5 993	6 517	7 286	769	11,8%
Honoraires d'experts	1 618	4 237	4 961	1 429	(3 532)	-71,2%
Publications	276	1 211	1 666	98	(1 568)	-94,1%
Autres	68 738	85 851	87 737	75 905	(11 832)	-13,5%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>						
Locaux et entretien	49 998	51 842	49 714	49 889	175	0,4%
Communications et autres	11 571	9 869	13 204	15 353	2 150	16,3%
<i>Matériel et fournitures</i>						
Mobilier et matériel	5 783	7 648	7 901	3 718	(4 182)	-52,9%
Fournitures	5 585	7 108	7 012	4 257	(2 755)	-39,3%
Construction	1 582	–	–	1 170	1 170	n.d.
Sous-total B	184 311	212 749	221 429	192 451	(28 978)	-13,1%
Non affecté	–	5 055	88	–	(88)	n.d.
Total B	184 311	217 804	221 517	192 451	(29 066)	-13,1%
TOTAL	576 798	618 637	618 637	588 895	(29 742)	-4,8%

Ressources en personnel

Dépenses par rapport au budget

Les dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2010-2011 ont totalisé 396,4 millions de francs suisses (exercice biennal 2008-2009 : 392,5 millions de francs suisses), soit une hausse de 1% par rapport à l'exercice précédent et un taux d'utilisation de 99,8% par rapport au budget après virements (y compris les dépenses de personnel non affectées)¹. La sous-utilisation a été principalement le résultat des facteurs ci-après :

1. Approuvé par les États membres, un programme de cessation volontaire de service à durée limitée a été exécuté avec succès en 2010. Après le départ de 87 fonctionnaires occupant un poste inscrit au budget ordinaire, ces postes sont

¹ Il convient de noter que les chiffres du budget final après virements pour les ressources en personnel traduisent les ajustements apportés aux affectations de ressources, qui sont effectués pour aligner les dépenses types inscrites au budget sur les dépenses effectives. Cela permet de recenser plus facilement les économies de ressources au sein de l'Organisation et garantit que les ressources en personnel sont gérées comme prévu.

devenus disponibles et ont servi à : i) régulariser la situation temporaire des employés au moyen d'une procédure de sélection compétitive; ii) redécrire les postes vacants pour répondre aux besoins actuels de l'Organisation; et iii) faire appel à des compétences additionnelles en recourant à un recrutement externe afin de répondre à des besoins déterminés, tels que des compétences linguistiques ou certaines compétences techniques. Sur un total de 87 postes, 58 ont été pourvus durant l'exercice biennal 2010-2011, 29 autres devant l'être durant l'exercice biennal 2012-2013.

2. Le budget 2010-2011 pour les postes a supposé un taux de vacance moyen de 8% durant l'exercice biennal. Le taux de vacance moyen réel varié entre 10% et 14% en 2010-2011, ce qui a permis de faire des économies sur les dépenses relatives au personnel.
3. Le total des effectifs à la fin de l'exercice biennal 2010-2011 (y compris le personnel en poste, les contrats de courte durée et les consultants de l'OMPI) était de 1188. Il sied de rappeler que le nombre estimé des effectifs inscrits au programme et budget 2010-2011 était de 1234 titulaires d'un contrat de louage de services (tableau 9 du programme et budget 2010-2011) et de 1196 sans un tel contrat. Par conséquent, le nombre réel des effectifs est demeuré dans les limites du nombre estimé pour l'exercice biennal.

Les dépenses relatives aux consultants ont enregistré une augmentation de 12% par rapport au budget approuvé et de 35% par rapport à l'exercice 2008-2009 et ce en raison principalement du fait que le nombre élevé de postes vacants dans certains secteurs opérationnels a nécessité l'embauche de personnel temporaire afin de pourvoir ces postes. L'Organisation a également offert des possibilités de stage à des étudiants et récents diplômés (contrats d'une durée maximale de six mois).

Évolution des dépenses par année

Les tableaux ci-après montrent l'évolution et des effectifs (à la fin de l'année) et des dépenses de personnel à compter de 2006.

Évolution des effectifs 2006-2011

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Postes inscrits au budget ordinaire	887	922	934	959	905	953
Agents temporaires*	265	247	269	218	214	186
Consultants	41	32	33	49	56	49
Total	1 193	1 201	1 236	1 226	1 175	1 188
% différence	-2,2%	0,7%	2,9%	-0,8%	-4,2%	1,1%

* Y compris les agents des services généraux, les traducteurs et les agents temporaires titulaires d'un contrat de travail spécial.

Dépenses de personnel 2006-2011 (en millions de francs suisses)

	Montants effectifs 2006	Montants effectifs 2007	Montants effectifs 2008	Montants effectifs 2009	Montants effectifs 2010	Montants effectifs 2011
Postes	153,6	159,6	165,3	171,8	171,7	170
Agents temporaires	23,8	23,2	22,5	22,8	20,4	20,5
Consultants	5,6	5	3,9	5,7	5,8	7,1
Stagiaires			0,3	0,2	0,4	0,7
<i>Total, dépenses de personnel</i>	<i>182,9</i>	<i>187,8</i>	<i>191,9</i>	<i>200,5</i>	<i>198,2</i>	<i>198,2</i>

Les dépenses liées aux postes pour l'exercice biennal 2010-2011 tiennent compte des ajustements résultant de décisions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), principalement pour ce qui est des révisions apportées aux salaires, aux échelles de rémunération considérée aux fins de la pension, aux indemnités et autres avantages/droits aux niveaux professionnel et des services généraux. Les principaux ajustements effectués en 2010-2011 ont été les suivants :

1. Le barème des traitements de base nets a augmenté le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011 de 3,04% et 1,37%, respectivement, afin d'harmoniser les traitements des fonctionnaires des catégories professionnelle et supérieure des Nations Unies avec les traitements des personnels comparables de la fonction publique du gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique. Comme le veut l'usage, le barème révisé a été mis en place sur la base du principe "sans perte ni gain", l'augmentation du traitement de base net étant compensée par une réduction de l'ajustement de poste, laissant la rémunération nette inchangée.
2. La révision du barème des traitements des fonctionnaires de la catégorie des services généraux à compter d'avril 2011. Le barème révisé a représenté une augmentation de 0,61%.
3. La rémunération considérée aux fins de la pension des fonctionnaires de la catégorie professionnelle a augmenté de 2,73% à compter du 1^{er} août 2011, conformément aux dispositions de l'article 54.b) du règlement de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Cette augmentation a été la première du barème des rémunérations considérées aux fins de la pension depuis le 1^{er} août 2008.
4. Quant à l'année scolaire en cours au 1^{er} janvier 2011, le montant maximum des frais remboursables et le montant maximum de l'indemnité pour frais d'études de 11 zones ont été ajustés (augmentation de 11% pour Genève) tandis que les forfaits normaux et les forfaits additionnels applicables aux frais de pension étaient révisés pour 13 zones.

Voyages et bourses

Dépenses par rapport au budget

(en milliers de francs suisses)

	Montants effectifs 2008-2009	Budget 2010-2011 approuvé	Budget 2010-2011 final après virements	Dépenses 2010-2011 effectives	Différences (montants effectifs par rapport au budget après virements)	
					Montant	%
<i>Voyages et bourses</i>						
Missions de fonctionnaires	13 443	13 386	14 874	13 057	(1 816)	-12,2%
Voyages de tiers	18 610	22 129	23 337	17 651	(5 686)	-24,4%
Bourses	1 995	3 475	4 507	2 638	(1 869)	-41,5%
<i>Sous-total</i>	34 048	38 990	42 718	33 346	(9 731)	-21,9%

Les dépenses globales au titre des voyages et des bourses se sont montées à 33,3 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2010-2011 (exercice biennal 2008-2009 : 34,1 millions de francs suisses), ce qui reste en dessous du budget final après virements de 42,7 millions de francs suisses avec une différence de 21,9%, soit 9,4 millions de francs suisses.

Les dépenses comprises dans cette catégorie couvrent les éléments suivants :

- missions de fonctionnaires : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des fonctionnaires et des consultants du siège de l'Organisation en voyage officiel.
- voyages des tiers : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance de fonctionnaires nationaux, de participants et de conférenciers se rendant à des réunions organisées sous l'égide de l'OMPI.
- bourses : frais de voyage, indemnités journalières de subsistance, droits d'inscription et autres dépenses afférentes à la participation de stagiaires à des cours, des séminaires et des programmes de bourse de moyenne et de longue durée.

Les dépenses sont restées dans les limites du budget final 2010-2011 après virements grâce à plusieurs mesures de maîtrise des coûts dont quelques-unes ont été prises en 2009 et d'autres dans le courant de l'exercice biennal 2010-2011. Les mesures prises en 2009 concernant i) les conditions de voyage du personnel de l'OMPI et ii) l'organisation de réunions ont continué de générer des économies en 2010-2011, et elles ont été étendues en 2010-2011 pour couvrir les voyages des délégués et d'autres tiers en vue de réaliser des économies additionnelles. Des économies ont pu être faites : i) en réservant très tôt des vols et en achetant au bon moment les billets d'avion; ii) en utilisant des vols directs économiques; et iii) en achetant des billets de classe touriste pour les vols de durée plus courte.

La sous-utilisation par rapport au budget final 2010-2011 après virements des dépenses pour voyages de tiers est due principalement aux économies des assemblées du PCT et de Madrid (Programmes 5 et 6) ainsi qu'au report de plusieurs activités programmées à la demande de contreparties dans quelques pays ou à la suite d'événements politiques imprévus, de troubles et de catastrophes naturelles dans quelques régions (Programme 9). La sous-utilisation par rapport au budget des dépenses affectées aux bourses traduit le report de trois cours du programme de perfectionnement des cadres comme convenu avec les institutions partenaires (Programme 11).

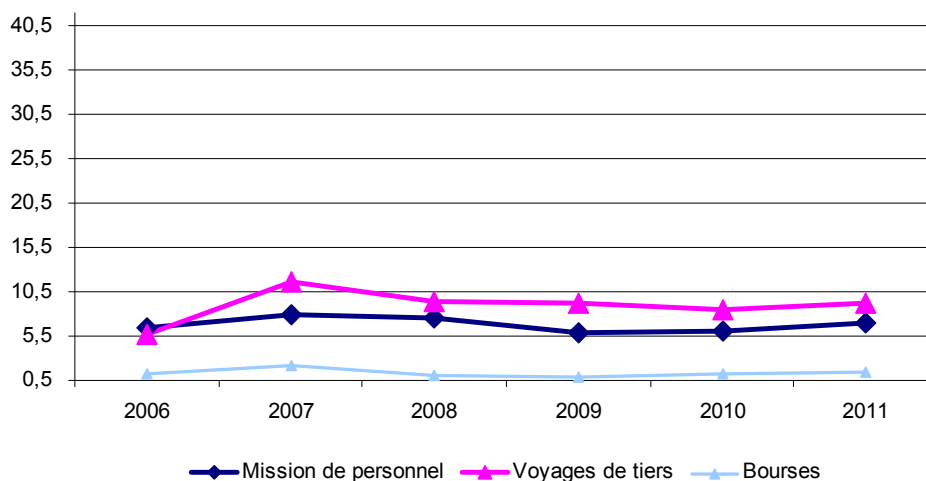
Pour une description plus détaillée de l'exécution du programme et de l'utilisation des ressources par programme, prière de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour 2010-2011.

Évolution des dépenses par année

Le tableau ci-dessous montre l'évolution annuelle des dépenses au titre des voyages et des bourses par catégorie de dépenses à compter de 2006 (*en millions de francs suisses*) :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Voyages et bourses						
Missions de personnel	6,4	7,9	7,6	5,9	6,0	7,0
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		22%	-4%	-22%	2%	16%
Voyages de tiers	5,8	11,6	9,4	9,2	8,4	9,2
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		101%	-19%	-1%	-9%	10%
Bourses	1,2	2,1	1,0	1,0	1,3	1,4
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		77%	-50%	-7%	31%	10%
Total partiel, voyages et bourses	13,4	21,5	18,0	16,1	15,7	17,6
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		61%	-17%	-10%	-2%	12%

**Évolution des dépenses de voyages et de bourses par année
(en millions de francs suisses)**



Note : Les graphiques présentant l'évolution des dépenses par catégorie reposent tous sur les mêmes échelles afin de montrer leurs poids relatifs.

Bien que l'éventail des activités opérationnelles et le nombre de pays participant à leur exécution aient augmenté au fil des ans comme cela a également été le cas du coût moyen des voyages, les dépenses sont restées en 2010-2011 à un niveau inférieur à celui des exercices biennaux précédents. Cela est dû principalement au peaufinement et à l'application des procédures de voyage ainsi qu'à l'adoption comme indiqué ci-dessus d'autres mesures d'économie en matière de voyages.

Par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, les dépenses ont été inférieures aux dépenses prévues pour les missions du personnel (de 0,4 million de francs suisses), les voyages de tiers (de 0,7 million de francs suisses) et les conférenciers (de 0,3 million de francs suisses). Elles ont été compensées en 2010-2011 par des dépenses plus élevées au titre des bourses (de 0,6 million de francs suisses), en raison principalement de l'introduction de programmes de bourses spéciaux dans les domaines suivants : i) savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques; et ii) opérations du PCT.

Services contractuels

Dépenses par rapport au budget

(en milliers de francs suisses)

	Dépenses 2008-2009 effectives	Budget 2010-2011 approuvé	Budget 2010-2011 final après virements	Dépenses 2010-2011 effectives	Différence (Dépenses effectives par rapport au budget après virements)	
					Montant	%
<i>Services contractuels</i>						
Conférences	5 112	5 993	6 517	7 286	769	11,8%
Honoraires d'experts	1 618	4 237	4 961	1 429	(3 532)	-71,2%
Publications	276	1 211	1 666	98	(1 568)	-94,1%
Autres services contractuels	68 738	85 851	87 737	75 905	(11 832)	-13,5%
<i>Total partiel</i>	<i>75 744</i>	<i>97 292</i>	<i>100 881</i>	<i>84 717</i>	<i>(16 164)</i>	<i>-16,0%</i>

Les dépenses globales au titre des services contractuels se sont montées à 84,7 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2010-2011 (exercice biennal 2008-2009 : 75,7 millions de francs suisses), ce qui reste en dessous du budget final après virements de 100,9 millions de francs suisses avec une différence de 16%, soit 16,2 millions de francs suisses.

Les dépenses comprises dans cette catégorie couvrent les éléments suivants :

- Conférences : rémunération, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des interprètes; location de salles de conférence et de matériel d'interprétation; rafraîchissements et réceptions; frais afférents à tout autre service directement lié à l'organisation d'une conférence.
- Honoraires d'experts : rémunération, frais de voyage, indemnités journalières et honoraires versés aux conférenciers.
- Publication : travaux d'impression et de reliure faits à l'extérieur; revues; papier et impression; autres travaux d'impression : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres travaux d'impression divers; production de CD-ROM, de cassettes vidéo, de bandes magnétiques et autres formes de publication électronique.
- Autres : honoraires de traducteurs de documents; location de temps machine pour le traitement informatique; dépenses de formation du personnel; frais de recrutement; autres services contractuels externes.

Les économies globales réalisées en 2010-2011 au titre des services contractuels par rapport au budget sont attribuables à plusieurs facteurs dont : i) la sous-traitance de travaux de traduction du PCT, en particulier dans le cas du japonais, pour lesquels une nouvelle procédure d'appel à propositions a été lancée en 2011 qui a eu pour résultat une baisse des coûts ainsi que la baisse des coûts concernant les traducteurs externes; ii) les économies relatives aux activités des opérations de Madrid, notamment en sous-traitant un nombre plus élevé de traductions; et iii) une baisse des dépenses pour certains projets du Plan d'action pour le développement (comme par exemple le projet relatif à la propriété intellectuelle, aux techniques de l'information et de la communication (TIC), à la fracture numérique et à l'accès aux savoirs). Dans certains cas, la sous-utilisation des dépenses était due aux retards enregistrés dans la réalisation de différentes activités comme par exemple le projet du système de gestion des traductions (Programme 5) et plusieurs projets liés aux communications, en particulier le système de suivi des enquêtes WINS et le système de restructuration du site Web (programme 19). Les dépenses ont été un peu plus basses dans le domaine des activités d'innovation et de promotion du système de Madrid en raison des retards accusés dans le recrutement d'experts locaux et dans la prestation de services d'information et de communication services, où la sous-traitance programmée de grandes opérations d'infrastructure au Centre de calcul international de l'ONU (CIC) ne s'est pas complètement matérialisée comme prévu. Prière de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour de plus amples détails par programme.

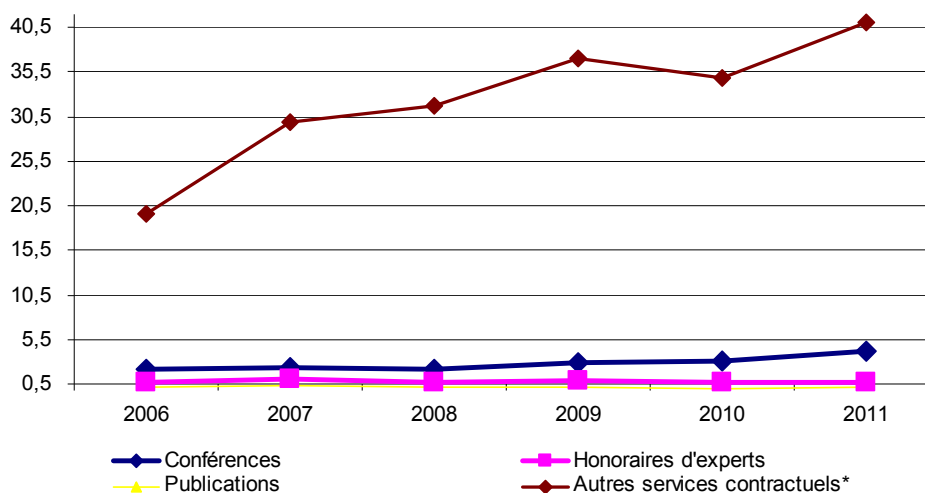
Évolution des dépenses par année

Le tableau ci-dessous montre l'évolution annuelle des dépenses au titre des services contractuels par objet de dépenses à compter de 2006 (en millions de francs suisses) :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Services contractuels						
Conférences	2,2	2,4	2,2	2,9	3,1	4,2
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		9%	-8%	34%	6%	33%
Honoraires d'experts	0,6	1,0	0,8	0,9	0,7	0,8
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		53%	-22%	12%	-21%	12%
Publications	0,2	0,3	0,2	0,1	0,0	0,1
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		25%	-31%	-54%	-68%	152%
Autres services contractuels*	19,5	29,9	31,7	37,0	34,8	41,1
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		53%	6%	17%	-6%	18%
Total partiel, services contractuels	22,6	33,5	34,8	40,9	38,6	46,1
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		49%	4%	17%	-6%	19%

*Les autres services contractuels ont été retraités pour les années 2006-2009 afin d'inclure les contrats de louage de services en raison des changements introduits en avril 2010

**Évolution des dépenses pour services contractuels par année
(en millions de francs suisses)**



Note : Les graphiques présentant l'évolution des dépenses par catégorie reposent tous sur les mêmes échelles afin de montrer leurs poids relatifs.

L'augmentation au fil des ans des services contractuels est due principalement à l'accroissement du volume des travaux de traduction sous-traités pour les activités d'enregistrement du PCT et de Madrid, à la sous-traitance accrue des activités et des opérations informatiques par rapport aux années antérieures, en particulier les services liés au Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) (bien que le niveau de sous-traitance du CIC en 2010-2011 n'ait pas atteint les niveaux ciblés) ainsi qu'à la demande supplémentaire de services d'interprétation attribuable à une augmentation du nombre des langues offertes et des journées de réunion.

Les augmentations par rapport à l'exercice biennal 2008-2009 ont surtout été dues aux frais d'interprétation des réunions et conférences (1,3 million de francs suisses), aux dépenses de formation (0,6 million de francs suisses) ainsi qu'aux services de traduction sous-traités et contrats de louage de services. Les dépenses consacrées aux publications ont diminué, l'Organisation ayant eu recours à moins de services externes de publication et d'impression.

Dépenses de fonctionnement

Dépenses par rapport au budget

(en milliers de francs suisses)

	Dépenses 2008-2009 effectives	Budget 2010-2011 approuvé	Budget 2010-2011 final après virements	Dépenses 2010-2011 effectives	Différence (Dépenses effectives par rapport au budget final après virements)	
					Montant	%
<i>Dépenses de fonctionnement</i>						
Locaux et entretien	49 998	51 842	49 714	49 889	175	0,4%
Communications et autres	11 571	9 869	13 204	15 353	2 150	16,3%
<i>Total partiel</i>	<i>61 569</i>	<i>61 711</i>	<i>62 918</i>	<i>65 243</i>	<i>2 325</i>	<i>3,7%</i>

Les dépenses globales de fonctionnement ont atteint un total de 66,8 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2010-2011 (exercice biennal 2008-2009 : 61,6 millions de francs suisses), soit 3,7% (2,3 millions de francs suisses) de plus que le budget final après virements de 62,9 millions de francs suisses.

Les dépenses comprises dans cette catégorie couvrent les éléments suivants :

- Locaux et entretien : acquisition, location, amélioration et entretien des locaux à usage de bureaux et location ou entretien de matériel et de mobilier, remboursement d'emprunt pour la nouvelle construction, consultants extérieurs en gestion pour la nouvelle construction.
- Communications et autres dépenses : frais de communication comme le téléphone, Internet, télégraphe, télex, télécopie et courrier, y compris les frais de port et de transport de documents; assistance médicale, service logement, contributions à des activités administratives communes au sein du système des Nations Unies, Tribunal administratif, Association du personnel, frais de représentation; frais bancaires; intérêts sur prêts bancaires et autres (à l'exception des prêts afférents aux bâtiments); ajustements de change (débits); et dépenses relatives à la vérification des comptes.
- Les dépenses pour les locaux et l'entretien ont été plus élevées que celles inscrites au budget en raison principalement des dépenses plus élevées que prévu pour l'entretien du matériel et des logiciels. Ces dépenses d'entretien devraient diminuer dans la mesure où le CIC prend à l'OMPI le contrôle de la majeure partie de la gestion de l'infrastructure des techniques d'information et de communication. Toutefois, les avancées dans ce sens ont été plus lentes que prévu. De plus, les dépenses relatives aux communications comme les appels téléphoniques et les télécopies ont été plus élevées (Programme 25). En revanche, les dépenses ont été plus basses que prévu en ce qui concerne les frais d'expédition du fait de l'acceptation à plus grande échelle de la communication par voie électronique des formulaires PCT aux déposants (Traitement selon le PCT – Programme 5). Il convient par ailleurs de noter que les paiements des intérêts sur les crédits bancaires pour les projets de construction ont été appliqués à la ligne "Communications et autres" bien qu'ils aient été inscrits au budget sur la ligne des locaux et de l'entretien. Cette anomalie a eu pour résultat une comparaison légèrement trompeuse du budget avec les dépenses effectives.

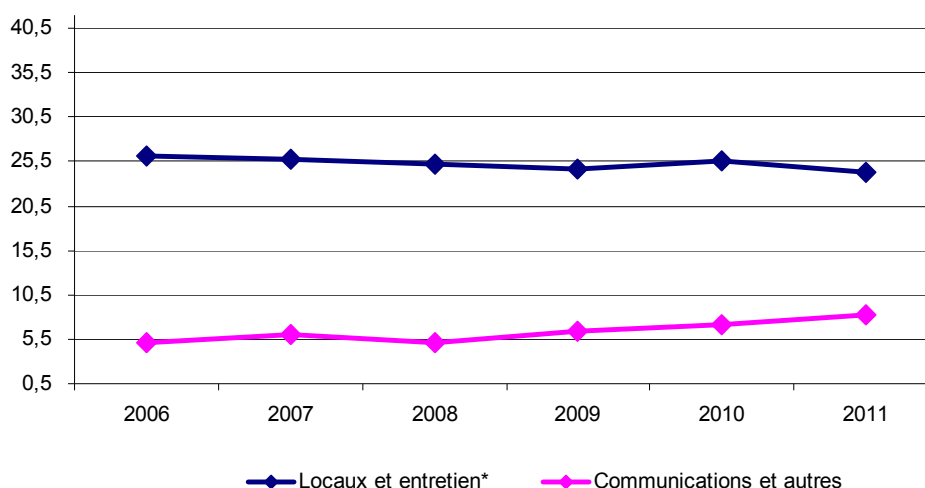
Évolution des dépenses par année

Le tableau ci-dessous montre l'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement par objet de dépenses à compter de 2006 (en millions de francs suisses) :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dépenses de fonctionnement						
Locaux et entretien*	26,1	25,8	25,3	24,7	25,6	24,3
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		-1%	-2%	-2%	4%	-5%
Communications et autres	5,2	6,0	5,1	6,4	7,1	8,3
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		15%	-14%	25%	10%	17%
Sous-total des dépenses de fonctionnement	31,2	31,8	30,4	31,2	32,7	32,6
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		2%	-4%	3%	5%	0%

*montrées sans les dépenses de la ligne Construction, qui est une catégorie distincte

Évolution des dépenses de fonctionnement par année (en millions de francs suisses)



Note : Les graphiques présentant l'évolution des dépenses par catégorie reposent tous sur les mêmes échelles afin de montrer leurs poids relatifs.

Les dépenses globales au titre des locaux et de l'entretien sont demeurées stables ces dernières années. La réduction de ces dépenses en 2011 est due au fait qu'une partie des travaux d'entretien et de rénovation de bâtiments de l'OMPI a été reportée à 2012. L'augmentation des frais de communication et autres frais est due principalement aux paiements d'intérêt sur les prêts bancaires liés aux projets de construction. Prière de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour de plus amples détails par programme.

Par rapport à l'exercice biennal 2008-2009, les dépenses ont été plus élevées en 2010-2011 en raison principalement des paiements d'intérêt sur les prêts bancaires contractés pour les projets de construction (de 3,8 millions de francs suisses) et des frais de communication (appels téléphoniques, télécopies, etc. (de 0,2 million de francs suisses). Cette augmentation a été compensée par une réduction des dépenses affectées aux frais de port (de 1,2 million de francs suisses).

Matériel et fournitures

Dépenses par rapport au budget

	Dépenses 2008-2009 effectives	Budget 2010-2011 approuvé	Budget 2010-2011 final après virements	Dépenses 2010-2011 effectives	Différence (Dépenses effectives par rapport au budget après virements)	
					Montant	%
<i>Matériel et fournitures</i>						
Mobilier et matériel	5 783	7 648	7 901	3 718	(4 182)	-52,9%
Fournitures et matériaux	5 585	7 108	7 012	4 257	(2 755)	-39,3%
<i>Sous-total</i>	<i>11 368</i>	<i>14 756</i>	<i>14 913</i>	<i>7 975</i>	<i>(6 938)</i>	<i>-46,5%</i>

Les dépenses globales imputables au matériel et aux fournitures se sont élevées à 8 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 2010-2011 (exercice biennal 2008-2009 : 11,4 millions de francs suisses), soit un montant inférieur de 7 millions de francs suisses ou 46,5% par rapport au budget final après virements de 14,9 millions de francs suisses.

Les dépenses comprises dans cette catégorie couvrent les éléments suivants :

- Mobilier et matériel : mobilier et machines de bureau; matériel informatique (ordinateurs personnels, ordinateurs portables, imprimantes, serveurs, etc.); matériel utilisé pour les conférences; matériel de reproduction des documents; matériel de transport.
- Fournitures : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement de données; logiciels et licences informatiques.

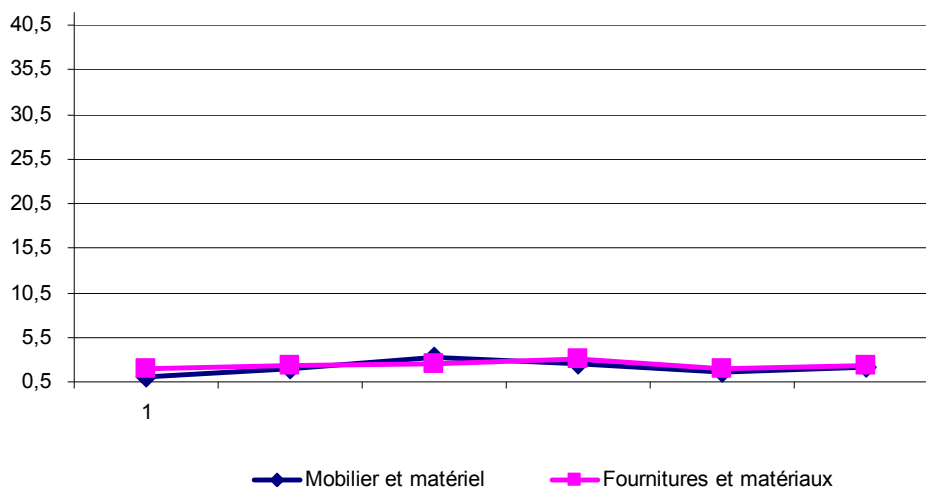
Les économies réalisées l'ont principalement été au titre des activités informatiques, des services administratifs et du PCT. Cela est en particulier attribuable au changement de stratégie concernant le financement de l'infrastructure des plans anticatastrophe des opérations PCT, c'est-à-dire au moyen d'une location plutôt que d'un achat (PCT IS – programme 5). En outre, le recours accru aux communications électroniques a permis de faire des économies au titre des fournitures et du matériel. Le besoin de matériel et de fournitures informatiques est en général lié à l'intensité de la procédure de remplacement des postes de travail. Le programme de remplacement des postes de travail a été reporté à l'exercice biennal 2012-2013; par conséquent, les dépenses de matériel et de fournitures informatiques ont été plus basses que prévu. Prière de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour de plus amples détails par programme.

Évolution des dépenses par année

Le tableau ci-dessous montre l'évolution annuelle des dépenses de matériel et de fournitures par objet de dépenses à compter de 2006 (en millions de francs suisses) :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Matériel et fournitures						
Mobilier et matériel	1,0	1,9	3,3	2,4	1,6	2,2
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		96%	74%	-27%	-36%	39%
Fournitures et matériaux	1,9	2,3	2,5	3,1	2,0	2,2
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		20%	6%	25%	-35%	12%
Sous-total du matériel et des fournitures	2,9	4,3	5,8	5,5	3,6	4,4
<i>Changement par rapport à l'année précédente</i>		46%	37%	-5%	-36%	24%

**Évolution des dépenses de matériel et de fournitures par année
(en millions de francs suisses)**



Note : Les graphiques présentant l'évolution des dépenses par catégorie reposent tous sur les mêmes échelles afin de montrer leurs poids relatifs.

Les dépenses au titre du matériel et des fournitures ont été inférieures en 2010-2011 à celles de 2008-2009 en raison principalement de la réduction des dépenses consacrées aux matériels et logiciels informatiques, laquelle s'explique par un recours accru à des services de sous-traitance par le biais du CIC ainsi que par le report de quelques-uns des programmes de remplacement de matériel informatique comme indiqué ci-dessus. Les achats de matériel informatique ont été plus bas que prévu de 1,1 million de francs suisses et ceux de logiciels de 1,5 million de francs suisses. Les dépenses ont également été inférieures ces dernières années grâce à la diminution des volumes de papier achetés, ce qui est en soi attribuable à une utilisation accrue de moyens de communication électroniques et, en partie, à une variation de la demande (inférieure de 0,3 million de francs suisses par rapport à 2008-2009).

RECETTES

**Tableau 7. Recettes pour l'exercice biennal 2010-2011
(en millions de francs suisses)**

	2002-2003	2004-2005	2006-2007	2008-2009	Budget 2010-2011	Dépenses effectives	Différence 2010-2011 Dépenses effectives par rapport au budget	
							Montant	%
							Dépenses effectives	
Contributions	34,5	34,4	34,7	34,8	34,8	34,8	0,0	0,0%
Taxes								
Système du PCT	348,0	400,6	451,1	443,6	446,2	434,8	(11,4)	-2,6%
Système de Madrid	49,7	60,8	90,3	94,8	106,0	99,6	(6,4)	-6,0%
Système de La Haye	8,4	5,0	5,0	5,4	7,4	5,9	(1,5)	-20,3%
Système de Lisbonne	0,0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	(0,0)	0,0%
Sous-total des taxes	406,1	466,5	546,5	543,8	559,6	540,3	(19,3)	-3,4%
Arbitrage	3,2	2,5	3,2	3,3	2,7	3,3	0,6	22,1%
Publications	7,1	4,4	2,7	1,1	1,0	1,2	0,2	14,7%
Intérêts	13,1	8,9	15,8	17,8	16,3	9,4	(6,9)	-42,3%
Divers	6,4	6,0	6,4	6,5	4,2	3,8	(0,4)	-8,7%
TOTAL	470,3	522,7	609,3	607,4	618,6	592,8	(25,8)	-4,2%

Les recettes effectives en 2010-2011 se sont élevées à 592,8 millions de francs suisses, soit une diminution de 25,8 millions de francs suisses, ou 4,2% par rapport à l'objectif biennal approuvé de 618,6 millions de francs suisses. Cela a été dû principalement à l'impact continu de la crise économique mondiale durant l'exercice biennal, notamment la baisse des taux d'intérêt et la hausse marquée du franc suisse par rapport à d'autres monnaies. Ces deux facteurs ont eu un impact négatif sur les flux de recettes de l'OMPI, en particulier sur les recettes en provenance des systèmes d'enregistrement, qui représentent 91% des recettes de l'OMPI, et sur les recettes représentant les intérêts.

Contributions

Les recettes tirées des contributions ont atteint un total de 34,8 millions de francs suisses et ce, conformément à l'objectif biennal approuvé.

Recettes des taxes

Le total des recettes des taxes s'est élevé à 540,3 millions de francs suisses, montant inférieur de 19,3 millions de francs suisses ou 3,4% par rapport à l'objectif biennal initial de 559,6 millions de francs suisses (exercice biennal 2008-2009 : 543,8 millions de francs suisses). Les recettes ont été plus basses que prévu pour toutes les sources de recettes provenant des taxes (PCT, Madrid, La Haye et Lisbonne).

Recettes provenant des taxes du PCT

Les recettes provenant des taxes du PCT se sont élevées à 434,8 millions de francs suisses, soit une baisse de 11,4 millions de francs suisses ou 2,6% par rapport à l'objectif biennal inscrit au budget (exercice biennal 2008-2009 : 443,6 millions de francs suisses). Le nombre de demandes internationales PCT a totalisé 346 216, soit une augmentation de 12 316 ou 3,7% par rapport à l'objectif biennal inscrit au budget. La baisse des recettes par rapport à l'exercice biennal précédent est intervenue malgré cette augmentation du nombre des dépôts selon le PCT par rapport aux objectifs biennaux inscrits au budget et du nombre des dépôts observé lors de l'exercice biennal précédent. Cette contradiction manifeste entre les augmentations du nombre des dépôts et la baisse des recettes a été principalement le résultat de la hausse marquée du franc suisse par rapport à d'autres grandes devises en 2010-2011, ce qui s'est soldé pour l'OMPI par une perte de change substantielle estimée à près de 13 millions de francs suisses la seconde année de l'exercice biennal.

Il sied de rappeler que les taxes appliquées aux demandes selon le PCT sont fixées et payées en différentes monnaies comme le franc suisse, le dollar des États-Unis d'Amérique, l'euro et le yen japonais. L'OMPI fixe les taxes libellées dans d'autres monnaies que le franc suisse en fonction des taux de change en vigueur pour une période donnée, établissant donc des "montants équivalents" dans d'autres monnaies. L'OMPI suit l'évolution des taux de change et, si ces taux dépassent pendant une période de temps donnée (environ quatre semaines) les limites de change prescrites par les règles selon le PCT, le Directeur général de l'OMPI engage des consultations avec les offices afin de fixer de nouveaux montants équivalents qui entrent en vigueur dans les deux à trois mois qui suivent la publication de nouveaux taux. Toutefois, de longues et soudaines fluctuations de change peuvent avoir un impact significatif sur le niveau des recettes provenant des taxes du PCT.

Recettes au titre du système de Madrid

Les recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid se sont élevées à 99,6 millions de francs suisses, soit une baisse de 6,4 millions de francs suisses ou 6% par rapport à l'objectif biennal inscrit au budget de 106 millions de francs suisses (exercice biennal 2008-2009 : 94,8 millions de francs suisses). D'un exercice biennal à l'autre,

l'augmentation représente un volume record d'enregistrements et de renouvellements ainsi qu'un niveau de recettes records obtenu (augmentation de 5,5% du nombre des enregistrements et des renouvellements et de 5% des recettes provenant des taxes entre 2008-2009 et 2010-2011). Ceci étant, il s'est produit un déficit par rapport à l'objectif inscrit au budget, le nombre d'enregistrements et de renouvellements totalisant 121 947, soit un chiffre inférieur de 9653 ou 7,3% par rapport à l'objectif biennal inscrit au budget de 131 600, signe d'un degré d'optimisme un peu plus élevé au sujet de la reprise prévue de l'économie en 2010-2011 que celle qui a eu lieu dans la réalité.

S'agissant du nombre des demandes au titre du système de Madrid, l'impact de la crise financière s'est traduit par une diminution de plus de 10% en 2009 (16,4%), laquelle a été suivie d'un rebond en 2010 de 12,8% pour s'inscrire à un niveau inférieur à l'objectif inscrit au budget.

Recettes au titre du système de La Haye

Les recettes provenant des taxes perçues au titre du système de La Haye ont totalisé 5,9 millions de francs suisses, soit une baisse de 1,5 million de francs suisses ou 20,3% par rapport à l'objectif biennal inscrit au budget de 7,4 millions de francs suisses (exercice biennal 2008-2009 : 5,4 millions de francs suisses). Bien que ce total ait représenté une augmentation de 10,4% par rapport à l'exercice biennal précédent, le déficit par rapport aux estimations budgétaires a contribué à la baisse des recettes globales observées pour 2010-2011. La principale raison de ce déficit a été le recul marqué du nombre des enregistrements alors que celui des renouvellements atteignait lui l'objectif prévu. Le nombre total des enregistrements et des renouvellements a totalisé 10 193, chiffre inférieur de 2107 ou 17,1% à celui de 12 300 inscrit au budget pour l'exercice biennal.

Le nombre des enregistrements au titre du système de La Haye a été en 2010-2011 inférieur de plus de 35% à l'objectif inscrit au budget (4579 contre 7100). Ce déficit est directement attribué à la crise économique mondiale en 2008-2009. Les prévisions d'un recours accru au système de La Haye après l'adhésion en 2008 de l'Union européenne à l'Acte de Genève qui a eu pour résultat une augmentation de 30% du nombre des enregistrements cette année-là, ont sérieusement souffert de la crise mondiale à partir de 2009. Au lieu de l'augmentation substantielle attendue entre 2009 et 2011, le nombre des enregistrements a augmenté dans la réalité d'environ 10% en 2009, de 31% en 2010 et de 6% à peine en 2011. Sinon, les niveaux de dépôt plus bas que prévu peuvent être attribués en partie au manque d'activités de promotion ponctuelles à l'époque de l'adhésion de l'Union européenne et à la disponibilité d'un autre système de dépôt pour les pays de l'Union européenne.

Centre d'arbitrage et de médiation

Les recettes du Centre d'arbitrage et de médiation ont atteint 3,3 millions de francs suisses, soit une augmentation de 0,6 million ou 22,1% par rapport à l'objectif biennal inscrit au budget de 2,7 millions de francs suisses (exercice biennal 2008-2009 : 3,3 millions de francs suisses), en raison principalement de la demande plus élevée que prévu au titre des principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP).

Publications

Les recettes des publications se sont élevées à 1,2 million de francs suisses, soit une augmentation de 14,7% par rapport à l'objectif biennal inscrit au budget de 1 million de francs suisses, n'en demeurant pas moins au même niveau que durant l'exercice biennal précédent (exercice biennal 2008-2009 : 1,1 million de francs suisses).

Intérêts

Les recettes provenant des intérêts pour l'exercice biennal 2010-2011 se sont élevées à 9,4 millions de francs suisses, soit une diminution de 6,9 millions de francs suisses ou 42% par rapport à l'objectif biennal inscrit au budget de 16,3 millions de francs suisses et de 8,4 millions de francs suisses ou 47,2% par rapport à ces recettes en 2008-2009 de 17,8 millions de francs suisses. Cela est dû principalement à la baisse marquée du taux d'intérêt servi sur les comptes de l'OMPI à la Banque nationale suisse qui est tombé de 2,4% au début de 2009 à 0,6% à la fin de 2011.

Recettes diverses

Les recettes diverses se sont élevées à 3,8 millions de francs suisses, soit une diminution de 8,7% par rapport à l'estimation biennale inscrite au budget de 4,2 millions de francs suisses. Si on la compare à l'exercice biennal antérieur, cette diminution a été de 2,6 millions de francs suisses ou 40% par rapport aux recettes de 6,5 millions de francs suisses en 2008-2009. Au nombre des autres recettes figurent les recettes de location, les remboursements par l'UPOV à l'OMPI de services d'appui administratif, les paiements pour l'appui d'activités administrées par l'OMPI pour le compte de fonds fiduciaires, les ajustements comptables concernant des années antérieures, etc. La diminution par rapport à l'objectif inscrit au budget pour 2010-2011 a été principalement due aux pertes de réévaluation causées par des variations négatives des taux de change.

Tableau 8. Utilisation des réserves

(en millions de francs suisses)	A	B	C	D	E	A-B-C-D	-(B+C+E)
	Crédit approuvé	Dépenses 2008-2009	Dépenses 2010-2011	Montants incorporés en vertu des normes IPSAS au 31 décembre 2011	Amortissement cumulé au 31 décembre 2011	Solde non utilisé ou disponible au 31 décembre 2011	Impact net sur une base IPSAS des actifs nets au 31 décembre 2011
Projets en cours d'incorporation							
Salle de conférence - étude architecturale et technique	4,2	-	-	3,4	-	0,8	-
Sous-total des projets incorporés	4,2	-	-	3,4	-	0,8	-
Projets en partie incorporés							
Sécurité	7,6	0,3	0,5	0,3	-	6,5	-0,8
Sous-total des projets en partie incorporés	7,6	0,3	0,5	0,3	-	6,5	-0,8
Projets financés sur les réserves							
Modernisation du MAPS - Phase I	3,6	-	3,3	-	-	0,3	-3,3
Modernisation du MAPS - Phase II	1,9	-	0,3	-	-	1,6	-0,3
Modernisation du MAPS - Phase III	8,3	-	-	-	-	8,3	-
Base de données d'indications acceptables de produits et services	1,2	-	1,0	-	-	0,2	-1,0
Modules IT - FRR et IPSAS	4,2	2,4	1,6	-	-	0,2	-4,0
Projets du Plan d'action pour le développement	7,2	-	4,3	-	-	2,9	-4,3
Proposition ERP	25,0	-	3,2	-	-	21,8	-3,2
Nouveau projet informatique	5,2	-	-	-	-	5,2	-
Sous-total des projets financés sur les réserves	56,6	2,4	13,7	-	-	40,5	-16,1
TOTAL 1)	68,4	2,7	14,2	3,7	-	47,8	-16,9

1) Les colonnes B,C et D totalisant 20,6 millions de francs suisses représentent le total des dépenses avant les ajustements pour comptabilisation.

Autres projets

Au nombre des autres projets pour lesquels l'utilisation de réserves a été autorisée figurent les suivants :

Construction du nouveau bâtiment – montant autorisé de 20 millions de francs suisses, entièrement comptabilisé au 31 décembre 2011 (y compris un montant de 8,1 millions de francs suisses comptabilisé au moyen d'ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS);

Salle de conférence (projet architectural et technique) – montant autorisé de 20 millions de francs suisses, entièrement comptabilisé au 31 décembre 2011 (y compris un montant de 19,3 millions de francs suisses comptabilisé au moyen d'ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS);

Salle de conférence (provision pour dépenses imprévues) – montant autorisé de 4 millions de francs suisses, solde intégral non utilisé au 31 décembre 2011.

Le tableau ci-dessous donne le détail du coût total de la construction du nouveau bâtiment sur toutes les sources de financement :

	(en francs suisses)
Budget de la nouvelle construction (réserves et emprunt)	161,742,643
Montants inscrits au budget non utilisés des réserves et de l'emprunt	<u>-7,727,748</u>
Montant financé par les réserves et l'emprunt	154,014,895
Montant financé par le budget ordinaire approuvé	9,763,288
Coût de la nouvelle construction selon les états financiers	<u>163,778,183</u>

PLACEMENTS 2010-2011

Tous les placements de l'OMPI sont effectués conformément à la politique de l'OMPI en matière de placements que les États membres ont approuvée à la quarante-neuvième session des Assemblées (document A/49/14) en 2011.

Les placements sont donc effectués comme suit :

- a) Tous les placements en francs suisses au nom de l'OMPI sont effectués auprès de la Banque nationale suisse (BNS) pour autant que le taux proposé soit supérieur à celui disponible auprès de banques commerciales possédant une notation satisfaisante;
- b) Les placements autres que ceux effectués auprès de la Banque nationale suisse se limitent aux fonds du marché monétaire et aux dépôts à terme auprès de banques notées AA-/Aa3 (Standard and Poor's / Moody's) ou plus et aux obligations d'entreprises ou d'État de première classe notées AA-/Aa3 ou plus;
- c) Les fonds détenus en fiducie (comptes spéciaux) sont placés sous forme de fonds du marché monétaire et de dépôts à terme auprès de banques possédant une notation satisfaisante.

Le tableau 9 présente en détail les placements effectués pendant l'exercice biennal. Il sied de noter que, conformément à sa politique en matière de placements, l'Organisation ne peut pas pour le moment effectuer des dépôts auprès de ses deux principales banques (UBS et Crédit Suisse) dont la notation à long terme est en effet inférieure au niveau minimum stipulé dans la politique.

Risques financiers

L'OMPI a élaboré des politiques de gestion des risques conformément à son règlement financier et son règlement d'exécution. Elle est exposée à certains risques financiers, y compris en matière de crédit, d'intérêt, de liquidité et de change. Le principal objectif de la politique de l'OMPI en matière de placements est de réduire les risques au minimum en conservant les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de trésorerie. Dans le cadre de cet objectif général, les principaux objectifs de gestion en matière de placements de l'Organisation sont par ordre d'importance les suivants :

- 1) préservation du capital;
- 2) conservation de liquidités;
- 3) taux de rendement.

Risque de crédit

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de banques présentant un risque souverain ou ayant reçu la note AA-/Aa3 ou une note supérieure. Les comptes débiteurs proviennent presque exclusivement de ses États membres représentant des gouvernements souverains, c'est pourquoi les risques de crédit sont considérés comme mineurs.

Risque de taux d'intérêt

L'Organisation est peu exposée au risque de baisse des taux d'intérêt car seul 3% de son budget de fonctionnement est financé à partir des revenus des investissements. L'Organisation n'a pas recours à des instruments financiers pour se protéger contre le risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

L'Organisation n'est pas exposée à un risque de liquidité important, car elle dispose de fonds de trésorerie disponibles qui sont reconstitués à partir des résultats de ses opérations. La politique d'investissement de l'Organisation a été élaborée de manière à garantir des placements principalement sous forme de dépôts à court terme.

Risque de change

L'Organisation est exposée à un risque de change lié à l'évolution des cours de change. Les placements à court, moyen et long terme sont, dans la mesure du possible, gérés par mise en adéquation des devises détenues, des prévisions d'entrées de trésorerie et des prévisions de sorties de fonds par monnaie et par période. L'Organisation n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour se protéger contre le risque de change.

Tableau 9. Placements en 2010 et 2011

Placements de l'OMPI en 2010 et 2011						
	<u>Montant</u>	<u>Période</u>	<u>Banque</u>	<u>Taux %</u>	<u>Point de référence en %</u>	<u>Déposants (autres que l'OMPI)</u>
Monnaie	Année 2010					
	9 200 000,00	4 déc. 2009 - 4 mars 2010	UBS	0,18	2,13	Fonds fiduciaires
	1 100 000,00	24 nov. 2010 - 28 févr. 2011	UBS	0.50/0.30	2,00	Fonds fiduciaires
	326 834 262,51	1 ^{er} - 20 janv.	BNS	2,00	2,00	
	321 934 262,51	21 janv. - 22 févr.	BNS	2,00	2,00	
	317 034 262,51	23 févr. - 1 ^{er} avril	BNS	2,00	2,00	
	267 034 262,51	2 - 22 avril	BNS	2,00	2,00	
	262 134 262,51	23 - 26 avril	BNS	2,00	2,00	
	272 034 262,51	27 avril - 1 ^{er} juin	BNS	2,00	2,00	
	276 984 262,51	2 - 22 juin	BNS	2,00	2,00	
	272 034 262,51	23 - 30 juin	BNS	2,00	2,00	
	272 034 262,51	1 ^{er} - 26 juill.	BNS	1,63	1,63	
	272 059 262,51	27 - 30 juill.	BNS	1,63	1,63	
	276 059 262,51	31 juillet - 20 août	BNS	1,63	1,63	
	263 559 262,51	21 - 23 août	BNS	1,63	1,63	
	268 559 262,51	24 août - 30 sept.	BNS	1,63	1,63	
	268 559 262,51	1 ^{er} - 28 oct.	BNS	1,38	1,38	
	269 659 262,51	29 oct. - 10 nov.	BNS	1,38	1,38	
	328 659 262,51	11 nov. - 19 déc.	BNS	1,38	1,38	
327 684 262,51	20 - 31 déc.	BNS	1,38	1,38		
Monnaie	Année 2011					
	332 789 351,31	1 ^{er} - 19 janv.	BNS	1,38	1,38	
	340 289 351,31	20 - 31 janv.	BNS	1,38	1,38	
	347 789 351,31	1 ^{er} - 2 févr.	BNS	1,50	1,50	
	363 789 351,31	3 - 28 févr.	BNS	1,50	1,50	
	363 789 351,31	1 ^{er} - 25 mars	BNS	1,63	1,63	
	368 789 351,31	26 mars - 8 avril	BNS	1,63	1,63	
	328 789 351,31	9 - 20 avril	BNS	1,63	1,63	
	334 789 351,31	21 - 30 avril	BNS	1,63	1,63	
	334 789 351,31	1 ^{er} - 31 mai	BNS	1,75	1,75	
	334 789 351,31	1 ^{er} - 20 juin	BNS	1,50	1,50	
	337 789 351,31	21 - 30 juin	BNS	1,50	1,50	
	337 789 351,31	1 ^{er} - 31 juill.	BNS	1,38	1,38	
	337 789 351,31	1 ^{er} - 31 août	BNS	1,13	1,13	
	337 789 351,31	1 ^{er} - 22 sept.	BNS	0,88	0,88	
	332 814 351,31	23 - 30 sept.	BNS	0,88	0,88	
	332 814 351,31	1 ^{er} - 20 oct.	BNS	0,75	0,75	
	327 824 351,31	21 oct. - 30 nov.	BNS	0,75	0,75	
	327 824 351,31	1 ^{er} - 22 déc.	BNS	0,63	0,63	
	317 824 351,31	23 - 31 déc.	BNS	0,63	0,63	
euros	880 000,00	4 déc. 2009 - 4 mars 2010	UBS	0,50	0,72	Fonds fiduciaires
	645 000,00	22 mars - 10 juin 2010	UBS	0,42	0,34	Fonds fiduciaires
	900 000,00	20 oct. 2010 - 20 janv. 2011	UBS	0,77	0,64	Fonds fiduciaires
dollars E.-U.	2 630 000,00		UBS	0,19	0,05	Fonds fiduciaires
	2 790 000,00	1 ^{er} juill. - 1 ^{er} oct.	UBS	0,47	0,16	Fonds fiduciaires
	1 950 000,00	20 oct. 2010 - 20 janv. 2011	UBS	0,18	0,13	Fonds fiduciaires

ÉTATS FINANCIERS

Pour chacune des deux années de l'exercice biennal 2010-2011, les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Jusqu'au dernier exercice biennal 2008-2009, ils étaient établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS) et vérifiés sur une base biennale.

Le passage aux normes IPSAS

Le 30 novembre 2005, le Comité de haut niveau sur la gestion a recommandé que toutes les organisations du système des Nations Unies adoptent les normes IPSAS comme leurs normes comptables au plus tard en 2010. Cette recommandation était le résultat de la nécessité clairement identifiée au sein du système des Nations Unies d'adopter des normes de comptabilité améliorées, indépendantes et universellement admises en vue d'accroître la qualité et la crédibilité des rapports financiers. Les normes IPSAS sont élaborées par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB), qui fait partie de la Fédération internationale des experts comptables (IFAC).

À la quarante-troisième session des assemblées, tenue du 24 septembre au 3 octobre 2007, les États membres ont approuvé le principe de l'adoption par l'OMPI des normes IPSAS d'ici à 2010. Le projet d'application des normes IPSAS à l'OMPI a fait intervenir d'importants faits nouveaux et modifications en matière d'informatique, la proposition y relative étant approuvée par la quarante-sixième session des Assemblées en décembre 2008. Alors que de nombreuses organisations du système des Nations Unies repoussaient à plus tard la date initiale d'application des normes IPSAS, l'OMPI a pour sa part maintenu la date fixée de 2010. En recevant une opinion d'audit sans réserves pour ses états financiers de 2010, l'OMPI est devenue une des neuf organisations du système des Nations Unies seulement à adopter les normes IPSAS à la date prévue initialement du 1^{er} janvier 2010.

Les avantages des normes IPSAS

L'adoption des normes IPSAS signifie l'application de normes comptables qui représentent les meilleures pratiques de gestion et qui tiennent compte des faits nouveaux les plus récents en matière de finance. Elle conduira par ailleurs à une plus grande harmonisation dans la présentation des états financiers des organisations du système des Nations Unies et à de meilleures possibilités de comparaison des états financiers avec les autres organisations internationales et les gouvernements nationaux.

Les états financiers établis conformément aux normes IPSAS donnent une idée beaucoup plus précise des actifs, passifs, recettes et dépenses réels de l'Organisation. Une plus grande transparence des actifs et passifs a pour résultat un contrôle interne plus rigoureux et une meilleure gestion des ressources. Des informations détaillées sur les recettes et les dépenses étayent mieux la prise de décisions et améliorent la planification stratégique.

Il en résulte des états financiers de meilleure qualité, plus transparents et plus fiables qui contiennent des informations plus détaillées et plus utiles pour les parties prenantes. Les États membres reçoivent maintenant une série d'états financiers qui traduisent le coût intégral de l'exécution des activités de l'OMPI, y compris des rubriques que ne couvrent pas les budgets actuels.

Les impacts comptables des normes IPSAS

L'application des normes IPSAS requiert l'introduction de la comptabilité d'exercice dans son intégralité. Cette comptabilité fait intervenir la comptabilisation des transactions et des événements lorsqu'ils se produisent, ce qui signifie qu'ils sont enregistrés dans les livres

comptables et consignés dans les états financiers des périodes financières auxquelles ils se rapportent et non pas uniquement lors de l'entrée ou de la sortie de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.

Cela conduit à des changements significatifs dans les états financiers. Un impact important est la valeur des futures prestations (par exemple, les congés annuels cumulés, les primes de rapatriement et l'assurance maladie après la cessation de service) que les fonctionnaires de l'OMPI ont gagnées mais qu'ils n'ont pas encore reçues. Ces passifs sont maintenant enregistrés afin de saisir le coût intégral d'emploi du personnel alors que, dans les états financiers antérieurs, ces types de prestations n'étaient consignées comme des dépenses que lorsqu'elles étaient versées.

Les normes IPSAS exigent que les biens (terrains et bâtiments) et le matériel de l'Organisation soient capitalisés dans les états financiers et amortis sur leur vie économique active.

L'application des normes IPSAS influe également sur la façon dont l'Organisation est à même d'enregistrer les recettes liées à ses activités. Dans nombre de cas, l'Organisation perçoit les taxes et les sommes dues pour les services fournis avant leur exécution complète ou avant que les taxes soient encaissées conformément aux traités, arrangements, protocoles et règlements d'exécution qu'elle administre. Dans ces cas-là, les normes IPSAS exigent que les recettes des taxes perçues soient différées jusqu'à ce qu'elles sont jugées avoir été gagnées conformément aux règlements qui régissent la source des recettes donnée. Cela conduit à la comptabilisation d'importants passifs de recettes différées dans les états financiers de l'OMPI.

L'application des normes IPSAS n'a à l'heure actuelle aucune incidence sur l'élaboration du programme et budget de l'OMPI, qui est toujours présenté sur la base d'une comptabilité d'exercice modifiée. Comme cette base est différente de la base d'une comptabilité d'exercice intégrale appliquée aux états financiers, le rapprochement entre le budget et les états financiers est fourni conformément aux exigences des normes IPSAS.

Présentation des informations financières en application des normes IPSAS

Étant donné que les normes IPSAS exigent la préparation d'états financiers annuels, les états financiers de l'OMPI sont maintenant préparés individuellement pour chaque année de calendrier de l'exercice biennal. Ces états financiers annuels sont présentés séparément du rapport de gestion financière et, pour voir les informations financières complètes de l'Organisation préparées en application des normes IPSAS, il convient de se référer aux états financiers annuels de l'OMPI.

En application des normes IPSAS, les états financiers comprennent les éléments suivants :

- État I – État de la situation financière
- État II – État de la performance financière
- État III – État des variations des actifs nets
- État IV – État des flux de trésorerie
- État V – État de comparaison entre les crédits alloués et les dépenses réelles
- Notes aux états financiers

Dans le rapport de gestion financière, les états I à V sont présentés pour l'exercice biennal 2010-2011. Des informations financières sont fournies pour faire comprendre les différences entre le résultat de l'Organisation sur une base budgétaire et celui de l'Organisation en fonction des états financiers établis selon les normes IPSAS. D'autres extraits des états financiers annuels fournissent également de plus amples détails sur les actifs et les passifs de l'Organisation.

Il sied de noter que l'exercice biennal 2010-2011 est le premier exercice pour lequel des informations financières préparées sur une base de comptabilité d'exercice intégrale conformément aux normes IPSAS sont disponibles et des informations comparatives pour l'exercice biennal 2008-2009 ne sont pas fournies dans l'état de la performance financière ou le tableau de flux de trésorerie. Dans l'état de la situation financière et les notes d'appui, les soldes sont donnés au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010. Les soldes au 1^{er} janvier 2010 sont les soldes au 31 décembre 2009 balances retraités pour les impacts sur le solde d'ouverture de l'application des normes IPSAS.

ÉTAT I

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 décembre 2011

(en millions de francs suisses)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	379,7	383,5	366,7
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie)	1,8	2,2	1,3
Comptes débiteurs (opérations avec contrepartie)	27,3	24,5	23,9
Stocks	2,4	2,5	2,4
	<u>411,2</u>	<u>412,7</u>	<u>394,3</u>
Actifs non courants			
Matériel	3,7	3,7	3,8
Immeuble de placement	4,3	4,3	4,3
Actifs incorporels	27,3	27,7	28,2
Terrains et bâtiments	338,8	316,7	277,3
Comptes débiteurs (opérations sans contrepartie)	0,5	0,5	0,6
Autres actifs non courants	10,0	10,0	10,0
	<u>384,6</u>	<u>362,9</u>	<u>324,2</u>
ACTIF TOTAL	<u>795,8</u>	<u>775,6</u>	<u>718,5</u>
PASSIF			
Passifs courants			
Comptes créanciers	28,2	19,5	24,8
Prestations au personnel	15,2	17,6	28,1
Montants à payer	64,2	64,1	63,8
Avances	196,6	178,0	169,5
Emprunts exigibles dans l'année	5,2	1,3	1,4
Provisions	2,4	2,6	1,9
Autres passifs courants	52,1	53,7	47,7
	<u>363,9</u>	<u>336,8</u>	<u>337,2</u>
Passifs non courants			
Prestations au personnel	119,6	105,1	96,7
Emprunts exigibles après une année	149,9	139,1	76,4
	<u>269,5</u>	<u>244,2</u>	<u>173,1</u>
PASSIF TOTAL	<u>633,4</u>	<u>581,0</u>	<u>510,3</u>
Cumul des excédents	139,1	171,3	184,9
Fonds de roulement	8,3	8,3	8,3
Excédent de réévaluation	15,0	15,0	15,0
ACTIFS NETS	<u>162,4</u>	<u>194,6</u>	<u>208,2</u>

ÉTAT II

ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

pour l'exercice biennal s'achevant le 31 décembre 2011

(en millions de francs suisses)

	2011	2010	Total 2010-2011
RECETTES			
Contributions statutaires	17,4	17,4	34,8
Contributions volontaires	8,6	9,1	17,7
Recettes des publications	0,7	0,5	1,2
Recettes des placements	4,3	5,2	9,5
Taxes provenant du système du PCT	206,6	206,1	412,7
Taxes provenant du système de Madrid	51,0	50,2	101,2
Taxes provenant du système de La Haye	3,0	3,0	6,0
Total partiel des taxes	260,6	259,3	519,9
Arbitrage et médiation	1,5	1,8	3,3
Autres/diverses recettes	0,1	1,6	1,7
TOTAL DES RECETTES	293,2	294,9	588,1
DÉPENSES			
Dépenses de personnel	209,6	208,5	418,1
Voyages et bourses	20,7	20,0	40,7
Services contractuels	50,1	40,9	91,0
Dépenses de fonctionnement	30,8	30,4	61,2
Matériel et fournitures	2,3	2,6	4,9
Mobilier et matériel	3,8	0,7	4,5
Construction	-	0,2	0,2
Dépréciation et amortissement	8,1	5,2	13,3
TOTAL DES DÉPENSES	325,4	308,5	633,9
DÉFICIT POUR L'EXERCICE	-32,2	-13,6	-45,8

ÉTAT III

ÉTAT DES VARIATIONS DES ACTIFS NETS

pour l'exercice biennal s'achevant le 31 décembre 2011

(en millions de francs suisses)

	Cumul des excédents	Fonds de roulement	Excédent de réévaluation	Actifs nets Total
Actifs nets au 31 décembre 2009 (sur la base des normes IPSAS)	219,9	8,3	-	228,2
Ajustements IPSAS au solde d'ouverture				
Comptabilisation des terrains et constructions	136,5	-	15,0	151,5
Réévaluation des immeubles de placement	0,9	-	-	0,9
Comptabilisation des actifs incorporels	28,2	-	-	28,2
Comptabilisation du matériel	3,8	-	-	3,8
Comptabilisation des stocks	2,4	-	-	2,4
Report des recettes non réalisées	-132,2	-	-	-132,2
Comptabilisation des créances du PCT	11,5	-	-	11,5
Comptabilisation de la provision pour créances douteuses	-7,3	-	-	-7,3
Comptabilisation des prestations au personnel	-78,8	-	-	-78,8
IPSAS	-35,0	-	15,0	-20,0
Actifs nets au 1^{er} janvier 2010 (sur la base des normes IPSAS)	184,9	8,3	15,0	208,2
Déficit pour l'année 2010	-13,6	-	-	-13,6
Actifs nets au 31 décembre 2010 (sur la base des normes IPSAS)	171,3	8,3	15,0	194,6
Déficit pour l'année 2011	-32,2	-	-	-32,2
Actifs nets au 31 décembre 2011 (sur la base des normes IPSAS)	139,1	8,3	15,0	162,4

ÉTAT IV

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice biennal s'achevant le 31 décembre 2011
(en millions de francs suisses)

	2011	2010	Total 2010-2011
Flux de trésorerie des activités opérationnelles			
Excédent (déficit) pour l'exercice	-32,2	-13,6	-45,8
Amortissement et pertes de valeur	8,1	5,2	13,3
Augmentation (diminution) des prestations post-emploi	12,1	-2,1	10,0
(Augmentation) diminution des stocks	0,1	-0,2	-0,1
(Augmentation) diminution des créances	-2,4	-1,4	-3,8
(Augmentation) diminution d'autres actifs	-	-	-
Augmentation (diminution) des avances comptes clients	18,6	8,5	27,1
Augmentation (diminution) des comptes créanciers	-1,2	-11,5	-12,7
Augmentation (diminution) des montants à payer	0,1	0,3	0,4
Augmentation (diminution) des provisions	-0,2	0,7	0,5
Augmentation (diminution) d'autres passifs	-1,6	6,0	4,4
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles	1,4	-8,1	-6,7
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	-20,0	-37,8	-57,8
Cession d'immobilisations corporelles	0,2	-	0,2
Augmentation des actifs incorporels	-	-	-
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	-19,8	-37,8	-57,6
Flux de trésorerie des activités de financement			
Produit d'emprunts	15,9	64,0	79,9
Remboursement d'emprunts	-1,3	-1,3	-2,6
Flux de trésorerie nets des activités de financement	14,6	62,7	77,3
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-3,8	16,8	13,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	383,5	366,7	366,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	379,7	383,5	379,7

ÉTAT V

ÉTAT DE COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTAIRES
ET DES MONTANTS RÉELS – RECETTESpour l'exercice biennal s'achevant le 31 décembre 2011
(en millions de francs suisses)

	Budget original 2010-2011	Budget final après virements 2010-2011	Recettes effectives sur une base comparable 2010-2011	Différence 2010-2011
	1)	2)		3)
Contributions	34,8	34,8	34,8	-
Taxes				
Système du PCT	446,2	446,2	434,8	-11,4
Système de Madrid	106,0	106,0	99,6	-6,4
Système de La Haye	7,4	7,4	5,9	-1,5
Total partiel	<u>559,6</u>	<u>559,6</u>	<u>540,3</u>	<u>-19,3</u>
Arbitrage et médiation	2,7	2,7	3,3	0,6
Publications	1,0	1,0	1,2	0,2
Intérêts	16,3	16,3	9,4	-6,9
Autre/divers	4,2	4,2	3,8	-0,4
TOTAL	<u>618,6</u>	<u>618,6</u>	<u>592,8</u>	<u>-25,8</u>

1) Représente le budget approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011.

2) Représente le budget final après virements pour l'exercice biennal 2010-2011.

3) Représente l'écart entre le budget final après virements pour l'exercice biennal 2010-2011 et les recettes réelles sur une base comparable pour l'exercice biennal 2010-2011.

ÉTAT VI

ÉTAT DE COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTAIRES
ET DES MONTANTS RÉELS – DÉPENSESpour l'exercice biennal s'achevant le 31 décembre 2011
(en millions de francs suisses)

	Budget 2010-2011 original	Budget 2010-2011 final après virements	Dépenses effectives sur une base comparable 2010-2011	Différence 2010-2011
	1)	2)		3)
Programme				
Titre du programme				
1 Brevets	3,6	4,8	4,6	0,2
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	3,6	6,0	5,8	0,2
3 Droit d'auteur et droits connexes	12,8	15,9	15,0	0,9
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7,2	6,4	6,1	0,3
5 Système du PCT	183,7	170,7	164,0	6,7
6 Systèmes de Madrid, de La Haye, de Lisbonne	58,5	59,1	57,0	2,1
7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	10,2	9,6	9,4	0,2
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	5,3	5,1	4,4	0,7
9 Pays africains, pays arabes, pays d'Asie et du Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	42,2	37,0	32,4	4,6
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	6,1	6,5	6,3	0,2
11 Académie de l'OMPI	10,2	10,0	9,4	0,6
12 Classifications internationales et normes de propriété intellectuelle de l'OMPI	8,5	7,2	7,1	0,1
14 Services d'information, à l'échelle mondiale, en matière de propriété intellectuelle	7,9	11,2	11,0	0,2
15 Modernisation des offices de propriété intellectuelle	4,9	7,5	6,5	1,0
16 Études, statistiques et analyse économiques	2,9	4,0	3,8	0,2
17 Promotion du respect pour la propriété intellectuelle	2,6	2,7	2,6	0,1
18 Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	5,4	10,0	9,1	0,9
19 Communications	15,5	15,7	14,8	0,9
20 Bureaux et relations extérieures	11,3	10,9	9,4	1,5
21 Direction générale	14,5	18,4	17,9	0,5
22 Gestion des finances, du budget et du programme	16,3	17,8	17,5	0,3
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	19,2	20,6	20,2	0,4
24 Services d'appui administratif	53,3	52,7	51,1	1,6
25 Techniques de l'information et de la communication	42,6	44,3	42,7	1,6
26 Audit et supervision internes	3,6	3,4	3,3	0,1
27 Services de conférences et services linguistiques	37,7	37,4	35,4	2,0
28 Sécurité	9,8	10,1	10,0	0,1
29 Nouvelle construction	8,1	7,4	6,9	0,5
30 Petites et moyennes entreprises	4,7	5,4	5,2	0,2
UN Unallocated	6,4	0,8	-	0,8
TOTAL	618,6	618,6	588,9	29,7
Excédent (déficit) net	-	-	3,9	3,9
Ajustements IPSAS à l'excédent				
Amortissement et pertes de valeur			-13,3	
Acquisition et cession de matériel			2,6	
Incorporation des dépenses de construction			27,9	
Incorporation des intérêts des prêts aux fins des constructions			3,6	
Remboursement du principal			2,8	
Modifications des dispositions relatives aux prestations dues au personnel			-11,0	
Report des recettes provenant de taxes			-20,4	
Comptabilisation des stocks			-	
Total partiel			-7,8	
Projets financés sur les réserves			-41,9	
Déficit net ajusté selon les normes IPSAS			-45,8	

1) – représente le budget approuvé pour l'exercice biennal 2010-2011.

2) – représente le budget final après virements pour l'exercice biennal 2010-2011.

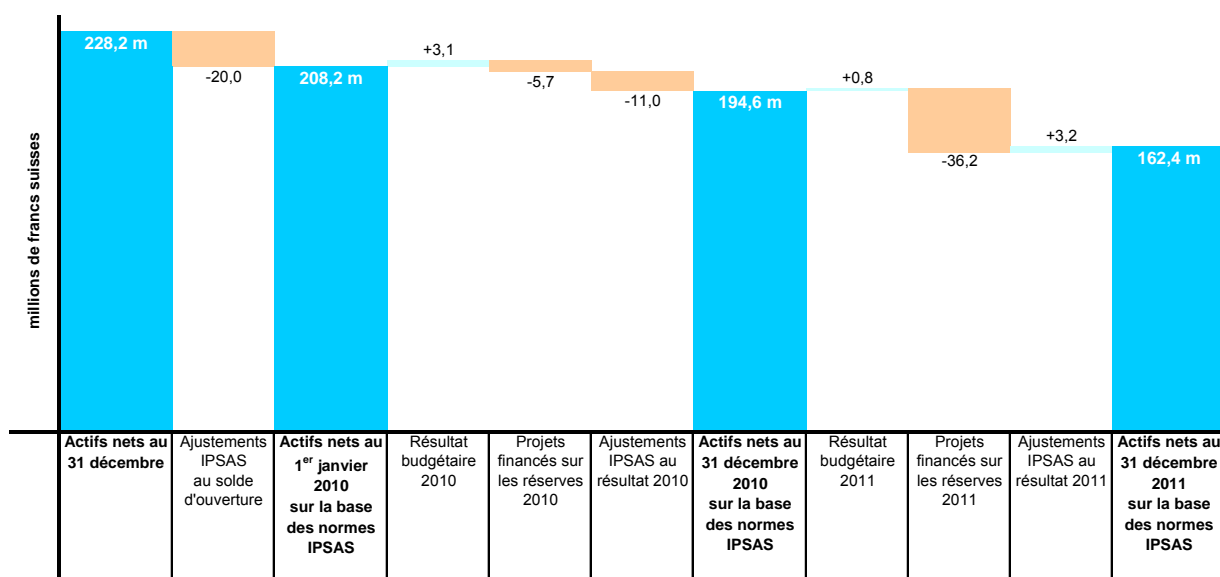
3) – représente l'écart entre le budget final après virements pour l'exercice biennal 2010-2011 et les dépenses réelles sur une base comparable pour l'exercice biennal 2010-2011.

ANALYSE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Évolution des actifs nets (Fonds de réserve et de roulement)

Au 31 décembre 2011, l'Organisation avait des actifs nets (ou fonds de réserve et de roulement) sur la base des normes IPSAS de 162,4 millions de francs suisses. Comme le montre le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 2008-2009, elle avait des actifs nets de 228,2 millions de francs suisses au 31 décembre 2009. Le tableau ci-dessous résume cette diminution des actifs nets durant l'exercice biennal 2010-2011, mettant en évidence l'impact de l'introduction des normes IPSAS :

Évolution des actifs nets (Fonds de réserve et de roulement) en 2010-2011



Ajustements relatifs aux soldes d'ouverture selon les normes IPSAS

En application des normes IPSAS pour 2010, l'OMPI a dû préparer un état de la situation financière conforme aux normes IPSAS au 1^{er} janvier 2010. Cela comprenait la comptabilisation de tous les actifs et passifs qui devaient être incorporés dans l'état de la situation financière selon les normes IPSAS. L'impact net de la comptabilisation de ces actifs et passifs a été une réduction de 20 millions de francs suisses des actifs nets. Le détail, qui apparaît dans l'état III, est également résumé dans le tableau ci-dessous :

Ajustements relatifs aux soldes d'ouverture selon les normes IPSAS au 1^{er} janvier 2010

(en millions de francs suisses)

1)	Comptabilisation des terrains	28,6
2)	Comptabilisation des constructions	122,9
3)	Revalorisation de l'immeuble de placement	0,9
4)	Comptabilisation des actifs incorporels	28,2
5)	Comptabilisation du matériel	3,8
6)	Comptabilisation des stocks	2,4
7)	Report des recettes non réalisées	-132,2
8)	Comptabilisation des créances du PCT	11,5
9)	Comptabilisation des provisions pour créances douteuses	-7,3
10)	Comptabilisation de l'obligation des prestations au personnel	-78,8
	Impact net de la conversion aux normes IPSAS au 1^{er} janvier, 2010	-20,0

- 1) La comptabilisation des terrains dont l'Organisation est le propriétaire comme l'exigent les normes IPSAS a eu pour résultat une augmentation de 28,6 millions de francs suisses des actifs nets. Le terrain qu'occupe le nouveau bâtiment était complètement amorti au 31 décembre 2009 et sa valeur était donc de zéro. Pour établir un solde d'ouverture selon les normes IPSAS en 2010, il a été réévalué à la juste valeur de 28,6 millions de francs suisses sur la base des normes d'évaluation internationales par un évaluateur indépendant. Il convient de noter que, en vertu des normes IPSAS, le terrain est censé avoir une durée de vie utile illimitée et qu'il n'est donc pas amorti.
- 2) Au 31 décembre 2009, les bâtiments étaient incorporés dans les états financiers de l'OMPI à hauteur de 125,7 millions de francs suisses (non compris le bâtiment de l'Union de Madrid). Cela représentait le coût historique moins l'amortissement, ce dernier traduisant les paiements au titre du programme et budget des emprunts de base. Pour établir des soldes d'ouverture précis selon les normes IPSAS au 1^{er} janvier 2010, les bâtiments occupés par l'Organisation au 31 décembre 2009 ont été réévalués à un montant déterminé indépendamment par des consultants externes. Cela représentait la valeur estimée de l'immeuble à neuf (coût présumé de la construction), y compris la valeur estimée des rénovations et des réparations majeures apportées depuis l'occupation d'origine diminuée du cumul de l'amortissement et de la dépréciation. Les bâtiments qui n'étaient pas encore utilisés (le nouveau bâtiment et la nouvelle salle de conférence) ont été réévalués aux frais de construction à ce jour. Cela a eu pour résultat une valorisation totale des bâtiments de 248,6 millions de francs suisses, soit une augmentation des actifs nets de 122,9 millions de francs suisses. À noter que, selon les normes IPSAS, les bâtiments sont amortis sur leur durée de vie économique utile à compter de la date à laquelle ils sont utilisés.
- 3) Le bâtiment de l'Union de Madrid a été incorporé au 31 décembre 2009 dans les états financiers de l'OMPI comme partie des terrains et bâtiments pour une valeur de 3,4 millions de francs suisses. En application des normes IPSAS, ce bâtiment est considéré comme un placement car il est détenu pour en retirer des loyers et valoriser le capital, et non pas pour être utilisé dans les activités ordinaires de l'Organisation. Conformément aux exigences de ces normes, le placement a été réévalué par un expert indépendant, ce qui signifie que le montant estimé des recettes provenant de la propriété a été comptabilisé à un taux de rendement approprié. Il en a résulté une valorisation de la propriété de 4,3 millions de francs suisses, soit une augmentation des actifs nets de 0,9 millions de francs suisses.
- 4) Les droits de superficie acquis de l'Organisation météorologique mondiale ont été comptabilisés dans les états financiers au 31 décembre 2009 à une valeur nulle au titre des terrains et des bâtiments. Ils ont été acquis par l'OMPI à un coût de 34,3 millions de francs suisses en 1996, date à laquelle les droits avaient une durée de vie de 78 ans. Aux fins des normes IPSAS, les droits de superficie sont classés comme des actifs incorporels. Pour donner une valeur à ces droits au 1^{er} janvier 2010, leur coût historique a été réduit du montant cumulé des amortissements, ce qui a abouti à une valeur de 28,2 millions de francs suisses. Les droits fonciers continueront d'être amortis sur le nombre d'années restantes jusqu'à leur expiration en 2073.
- 5) Les normes IPSAS exigent que les achats de matériel au-dessus des seuils établis et ayant une durée de vie utile de plus d'un an soient comptabilisés dans les états financiers. Au 31 décembre 2009, le matériel avait dans les états financiers de l'OMPI une valeur symbolique de 1 franc suisse. La valeur nette du solde

d'ouverture IPSAS en 2010 pour le matériel de l'Organisation a été calculée à 3,8 millions de francs suisses, accompagnée d'une augmentation correspondante des actifs nets.

- 6) En vertu des normes IPSAS, les stocks doivent être comptabilisés dans les états financiers comme un actif et ne l'être comme une dépense que lorsqu'ils sont vendus ou distribués. Au 31 décembre 2009, ils n'étaient pas comptabilisés dans les états financiers de l'OMPI. La valeur en 2010 du solde d'ouverture IPSAS des stocks de l'Organisation (publications, papier et stock de la boutique) était estimée à 2,4 millions de francs suisses, avec une augmentation correspondante des actifs nets.
- 7) Les normes IPSAS exigent que les recettes provenant des taxes perçues soient différées jusqu'à ce qu'elles soient censées avoir été gagnées conformément aux règlements régissant la source de recettes particulière. C'est ainsi que l'Organisation comptabilise pour la première fois les engagements pour les recettes différées de son PCT, de ses marques et de ses activités liées aux dessins et modèles industriels. S'agissant des taxes reçues pour les demandes internationales, la comptabilisation des montants perçus est reportée jusqu'à ce que les taxes soient effectivement encaissées à la publication finale conformément au règlement en vigueur. De plus, la comptabilisation des recettes au titre du PCT pour ce qui est des frais relatifs aux pages supplémentaires pour les demandes et les pièces justificatives reçues sur papier ou dans des versions PCT EASY et des frais relatifs à la traduction des rapports de brevetabilité, après la publication, a également été reportée. Aux fins des soldes d'ouverture IPSAS 2010, les recettes différées ont été calculées à hauteur de 128,1 millions de francs suisses pour les activités PCT, de 3,9 millions pour les activités liées aux marques et de 0,2 million pour les activités liées aux dessins et modèles industriels, ce qui a eu pour résultat une diminution totale des actifs nets de 132,2 millions de francs suisses.
- 8) La comptabilisation des comptes débiteurs comme l'exigent les normes IPSAS s'est soldée par une augmentation des actifs nets de 11,5 millions de francs suisses. Le solde concerne les taxes provenant d'activités PCT pour les demandes déposées auprès des offices régionaux mais que l'OMPI n'avait pas encore reçues au 1^{er} janvier 2010.
- 9) Pour déterminer avec précision la valeur des comptes débiteurs à partir des contributions statutaires conformément aux normes IPSAS, une analyse a été faite pour calculer une provision contre ces montants au 1^{er} janvier 2010. Cette provision couvrait les montants dus par les États membres qui avaient perdu le droit de vote en vertu de l'article 11, paragraphe 5, de la Convention instituant l'OMPI, et les contributions des pays les moins avancés qui avaient été gelées par les assemblées. La provision calculée de 7,3 millions de francs suisses a eu pour résultat une réduction des actifs nets.
- 10) En application des normes IPSAS, l'Organisation est tenue de comptabiliser comme obligations dans les états financiers toutes les prestations au personnel gagnées mais pas encore payées par l'Organisation. Au 31 décembre 2009, l'OMPI avait enregistré une provision pour prestations au personnel de 46 millions de francs suisses, soit l'équivalent de réserves accumulées pour financer les engagements postérieurs à l'emploi. S'agissant des soldes d'ouverture au 1^{er} janvier 2010, le total des obligations relatives aux prestations dues au personnel a été calculé à hauteur de 124,8 millions de francs suisses, y compris et surtout l'assurance maladie après

la cessation de service de 82,6 millions de francs suisses sur la base d'une évaluation actuarielle faite par un bureau indépendant. L'impact en résultant sur les actifs nets a été une réduction de 78,8 millions de francs suisses.

Ajustements aux résultats IPSAS en 2010 et 2011

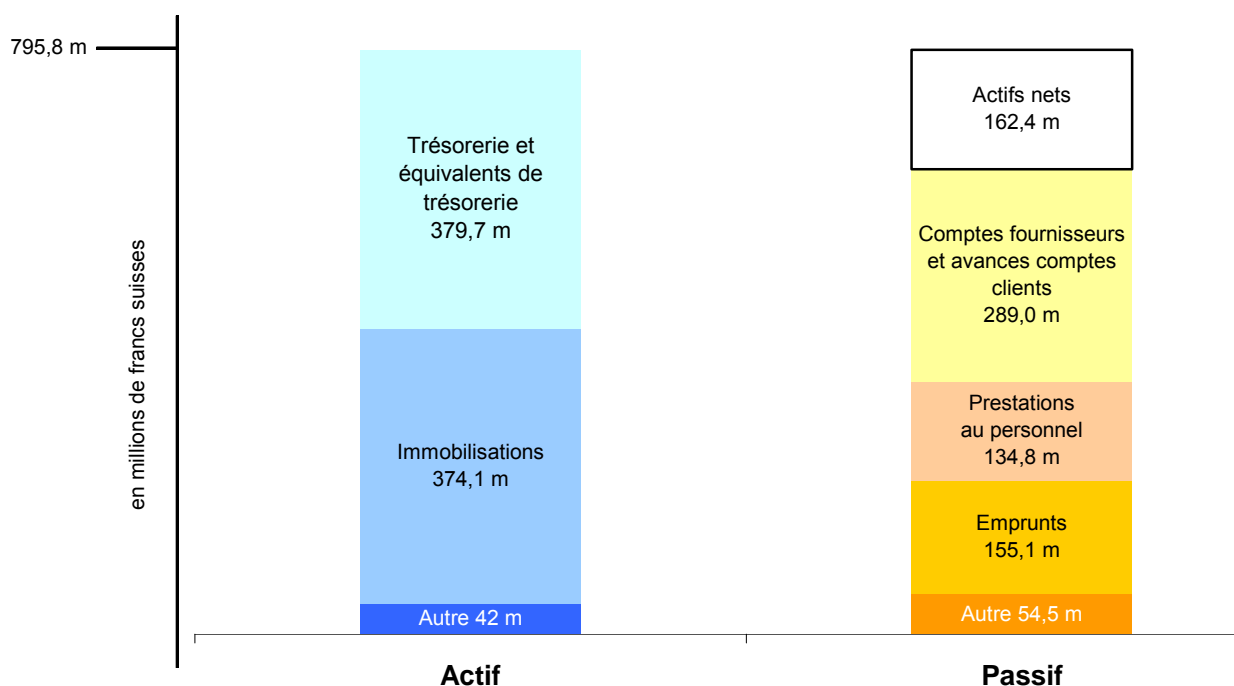
Les actifs nets ont continué de diminuer sur la base des normes IPSAS durant l'exercice biennal 2010-2011. D'un solde d'ouverture IPSAS de 208,2 millions de francs suisses au 1er janvier 2010, les actifs nets ont diminué de 45,8 millions pour s'inscrire à 162,4 millions au 31 décembre 2011.

Pour l'exercice biennal, le budget a dégagé un excédent de 3,9 millions de francs suisses mais, calculé sur la base des normes IPSAS, le déficit pour l'exercice a été de 45,8 millions. Cette différence de 49,7 millions entre le résultat budgétaire et les états financiers établis selon les normes IPSAS est analysée en détail dans le graphique intitulé "Passage du résultat budgétaire au résultat IPSAS pour l'exercice 2010-2011" (voir la section Analyse de l'état de la performance financière). En résumé cependant, le résultat IPSAS comprend également les projets financés sur les réserves (définis comme "différences relatives à l'entité" par les normes IPSAS) ainsi que les impacts de l'évolution des actifs et des passifs qui doivent être comptabilisés en application des normes IPSAS (différences sur une base comptable) et qui formaient dans une large mesure les ajustements apportés au solde d'ouverture qui sont décrits ci-dessus.

Résumé des actifs et des passifs

Le graphique ci-dessous fournit un résumé de l'état de la situation financière de l'OMPI au 31 décembre 2011.

Résumé des actifs et des passifs au 31 décembre 2011



L'Organisation a un solde de trésorerie de 379,7 millions, soit 47,7% du total des actifs encore que, tel qu'il est analysé dans le tableau ci-dessus, il comprend des montants considérés comme réservés selon les normes IPSAS. L'Organisation détient d'importants actifs fixes

(terrains, bâtiments, immeuble de placement, actifs incorporels et matériel) d'une valeur comptable nette de 374,1 millions. Au nombre des autres actifs d'un montant total de 42 millions de francs suisses figurent les comptes débiteurs, les stocks et les paiements anticipés.

Les montants à payer (comptes de créanciers et montants à payer) et les encaissements par anticipation totalisent 289 millions et comprennent surtout des recettes différées de 166,6 millions de francs suisses. Les obligations relatives aux prestations dues au personnel de 134,8 millions de francs suisses comprennent essentiellement les obligations relatives aux prestations médicales après la cessation de service d'un montant de 103,4 millions de francs suisses tandis que les emprunts représentent le prêt FIPOI (25 millions de francs) suisses et l'emprunt BCG/BCV pour la nouvelle construction (130 millions de francs suisses). D'autres obligations d'un montant total de 54,6 millions de francs suisses comprennent un montant de 52,1 millions de francs suisses détenus pour le compte de déposants et de parties contractantes.

Le capital de roulement net (actifs courants moins passifs courants) de l'Organisation s'élevait au 31 décembre 2011 à 47,3 millions de francs suisses, une diminution de 28,6 millions de francs suisses par rapport à l'année précédente mais un montant plus proche du solde au 1^{er} janvier 2010 de 57,1 millions de francs suisses.

Capital de roulement net

	31 décembre 2011	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
	(en millions de francs suisses)		
Actifs courants	411,2	412,7	394,3
Passifs courants	363,9	336,8	337,2
Fonds de roulement net	47,3	75,9	57,1

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 décembre 2010	31 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2010
	(en francs suisses)		
Total de la trésorerie disponible	225 427 448	226 777 491	218 216 641
Total de la trésorerie soumise à restriction			
– fonds détenus pour le compte de tiers	142 932 381	142 427 485	132 673 313
Total de la trésorerie soumise à restriction			
– Comptes spéciaux	11 378 058	14 280 149	15 805 749
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	379 737 887	383 485 125	366 695 703

Le total des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie est demeuré relativement stable pendant l'exercice biennal, augmentant de 3,6% entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2011. Aux fins de la présentation IPSAS, les soldes de trésorerie sont scindés en soldes non réservés et soldes réservés. Les fonds réservés englobent les fonds détenus en francs suisses pour le compte de tiers en vue de l'enregistrement de marques ou de dessins ou modèles industriels, et d'abonnements à des revues de l'OMPI. Ils incluent aussi les taxes perçues par le Bureau international de l'OMPI agissant en tant qu'office récepteur pour le

compte de parties contractantes aux arrangements de Madrid et de La Haye et pour le compte d'administrations chargées de la recherche internationale selon le PCT. En outre, les dépôts encaissés dans le cadre de procédures en cours relatives à des enregistrements de marques, indépendamment de l'estimation des encaissements par anticipation effectués par l'Organisation, représentent des fonds perçus pour le compte de tiers et sont considérés comme des fonds réservés.

Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

	31 décembre 2010	31 décembre 2010 (en francs suisses)	1 ^{er} janvier 2010
	Valeur nette comptable		
Matériel	3 010 640	3 473 155	3 611 311
Meubles et mobilier	719 591	187 227	209 685
Total du matériel	3 730 231	3 660 382	3 820 996
Bâtiment de l'Union de Madrid	4 316 000	4 316 000	4 316 000
Total des immeubles de placement	4 316 000	4 316 000	4 316 000
Droits de superficie	27 329 542	27 769 159	28 208 776
Total des actifs incorporels	27 329 542	27 769 159	28 208 776
Terrains	28 600 000	28 600 000	28 600 000
Travaux en cours	26 333 699	161 825 866	118 986 223
Bâtiments occupés	283 831 190	126 314 920	129 663 945
Total des terrains et constructions	338 764 889	316 740 786	277 250 168
Total des immobilisations	374 140 662	352 486 327	313 595 940

L'Organisation comptabilise les achats de matériel comme des actifs s'ils ont un coût total supérieur au seuil établi. Il sied de noter que, à compter du 1^{er} janvier 2011, le seuil a été majoré de 1000 à 5000 francs suisses.

Les droits de superficie continuent de diminuer de 0,4 million de francs suisses par an car ils sont amortis sur une période de 78 ans. Ils sont actuellement les seuls actifs incorporels comptabilisés par l'Organisation. Toutefois, à compter du 1^{er} janvier 2012, l'Organisation appliquera la norme IPSAS 31 "Actifs incorporels". Cela conduira à la comptabilisation dans les états financiers des logiciels achetés à l'extérieur et des logiciels développés en interne.

La valeur des terrains et des bâtiments a considérablement augmenté durant l'exercice biennal pour s'inscrire à 338,8 millions de francs suisses au 31 décembre 2011. En 2011, le nouveau bâtiment a été pour la première fois utilisé et par conséquent transféré de la rubrique travaux en cours à celle de bâtiments occupés. Les travaux en cours au 31 décembre 2011 comprennent la nouvelle salle de conférence (26,1 millions de francs suisses) et les constructions sécuritaires (0,3 million de francs suisses).

Montants à payer et encaissements par anticipation

Montants à payer et encaissements par anticipation

	31 décembre 2010	31 décembre 2010 (en francs suisses)	1 ^{er} janvier 2010
Créanciers commerciaux - comptes créanciers	16 213 784	17 215 640	24 002 400
Passifs transitoires divers	11 752 234	1 760 969	520 077
Autres créanciers commerciaux	268 460	536 900	199 133
Total des comptes créanciers	28 234 478	19 513 509	24 721 610
Taxes de l'union de Madrid	52 120 430	52 152 251	50 460 494
Taxes aux fins de répartition des unions de Madrid et de la Haye	9 501 342	9 521 722	10 495 350
Autres montants payer	2 577 755	2 428 914	2 802 812
Total des montants à payer	64 199 527	64 102 887	63 758 656
Recettes au titre du PCT différées	153 793 630	136 110 259	128 154 276
Recettes au titre d'opérations sans contrepartie directe différées	9 903 422	11 620 807	13 552 580
Autres recettes différées	2 951 508	2 715 780	4 418 624
Dépôts de l'union de Madrid	26 661 617	24 606 458	21 183 578
Autres encaissements par anticipation	3 264 392	2 983 383	2 250 735
Total des encaissements par anticipation	196 574 569	178 036 687	169 559 793
par anticipation	289 008 574	261 653 083	258 040 059

Les montants à payer représentent les taxes perçues par l'Organisation pour le compte des parties contractantes à l'Arrangement et au Protocole de Madrid et des parties contractantes au règlement d'exécution commun de l'Arrangement de La Haye. En outre, le Bureau international de l'Organisation, agissant en qualité d'office récepteur du PCT, perçoit des fonds auprès des déposants pour couvrir les sommes à verser aux administrations chargées de la recherche internationale. L'Organisation détient temporairement ces fonds fiduciaires jusqu'à leur transfert au bénéficiaire final conformément aux différents traités administrés par l'Organisation. Le solde total est demeuré stable durant l'exercice biennal, passant de 63,8 millions de francs suisses au début de 2010 à 64,2 millions à la fin de 2011.

Les encaissements par anticipation concernent principalement les recettes différées du PCT avec un solde de 153,8 millions de francs suisses au 31 décembre 2011. Par rapport au solde de l'année précédente au 31 décembre 2010 d'un montant de 136,1 millions de francs suisses, cela représente une augmentation de 13,0%. Le solde des recettes différées du PCT est essentiellement calculé sur la base des demandes déposées non publiées qui, selon les estimations, totalisaient 124 633 au 31 décembre 2011 contre 108 908 au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 14,4%.

Prestations au personnel

Engagements liés aux prestations dues au personnel

	31 décembre 2011 (en francs suisses)	Pourcentage de l'obligation
Prestations médicales après cessation de service	103 364 650	76,7%
Congés cumulés	13 760 457	10,2%
Indemnité de rapatriement et voyages	8 909 743	6,6%
Caisse de retraite fermée	7 148 376	5,3%
Heures supplémentaires cumulées	599 897	0,5%
Congés dans les foyers non pris	458 768	0,3%
Programme de cessation de service volontaire	450 904	0,3%
Avantages au titre de la cessation de service – Comptes spéciaux	152 619	0,1%
Total des obligations pour prestations au personnel	134 845 414	100,0%

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'obligation de loin la plus importante des prestations au personnel pour l'Organisation est celle des prestations médicales après emploi (Assurance maladie après cessation de service – AMCS), qui représente 76,7% de l'obligation totale au 31 décembre 2011. L'obligation AMCS a augmenté de 20,8 millions de francs suisses pendant l'exercice biennal 2010-2011, situation décrite en détail dans le tableau ci-dessous :

Mouvement des obligations au titre du système d'assurance maladie

	(en francs suisses)
Obligation au 1^{er} janvier 2010	82 603 476
Frais administratifs courants	10 730 204
Coût des intérêts	5 819 350
Avantages payés du plan/de l'entreprise	-3 675 280
Coûts de prestations passées	7 886 163
Amortissement de (gain) /perte net	737
Mouvement 2010-2011	20 761 174
Obligation au 31 décembre 2011	103 364 650

L'obligation, qui est calculée par un actuaire indépendant, traduit le futur coût total de la part des primes d'assurance maladie de l'OMPI aussi bien pour les retraités de l'OMPI que pour le nombre projeté de fonctionnaires en poste de l'OMPI qui prendront leur retraite dans l'avenir. Les coûts courants des prestations dans le tableau ci-dessus sont les conséquences nettes pour la période résultant de l'augmentation de l'âge des fonctionnaires en poste et des personnes à leur charge, du nombre de personnes prenant leur retraite, et des nouveaux recrutements et cessations de service autres que les départs à la retraite. Le coût des intérêts est la conséquence du fait que chaque fonctionnaire en poste s'est rapproché d'une année de l'âge requis pour pouvoir bénéficier de l'AMCS à son départ à la retraite. Les coûts de prestations passées concernant 2010 uniquement étaient une dépense initiale pour l'obligation additionnelle envers les fonctionnaires sous contrat de durée limitée admis à participer à l'AMCS lors de leur départ à la retraite.

Emprunts

Emprunts

	31 décembre 2011	31 décembre 2010 (en francs suisses)	1 ^{er} janvier 2010
Prêt exigible de la FIPOI	25 011 575	26 369 775	27 727 975
Prêt BCG/BCV exigible pour le nouveau bâtiment	130 000 000	114 000 000	50 000 000
Total des emprunts	155 011 575	140 369 775	77 727 975

L'Organisation a emprunté des fonds (50,8 et 8,41 millions de francs suisses approuvés en 1977 et 1987 respectivement) auprès de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour construire ses bâtiments de siège à Genève (Suisse). Ces prêts étaient à l'origine soumis à intérêts mais, en 1996, le Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse a accepté de renoncer à tout nouveau versement d'intérêts et actuellement les prêts ne donnent lieu qu'au remboursement du principal (FIPOI), qui s'élève à 1,4 million de francs suisses par an.

En février 2008, l'Organisation a conclu un contrat avec la Banque Cantonale de Genève et la Banque Cantonale Vaudoise pour un emprunt de 114 millions de francs suisses plus un montant supplémentaire éventuel de 16 millions de francs suisses destiné à financer une partie du coût de la construction du nouveau bâtiment disponible pour utilisation à compter du 28 février 2011. Le montant supplémentaire de 16 millions de francs suisses a été tiré le 27 janvier 2011. Le taux d'intérêt a été fixé au swap de taux LIBOR du franc suisse pour une durée maximale de 15 ans, plus une marge de 0,30 à 0,70% selon la durée choisie par l'Organisation. Outre le paiement de l'intérêt, le contrat prévoit un remboursement annuel du principal équivalent à 3% du montant total emprunté à compter du 28 février 2012, pour l'emprunt initial de 114,0 millions de francs suisses et le montant supplémentaire de 16 millions de francs suisses.

En Octobre 2010, une modification du contrat d'emprunt a été approuvée par la Banque Cantonale de Genève et la Banque Cantonale Vaudoise et l'OMPI prévoyant un montant additionnel de 40 millions de francs suisses pour financer une partie du coût de la construction du nouveau centre de conférence et disponible du 31 mars 2011 au 31 Mars 2014. Le taux d'intérêt a également été fixé au swap de taux LIBOR du franc suisse pour une durée maximale de 15 ans, plus une marge de 0,30 à 0,70% selon la durée choisie par l'Organisation. Le contrat prévoit à nouveau un remboursement annuel du principal égal à 3% du montant total emprunté, à compter du 31 mars 2015 pour l'emprunt de 40 millions de francs suisses. Au 31 décembre 2011, l'Organisation n'avait pas tiré le montant additionnel de 40 millions de francs suisses. Il convient de noter que l'Organisation verse une commission de 0,15% par an sur les montants de l'emprunt non utilisés pendant la période de disponibilité.

Situation financière par secteur

Conformément aux normes IPSAS, l'OMPI est tenue de divulguer ses actifs et passifs pour chacun des secteurs dont se compose l'Organisation. L'information sectorielle de l'OMPI est présentée dans un format qui représente les diverses unions en tant que segments composant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. Un segment distinct a été créé pour les contributions volontaires qui représentent des montants administrés par l'OMPI pour le compte de donateurs individuels pour mettre en œuvre des programmes liés à la mission de l'OMPI.

Les actifs et les passifs de l'OMPI, autres que les réserves représentant l'actif net, sont la propriété ou sont sous la responsabilité de l'organisation entière et non pas des actifs ou des passifs des unions ou des segments. Les actifs et les passifs servent généralement à financer un large éventail d'activités de prestation de services dans plusieurs unions. La seule exception est l'immeuble de placement à Meyrin, détenu par l'Union de Madrid. Par conséquent, les actifs et les passifs individuels ne seront pas pris en considération dans la communication des informations concernant les segments ou les unions individuels, mais sont présentés séparément en tant qu'actifs et passifs non alloués. Seuls les actifs nets / capitaux propres, y compris le fonds de roulement et les réserves, sont représentés par un segment individuel, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Actifs nets par segment

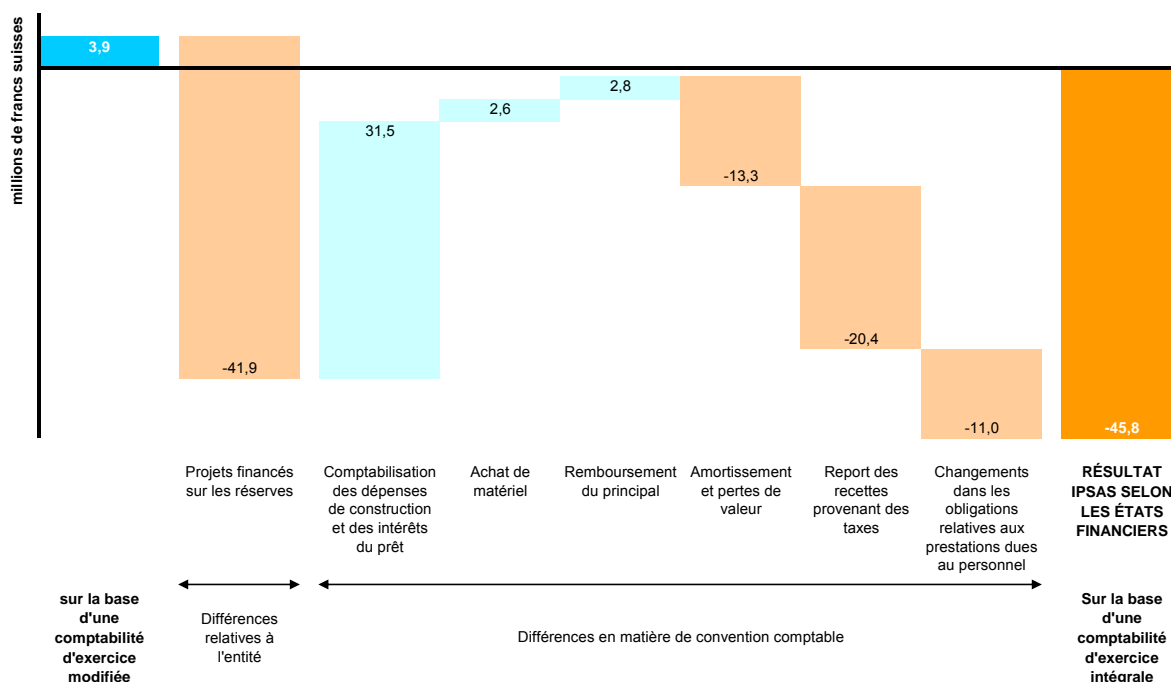
	Contribution financée	UNIONS				Comptes spéciaux	Total
		PCT	Madrid	La Haye	Lisbonne		
(en milliers de francs suisses)							
Fonds de réserve et de roulement au 31 décembre 2009 par FMR	25 662,1	159 770,2	42 207,0	473,2	140,5	-	228 253,0
Ajustements IPSAS au solde d'ouverture	-2 411,3	-31 435,6	11 896,1	1 906,7	69,5	-	-19 974,6
Fonds de réserve et de roulement au 1^{er} janvier 2010	23 250,8	128 334,6	54 103,1	2 379,9	210,0	-	208 278,4
Résultat budgétaire 2010-2011	356,5	6 748,2	572,1	-2 949,1	-773,6	-	3 954,1
Dépenses 2010-2011 financées sur les réserves	-4 606,7	-29 248,0	-7 950,4	-107,9	-42,5	-	-41 955,5
Résultat 2010-2011 des comptes spéciaux	-	-	-	-	-	-3 521,8	-3 521,8
Ajustements IPSAS 2010-2011 au résultat	2 537,9	-13 522,6	3 410,8	-165,6	-8,8	3 521,8	-4 226,5
Fonds de réserve et de roulement au 31 décembre 2011	21 538,5	92 312,2	50 135,6	-842,7	-614,9	-	162 528,7

ANALYSE DE L'ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Rapprochement du résultat budgétaire et du résultat IPSAS 2010-2011

Le résultat budgétaire pour l'exercice biennal 2010-2011 a été un excédent de 3,9 millions de francs suisses contre un déficit de 45,8 millions selon les états financiers aux normes IPSAS. Le graphique ci-dessous résume les principales différences entre les deux résultats :

Passage du résultat budgétaire au résultat IPSAS pour 2010-2011



À noter que le tableau ci-dessus ne décrit pas en détail le résultat des comptes spéciaux (excédent de 3,5 millions de francs suisses) ou les ajustements IPSAS correspondants pour ces comptes (déficit de 3,5 millions de francs suisses) car l'impact net des comptes spéciaux sur la base des normes IPSAS est nul.

Différences relatives à l'entité

Tels qu'ils sont établis en conformité avec les normes IPSAS, les états financiers de l'OMPI couvrent tous les domaines et activités de l'Organisation. A eu un impact marqué sur le résultat pour l'exercice biennal 2010-2011 sur la base des normes IPSAS le coût de projets financés sur les réserves, qui accusent un déficit de 41,9 millions de francs suisses.

Différences sur une base comptable

L'application d'une comptabilité d'exercice intégrale conformément aux normes IPSAS conduit à plusieurs ajustements comptables qui ont des conséquences pour le résultat de l'exercice biennal. Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, l'impact net de ces ajustements pour l'exercice biennal est un déficit de 7,8 millions de francs suisses. Ces ajustements s'appliquent aussi bien aux activités du programme et budget qu'aux projets financés sur les réserves.

En vertu des normes IPSAS, les coûts, y compris les intérêts des prêts, relatifs à la construction de bâtiments sont comptabilisés. Cela réduit les dépenses pour l'exercice biennal 2010-2011 de 31,5 millions de francs suisses. Le coût de la construction de ces bâtiments est ensuite réparti sur la période de leur utilisation par voie d'amortissement. De même, l'acquisition de matériel est comptabilisé selon les normes IPSAS, réduisant les dépenses pour l'exercice biennal de 2,6 millions de francs suisses, le coût du matériel étant amorti sur la durée de vie utile applicable.

Les remboursements annuels à hauteur de 1,4 million de francs suisses du principal du prêt FIPOI ont été traités comme une dépense dans le programme et budget. Aux fins des normes IPSAS, ces remboursements sont traités comme une réduction de la dette d'emprunt et, par conséquent, les dépenses pour l'exercice biennal sont réduites de 2,8 millions de francs suisses.

Le résultat pour l'exercice biennal sur la base des normes IPSAS inclut la charge d'amortissement des bâtiments et du matériel ainsi que celle des droits de superficie, le coût de ces immobilisations étant réparti sur leur durée de vie utile. Ces actifs sont également analysés pour dépréciation comme l'exigent les normes IPSAS et en raison des travaux de construction de la nouvelle salle de conférence, une charge de dépréciation de 1,7 million de francs suisses a été comptabilisée pour le bâtiment AB en 2011. Le coût total de l'amortissement et de la dépréciation pour l'exercice biennal a été de 13,3 millions de francs suisses.

Dans l'application des normes IPSAS, les recettes provenant des taxes sont différées jusqu'à ce qu'elles sont jugées avoir été gagnées, ce qui, dans le cas des demandes internationales, est la date de la publication finale. Si le solde du passif reporté augmente, l'impact des normes IPSAS est une réduction des recettes. Le solde des recettes différées provenant des taxes (PCT, marques, dessins et modèles industriels) est passé de 132,2 millions de francs suisses au 1^{er} janvier 2010 à 156,3 millions au 31 décembre 2011. Durant la même période, le montant des créances provenant des taxes PCT est passé de 11,4 millions de francs suisses à 15,1 millions. L'impact net est une réduction des recettes de 20,4 millions.

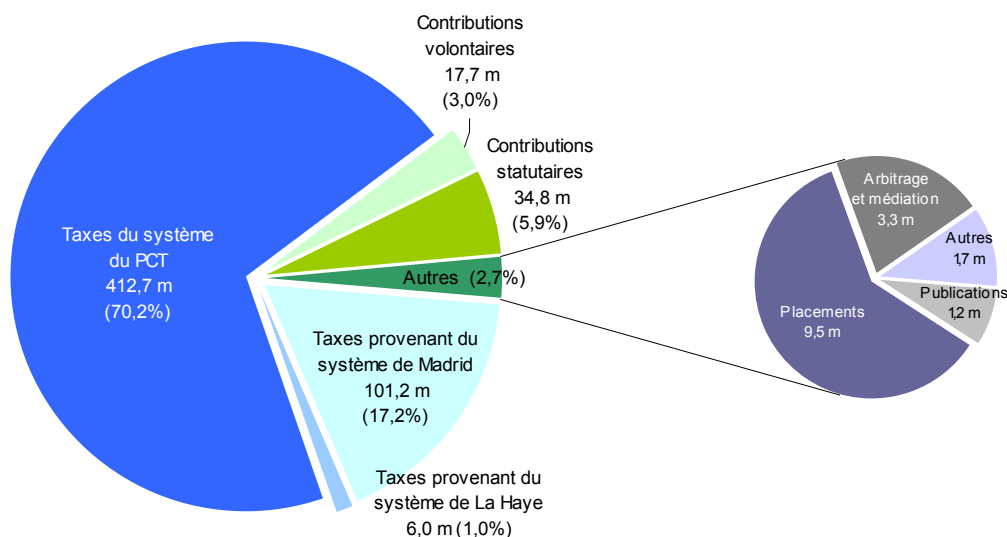
Les normes IPSAS exigent que les prestations au personnel qui n'ont pas encore été payées soient comptabilisées sous la forme d'obligations de l'Organisation. Étant donné que ces obligations, y compris et surtout l'assurance maladie après cessation de service, ont augmenté, l'Organisation a encouru une dépense correspondante. Durant l'exercice biennal 2010-2011,

une charge de 6% de la masse salariale a été prélevée sur le budget afin de financer le versement en espèces des prestations pour cessation de service aux fonctionnaires, telles que le paiement des congés annuels non pris, les primes de rapatriement et les frais de voyage. Les soldes restants étaient disponibles pour réduire l'ajustement requis par les normes IPSAS pour comptabiliser l'engagement au titre de l'AMCS. Pour l'exercice biennal 2010-2011, les ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS pour les changements apportés aux obligations en matière de prestations au personnel ont eu pour résultat une augmentation des dépenses de 11 millions de francs suisses. Il sied de noter que, dans le budget pour 2012-2013, le taux de 6% de la masse salariale inscrit au budget a été ramené à 2% en raison de contraintes financières, raison pour laquelle les soldes disponibles pour neutraliser les impacts des ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS seront considérablement réduits.

Recettes

Le graphique ci-dessous fournit sur la base des normes IPSAS une analyse des recettes pour l'exercice biennal 2010-2011 :

Composition des recettes 2010-2011 sur une base IPSAS



Les ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS qui sont apportés aux recettes ont essentiellement une incidence sur les taxes du système PCT en raison de l'augmentation des recettes différées.

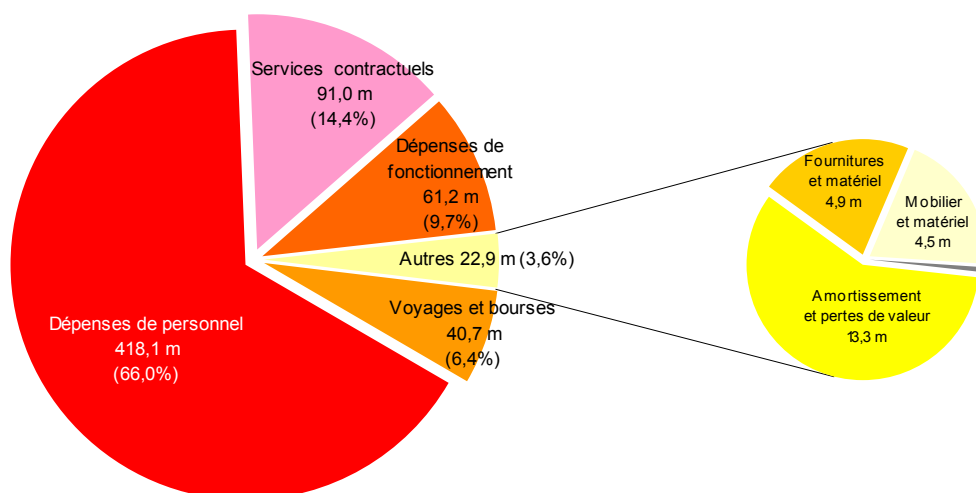
Détail des recettes en 2010-2011 sur la base des normes IPSAS

	Programme et budget	Comptes spéciaux	Ajustements IPSAS	Total
	(en millions de francs suisses)			
RECETTES	2010-2011	2010-2011	2010-2011	2010-2011
Contributions statutaires	34,8	-	-	34,8
Contributions volontaires	-	13,9	3,8	17,7
Recettes des publications	1,2	-	-	1,2
Recettes des placements	9,4	0,1	-	9,5
Taxes provenant du système du PCT	434,8	-	-22,1	412,7
Taxes provenant du système de Madrid	99,6	-	1,6	101,2
Taxes provenant du système de La Haye	5,9	-	0,1	6,0
Total partiel des taxes	540,3	-	-20,4	519,9
Arbitrage et médiation	3,3	-	-	3,3
Gain (perte) de change	-1,4	-0,6	-	-2,0
Frais administratifs	1,6	-	-1,5	0,1
Autres recettes et recettes diverses	3,6	-	-	3,6
TOTAL DES RECETTES	592,8	13,4	-18,1	588,1

Dépenses

Le graphique ci-dessous fournit sur la base des normes IPSAS une analyse des dépenses pour l'exercice biennal 2010-2011 :

Composition des dépenses 2010-2011 sur la base des normes IPSAS



Les ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS qui sont apportés aux dépenses sont principalement la comptabilisation des dépenses de construction (à noter que cela a une incidence sur plusieurs catégories de dépenses dont les travaux de construction, les dépenses de personnel et les services contractuels) et la charge de dépréciation et d'amortissement.

Détail des dépenses en 2010-2011 sur la base des normes IPSAS

DÉPENSES	Programme et budget	Financées sur les réserves	Comptes spéciaux	Ajustements IPSAS	Total
	(en millions de francs suisses)				
	2010-2011	2010-2011	2010-2011	2010-2011	2010-2011
Dépenses de personnel	396,4	6,0	5,0	10,7	418,1
Voyages et bourses	33,3	1,3	6,1	-	40,7
Services contractuels	84,7	3,2	3,1	-	91,0
Dépenses de fonctionnement	65,3	2,1	0,3	-6,5	61,2
Fournitures et matériel	4,2	0,4	0,2	0,1	4,9
Mobilier et matériel	3,8	3,0	0,3	-2,6	4,5
Construction	1,2	25,9	-	-26,9	0,2
Amortissement et pertes de valeur	-	-	-	13,3	13,3
Frais administratifs	-	-	1,9	-1,9	-
TOTAL DES DÉPENSES	588,9	41,9	16,9	-13,8	633,9

Résultats financiers par segment

La plupart des recettes sont comptabilisées par Union dans les comptes de l'OMPI. Les recettes provenant des intérêts perçus ont été réparties entre les unions sur la base des réserves de liquidités totales et les recettes courantes. Les dépenses sont comptabilisées selon le programme puis réattribuées aux diverses unions sur la base d'une méthode acceptée par l'Assemblée générale de l'OMPI dans le cadre de l'adoption du programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2008-2009.

Tous les frais sont répartis entre les unions qui composent les segments sur la base de la méthode de répartition approuvée. Les dépenses pour le segment des comptes spéciaux relatifs aux contributions volontaires versées à l'Organisation sont comptabilisées en tant que coûts réels. Les seuls frais intersegments représentent les coûts d'appui aux programmes encourus par les unions à l'appui des comptes spéciaux. Les coûts d'appui aux programmes sont imputés aux comptes spéciaux sur la base d'un pourcentage des dépenses directes totales spécifiées dans l'accord avec le donateur qui verse la contribution volontaire.

Performance financière par segment en 2010-2011

Programme	Titre du programme	Contribution financée	PCT	UNIONS			Comptes spéciaux	Total
				Madrid	La Haye	Lisbonne		
(en milliers de francs suisses)								
Recettes								
	Contributions	34 845,1	-	-	-	-	13 963,3	48 808,4
	Taxes	-	434 767,1	99 623,5	5 931,5	6,7	-	540 328,8
	Intérêts	652,2	4 856,7	3 782,1	109,9	4,9	48,0	9 453,8
	Publications	109,3	662,2	348,4	26,4	0,4	-	1 146,7
	Autres recettes+UPOV	691,4	691,4	1 103,1	691,4	691,4	-588,4	3 280,3
	Arbitrage	169,3	2 063,3	976,3	39,1	6,5	-	3 254,5
	Total partiel des recettes sur une base budgétaire	36 467,3	443 040,7	105 833,4	6 798,3	709,9	13 422,9	606 272,5
	Perte de change de projets financés sur les réserves	-2,2	-12,2	-2,8	-	-	-	-17,2
	Ajustements IPSAS aux recettes	27,2	-22 039,5	1 516,7	56,2	-	2 144,1	-18 295,3
	Total des recettes	36 492,3	420 989,0	107 347,3	6 854,5	709,9	15 567,0	587 960,0
Dépenses								
01	Brevets	402,8	4 094,5	75,3	-	-	-	4 572,6
02	Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	906,7	1 412,3	2 822,8	623,8	-	-	5 765,6
03	Droit d'auteur et droits connexes	11 730,5	2 977,8	255,2	-	-	-	14 963,5
04	Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	6 128,4	-	-	-	-	-	6 128,4
05	Système du PCT	-	163 981,8	-	-	-	-	163 981,8
06	Systèmes de Madrid, de La Haye, de Lisbonne	-	-	51 204,9	4 953,5	873,4	-	57 031,8
07	Arbitrage, médiation et noms de domaine	490,9	5 985,5	2 832,2	113,2	18,9	-	9 440,7
08	Coordination du Plan d'action pour le développement	201,4	3 819,7	323,9	-	-	-	4 345,0
09	Pays africains, pays arabes, pays d'Asie et du Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	1 494,4	28 470,8	2 417,2	-	-	-	32 382,4
10	Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	293,9	5 558,1	470,9	-	-	-	6 322,9
11	Académie de l'OMPI	426,9	8 279,9	706,4	-	-	-	9 413,2
12	Classifications internationales et normes de propriété intellectuelle de l'OMPI	406,1	6 445,3	203,1	67,7	-	-	7 122,2
14	PatentScope	158,1	8 623,1	2 060,8	131,4	3,1	-	10 976,5
15	Modernisation des offices de propriété intellectuelle	295,7	5 737,4	489,5	-	-	-	6 522,6
16	Études, statistiques et analyse économiques	172,1	3 331,1	284,0	-	-	-	3 787,2
17	Promotion du respect pour la propriété intellectuelle	122,6	2 328,2	197,5	-	-	-	2 648,3
18	Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	416,2	8 023,9	683,2	-	-	-	9 123,3
19	Communications	682,1	13 044,9	1 108,7	-	-	-	14 835,7
20	Bureaux et relations extérieures	442,5	8 254,2	696,7	-	-	-	9 393,4
21	Direction générale	974,5	13 278,5	3 221,6	338,3	51,6	-	17 864,5
22	Gestion des finances, du budget et du programme	950,0	12 964,1	3 144,8	331,2	50,4	-	17 440,5
23	Gestion et mise en valeur des ressources humaines	1 105,8	15 039,2	3 649,5	381,6	58,5	-	20 234,6
24	Services d'appui administratif	2 787,0	37 973,4	9 213,1	967,1	147,5	-	51 088,1
25	Techniques de l'information et de la communication	2 256,3	30 756,8	8 781,5	784,0	119,5	-	42 698,1
26	Audit et supervision internes	181,6	2 477,4	600,9	63,3	9,6	-	3 332,8
27	Services de conférences et services linguistiques	1 928,0	26 292,4	6 378,4	670,8	102,2	-	35 371,8
28	Sécurité	543,9	7 420,9	1 800,1	189,6	28,8	-	9 983,3
29	Nouvelle construction	376,9	5 148,9	1 248,8	131,9	20,0	-	6 926,5
30	Petites et moyennes entreprises	235,5	4 572,4	390,3	-	-	-	5 198,2
	Total partiel des dépenses sur une base budgétaire	36 110,8	436 292,5	105 261,3	9 747,4	1 483,5	-	588 895,5
	Financées sur les réserves	4 604,5	29 235,8	7 947,6	107,9	42,5	-	41 938,3
	Comptes spéciaux	-	-	-	-	-	16 944,7	16 944,7
	Ajustements IPSAS aux dépenses	-2 510,7	-8 516,9	-1 894,1	221,8	8,8	-1 377,7	-14 068,8
	Total des dépenses	38 204,6	457 011,4	111 314,8	10 077,1	1 534,8	15 567,0	633 709,7
	Excédent/(Déficit)	-1 712,3	-36 022,4	-3 967,5	-3 222,6	-824,9	-	-45 749,7

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE PAR UNITÉ FONCTIONNELLE

	Programme et budget		Comptes spéciaux		Projets financés sur les réserves		Ajustements IPSAS		Consolidés	
	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2010	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2010
ACTIF										
Actifs courants										
Trésorerie et équivalents	368 359 829	350 889 953	11 378 058	15 805 748	-	-	-	-	379 737 887	366 695 701
Compte clients (opérations sans contrepartie directe)	2 754 223	2 147 553	-	-	-	-	-928 303	-878 427	1 825 920	1 269 126
Compte clients (opérations de change)	11 992 394	12 313 592	25 773	56 343	137 184	8 484	15 109 362	11 509 625	27 264 713	23 888 044
Stocks	-	-	-	-	-	-	2 437 196	2 388 695	2 437 196	2 388 695
Autres actifs courants	163 869 217	105 257 713	-1 089 717	-1 633 377	-162 779 499	-103 624 335	-	-	1	1
Total des actifs courants	546 975 663	470 608 811	10 314 114	14 228 714	-162 642 315	-103 615 851	16 618 255	13 019 893	411 265 717	394 241 567
Actifs non courants										
Équipement	1	1	-	-	-	-	3 730 230	3 820 993	3 730 231	3 820 994
Immeubles de placement	3 394 560	3 394 560	-	-	-	-	921 440	921 440	4 316 000	4 316 000
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	27 329 541	28 208 776	27 329 541	28 208 776
Terrains et construction	25 415 254	28 131 654	-	-	137 418 518	97 606 458	175 931 117	151 536 556	338 764 889	277 274 668
Compte clients (opérations sans contrepartie directe)	6 801 446	7 042 518	-	-	-	-	-6 320 108	-6 439 942	481 338	602 576
Autres actifs non courants	10 000 000	10 000 000	-	-	-	-	-	-	10 000 000	10 000 000
Total des actifs non courants	45 611 261	48 568 733	-	-	137 418 518	97 606 458	201 592 220	178 047 823	384 621 999	324 223 014
ACTIF TOTAL	592 586 924	519 177 544	10 314 114	14 228 714	-25 223 797	-6 009 393	218 210 475	191 067 716	795 887 716	718 464 581
PASSIF										
Passifs courants										
Comptes fournisseurs	17 169 014	24 161 818	53 992	474 995	10 951 021	-	60 452	84 797	28 234 479	24 721 610
Prestations au personnel	-19 482 204	8 957 455	152 619	124 407	-	-	34 588 615	18 989 954	15 259 030	28 071 816
Montants à payer	64 199 526	63 758 656	-	-	-	-	-	-	64 199 526	63 758 656
Encaissements par anticipation	30 284 210	23 729 440	11 776 033	13 629 312	-	-	154 514 326	132 201 040	196 574 569	169 559 792
Emprunts remboursables après un an	5 258 200	1 358 200	-	-	-	-	-	-	5 258 200	1 358 200
Provisions	2 422 205	1 897 551	-	-	-	-	-	-	2 422 205	1 897 551
Autres passifs courants	52 071 237	47 731 079	-	-	-	-	-	-	52 071 237	47 731 079
Total des passifs courants	151 922 188	171 594 199	11 982 644	14 228 714	10 951 021	-	189 163 393	151 275 791	364 019 246	337 098 704
Passifs non courants										
Prestations au personnel	64 484 811	36 951 077	-	-	-	-	55 101 575	59 766 620	119 586 386	96 717 697
Emprunts remboursables après un an	149 753 375	76 369 775	-	-	-	-	-	-	149 753 375	76 369 775
Total des passifs non courants	214 238 186	113 320 852	-	-	-	-	55 101 575	59 766 620	269 339 761	173 087 472
PASSIF TOTAL	366 160 374	284 915 051	11 982 644	14 228 714	10 951 021	-	244 264 968	211 042 411	633 359 007	510 186 176
Cumul des excédents/(déficits)	217 250 747	195 287 884	-	-	-	-	-45 900 959	-35 020 571	171 349 788	160 267 313
Fonds de roulement	8 342 388	8 342 388	-	-	-	-	-	-	8 342 388	8 342 388
Écart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	15 045 876	15 045 876	15 045 876	15 045 876
Obligation actuarielle AMCS - gain/(perte)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent/(déficit) de l'exercice en cours	833 415	30 632 221	-1 668 530	-	-36 174 818	-6 009 393	4 800 590	-	-32 209 343	24 622 828
ACTIFS NETS	226 426 550	234 262 493	-1 668 530	-	-36 174 818	-6 009 393	-26 054 493	-19 974 695	162 528 709	208 278 405

ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR UNITÉ FONCTIONNELLE

	Programme et budget		Comptes spéciaux		Projets financés sur les réserves		Ajustements IPSAS		Consolidées		TOTAL 2010-2011
	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010	
RECETTES											
Contributions statutaires	17 433 958	17 411 168	-	-	-	-	27 886	-661	17 461 844	17 410 507	34 872 351
Contributions volontaires	-	-	6 814 688	7 148 609	-	-	1 717 385	1 931 772	8 532 073	9 080 381	17 612 454
Recettes provenant des publications	670 378	476 287	-	-	-	-	-	-	670 378	476 287	1 146 665
Recettes provenant des placements	4 270 726	5 135 105	21 868	26 146	-	-	-	-	4 292 594	5 161 251	9 453 845
Taxes provenant du système du PCT	221 155 955	213 611 176	-	-	-	-	-14 534 823	-7 504 793	206 621 132	206 106 383	412 727 515
Taxes provenant du système de Madrid	51 178 701	48 444 769	-	-	-	-	-220 189	1 736 900	50 958 512	50 181 669	101 140 181
Taxes provenant du système de La Haye	2 954 259	2 977 245	-	-	-	-	41 829	14 381	2 996 088	2 991 626	5 987 714
Autres taxes	2 920	3 770	-	-	-	-	-	-	2 920	3 770	6 690
Total partiel des taxes	275 291 835	265 036 960	-	-	-	-	-14 713 183	-5 753 512	260 578 652	259 283 448	519 862 100
Arbitrage et médiation	1 479 830	1 774 628	-	-	-	-	-	-	1 479 830	1 774 628	3 254 458
Gains de change	-1 235 680	-153 594	-203 370	-385 022	-17 206	-	-	-	-1 456 256	-538 616	-1 994 872
Frais administratifs	844 971	752 469	-	-	-	-	-844 971	-660 033	-	92 436	92 436
Autres recettes/recettes diverses	1 577 700	2 082 830	-	-	-	-	-	-	1 577 700	2 082 830	3 660 530
Total partiel des recettes diverses	1 186 991	2 681 705	-203 370	-385 022	-17 206	-	-844 971	-660 033	121 444	1 636 650	1 758 094
TOTAL DES RECETTES	300 333 718	292 515 853	6 633 186	6 789 733	-17 206	-	-13 812 883	-4 482 434	293 136 815	294 823 152	587 959 967
DEPENSES											
Dépenses de personnel	198 246 868	198 197 615	2 474 152	2 526 101	3 784 681	2 210 082	5 048 695	5 455 143	209 554 396	208 388 941	417 943 337
Voyages et bourses	17 636 059	15 710 185	2 376 152	3 706 131	730 705	595 403	2 427	-36 309	20 745 343	19 975 410	40 720 753
Services contractuels	46 119 303	38 598 018	1 900 436	1 194 847	1 974 188	1 173 149	108 514	-79 616	50 102 441	40 886 398	90 988 839
Dépenses de fonctionnement	32 559 161	32 683 575	146 148	179 351	1 019 059	1 186 931	-2 933 665	-3 697 067	30 790 703	30 352 790	61 143 493
Fournitures et matériaux	2 245 598	2 011 008	55 980	12 799	9 030	445 403	-1 620	99 628	2 308 988	2 568 838	4 877 826
Mobilier et matériel	2 164 073	1 554 360	116 313	363 750	2 783 659	169 760	-1 310 745	-1 342 189	3 753 300	745 681	4 498 981
Construction	529 241	640 328	-	-	25 856 290	-	-26 385 532	-486 327	-1	154 001	154 000
Amortissement et pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	8 090 988	5 291 445	8 090 988	5 291 445	13 382 433
Frais administratifs	-	-	1 232 535	660 033	-	-	-1 232 535	-660 033	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES	299 500 303	289 395 089	8 301 716	8 643 012	36 157 612	5 780 728	-18 613 473	4 544 675	325 346 158	308 363 504	633 709 662
EXCÉDENT/(DÉFICIT) POUR L'ANNÉE	833 415	3 120 764	-1 668 530	-1 853 279	-36 174 818	-5 780 728	4 800 590	-9 027 109	-32 209 343	-13 540 352	-45 749 695

CONTRIBUTIONS ET FONDS DE ROULEMENT

Tableau 10. Contributions selon le système de contribution unique

Base de calcul des contributions

La contribution de chaque État membre est calculée sur la base des décisions prises en 2003 par la Conférence de l'OMPI et les assemblées compétentes de certaines unions administrées par l'OMPI concernant le système de contribution unique (voir les paragraphes 166 et 167 du document A/39/15).

Calcul des contributions

Les montants des contributions pour l'exercice 2010-2011 ont été approuvés le 9 octobre 2009 par les assemblées des États membres de l'OMPI et les unions administrées par l'OMPI (paragraphe 274 du document A/47/16).

Répartition du montant total des contributions entre les différentes classes pour 2010

			États membres d'une ou de plusieurs unions ("États membres d'unions")		États membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune des unions ("États non membres d'unions")	
Classe	Unités	a) Montant à recouvrer par l'État; en francs suisses	b) Nombre d'États par classe	c) a) x b); en francs suisses	d) Nombre d'États par classe	e) a) x d); en francs suisses
I	25	1 139 475	5	5 697 375	-	-
II	20	-	-	-	-	-
III	15	683 685	6	4 102 110	-	-
IV	10	455 790	7	3 190 530	-	-
IVbis	7,5	341 842	5	1 709 210	-	-
V	5	227 895	1	227 895	-	-
VI	3	136 737	6	820 422	-	-
VIbis	2	91 158	7	638 106	-	-
VII	1	45 579	6	273 474	-	-
VIII	0,5	22 789	6	136 734	-	-
IX	0,25	11 395	25	284 875	1	11 395
S	0,125	5 697	24	136 728	-	-
Sbis	0,0625	2 849	42	119 658	-	-
Ster	0,03125	1 424	38	54 112	6	8 544
			178	17 391 229	7	19 939

Classe États (au 1^{er} janvier 2010)

I	États membres d'unions :	Allemagne, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni
III	États membres d'unions :	Australie, Belgique, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse
IV	États membres d'unions :	Canada, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Irlande, Norvège
IVbis	États membres d'unions :	Afrique du Sud, Autriche, Chine, Mexique, Portugal
V	État membre d'union :	République de Corée
VI	États membres d'unions :	Grèce, Hongrie, Nouvelle-Zélande, Pologne, République tchèque, Slovaquie
VIbis	États membres d'unions :	Argentine, Brésil, Bulgarie, Inde, Israël, Roumanie, Turquie
VII	États membres d'unions :	Arabie saoudite, Indonésie, Iran (République islamique d'), Luxembourg, Monaco, Slovaquie
VIII	États membres d'unions :	Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Islande, Liechtenstein, Malaisie, Serbie

Classe	États (au 1^{er} janvier 2010)	
IX	États membres d'unions :	Albanie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Colombie, Émirats arabes unis, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Saint-Marin, Saint-Siège, Singapour, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du)
	État non membre d'unions :	Koweït
S	États membres d'unions :	Algérie, Bahreïn, Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Guatemala, Liban, Libye, Maroc, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République dominicaine, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Viet Nam
Sbis	États membres d'unions :	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Dominique, El Salvador, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guyana, Honduras, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Malte, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Namibie, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Névis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Seychelles, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tonga, Zimbabwe
Ster	États membres d'unions :	Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo, Yémen, Zambie
	États non membres d'unions :	Afghanistan, Érythrée, Éthiopie, Maldives, Myanmar, Somalie

Répartition du montant total des contributions entre les différentes classes pour 2011

			États membres d'une ou de plusieurs unions ("États membres d'unions")		États membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune des unions membres d'aucune des unions	
Classe	Unités	a) Montant à recouvrer par l'État; en francs suisses	b) Nombre d'États par classe	c) a) x b); en francs suisses	d) Nombre d'États par classe	e) a) x d); en francs suisses
I	25	1 139 475	5	5 697 375	-	-
II	20	-	-	-	-	-
III	15	683 685	6	4 102 110	-	-
IV	10	455 790	7	3 190 530	-	-
IVbis	7,5	341 842	5	1 709 210	-	-
V	5	227 895	1	227 895	-	-
VI	3	136 737	6	820 422	-	-
VIbis	2	91 158	7	638 106	-	-
VII	1	45 579	6	273 474	-	-
VIII	0,5	22 789	6	136 734	-	-
IX	0,25	11 395	28	319 060	1	11 395
S	0,125	5 697	23	131 031	-	-
Sbis	0,0625	2 849	40	113 960	-	-
Ster	0,03125	1 424	38	54 112	6	8 544
			178	17 414 019	7	19 939

Rapport de gestion financière 2010-2011

Classe	États (à compter du 1^{er} janvier 2011)
I	États membres d'unions : Allemagne, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Royaume-Uni
III	États membres d'unions : Australie, Belgique, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse
IV	États membres d'unions : Canada, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Irlande, Norvège
IVbis	États membres d'unions : Afrique du Sud, Autriche, Chine, Mexique, Portugal
V	États membres d'unions : République de Corée
VI	États membres d'unions : Grèce, Hongrie, Nouvelle-Zélande, Pologne, République tchèque, Slovaquie
VIbis	États membres d'unions : Argentine, Brésil, Bulgarie, Inde, Israël, Roumanie, Turquie
VII	États membres d'unions : Arabie saoudite, Indonésie, Iran (République islamique d'), Luxembourg, Monaco, Slovaquie
VIII	États membres d'unions : Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Islande, Liechtenstein, Malaisie, Serbie
IX	États membres d'unions : Albanie, Algérie, Andorre, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, Colombie, Émirats arabes unis, Estonie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Libye, Lituanie, Monténégro, Ouzbékistan, Qatar, République de Moldova, Saint-Marin, Saint-Siège, Singapour, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du)
S	État non membre d'unions : Koweït États membres d'unions : Bahreïn, Brunéi Darussalam, Chypre, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Guatemala, Iraq, Liban, Maroc, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République dominicaine, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Viet Nam
Sbis	États membres d'unions : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Dominique, El Salvador, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guyana, Honduras, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Malte, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Namibie, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Névis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Seychelles, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tonga, Zimbabwe
Ster	États membres d'unions : Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Congo, Djibouti, Gambie, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Haïti, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo, Yémen, Zambie États non membres d'unions : Afghanistan, Érythrée, Éthiopie, Maldives, Myanmar, Somalie

Tableau 11. Contributions à recouvrer au 31 décembre 2011 et arriérés des contributions des pays les moins avancés (PMA) détenteurs d'un compte spécial (gelé)

État	Contribution unique/ Union/OMPI**	Pas d'arriérés/années d'arriérés	Montant total des arriérés (en francs suisses)	
Afghanistan	Unique	11		1 424
Afrique du Sud		Pas d'arriérés		
Albanie		Pas d'arriérés		
Algérie		Pas d'arriérés		
Allemagne		Pas d'arriérés		
Andorre	Unique	11		11 395
Angola		Pas d'arriérés		
Antigua-et-Barbuda		Pas d'arriérés		
Arabie saoudite		Pas d'arriérés		
Argentine		Pas d'arriérés		
Arménie		Pas d'arriérés		
Australie		Pas d'arriérés		
Autriche		Pas d'arriérés		
Azerbaïdjan		Pas d'arriérés		
Bahamas		Pas d'arriérés		
Bahreïn		Pas d'arriérés		
Bangladesh		Pas d'arriérés		
Barbade		Pas d'arriérés		
Bélarus		Pas d'arriérés		
Belgique	Unique	11*		435 082
Belize		Pas d'arriérés		
Bénin		Pas d'arriérés		
Bhoutan		Pas d'arriérés		
Bolivie (État plurinational de)	Unique	01+02+03+04+05+06+07+08+09+10+11		31 339
Bosnie-Herzégovine		Pas d'arriérés		
Botswana		Pas d'arriérés		
Brazil		Pas d'arriérés		
Brunéi Darussalam		Pas d'arriérés		
Bulgarie		Pas d'arriérés		
Burkina Faso	Paris gelé	77*+78+79+80+81+82+83+84+85+86+87 +88+89	216 477	354 043
	Berne gelé	77+78+79+80+81+82+83+84+85+86+87 +88+89	137 566	
Burundi	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11	27 483	255 497
	Paris	90+91+92+93	13 276	
	Paris gelé	78+79+80+81+82+83+84+85+86+87+88 +89	214 738	
Cambodge		Pas d'arriérés		
Cameroun		Pas d'arriérés		
Canada		Pas d'arriérés		
Cap-Vert	Unique	11		2 849
Chili		Pas d'arriérés		
Chine		Pas d'arriérés		
Chypre		Pas d'arriérés		
Colombie		Pas d'arriérés		
Comores	Unique	06+07+08+09+10+11		8 544
Congo		Pas d'arriérés		
Costa Rica		Pas d'arriérés		
Côte d'Ivoire	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11	58 525	105 754
	Paris	92+93	27 597	
	Berne	91*+92+93	19 632	
Croatie		Pas d'arriérés		
Cuba		Pas d'arriérés		
Danemark		Pas d'arriérés		
Djibouti	Unique	03+04+05+06+07+08+09+10+11		12 816
Dominiq	Unique	10+11		5 698
Égypte		Pas d'arriérés		
El Salvador		Pas d'arriérés		
Émirats arabes unis		Pas d'arriérés		
Équateur		Pas d'arriérés		
Érythrée	Unique	10+11		2 848
Espagne		Pas d'arriérés		
Estonie		Pas d'arriérés		
États-Unis d'Amérique	Unique	11*		341 859
Éthiopie		Pas d'arriérés		
Ex-République yougoslave de Macédoine		Pas d'arriérés		
Fédération de Russie		Pas d'arriérés		

Rapport de gestion financière 2010-2011

État	Contribution unique/ Union/OMPI**	Pas d'arriérés/années d'arriérés	Montant total des arriérés (en francs suisses)	
Fidji		Pas d'arriérés		
Finlande		Pas d'arriérés		
France		Pas d'arriérés		
Gabon	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11	58 525	
	Paris	86*+87+88+89+90+91+92+93	154 838	
	Berne	86+87+88+89+90+91+92+93	99 102	312 465
Gambie	Unique	10+11	2 848	
	OMPI gelé	83+84+85+86+87+88+89	55 250	58 098
Géorgie		Pas d'arriérés		
Ghana		Pas d'arriérés		
Grèce		Pas d'arriérés		
Grenade	Unique	10+11		5 698
Guatemala		Pas d'arriérés		
Guinée	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11	27 483	
Guinée équatoriale	Unique	10+11		2 848
	Paris	90+91+92+93	13 276	
	Paris gelé	83+84+85+86+87+88+89	148 779	
	Berne	90+91+92+93	7 460	
	Berne gelé	83*+84+85+86+87+88+89	81 293	278 291
Guinée-Bissau	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11	27 483	
	Paris	90+91+92+93	13 276	
	Paris gelé	89	23 213	
	Berne	92+93	3 858	67 830
Guyana	Unique	11*		1 378
Haïti	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11	27 483	
	Paris	91*+92+93	9 004	
	Paris gelé	79*+80+81+82+83+84+85+86+87+88+89	347 037	383 524
Honduras	Unique	11		2 849
Hongrie		Pas d'arriérés		
Inde		Pas d'arriérés		
Indonésie		Pas d'arriérés		
Iran (République islamique d')		Pas d'arriérés		
Iraq	Unique	11		5 697
Irlande		Pas d'arriérés		
Islande		Pas d'arriérés		
Israël		Pas d'arriérés		
Italie		Pas d'arriérés		
Jamaïque	Unique	11		2 849
Japon		Pas d'arriérés		
Jordanie		Pas d'arriérés		
Kazakhstan		Pas d'arriérés		
Kenya		Pas d'arriérés		
Kirghizistan		Pas d'arriérés		
Koweït		Pas d'arriérés		
Lesotho		Pas d'arriérés		
Lettonie		Pas d'arriérés		
Liban ¹	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+11	52 127	
	Paris	89+90+91+92+93	88 032	
	Berne	88*+89+90+91+92+93	159 000	
	Nice	88+89+90+91+92+93	9 632	308 791
Libéria		Pas d'arriérés		
Libye	Unique	02*+03+04+05+06+07+08+09+10+11		71 134
Liechtenstein		Pas d'arriérés		
Lituanie	Unique	11		11 395
Luxembourg		Pas d'arriérés		
Madagascar		Pas d'arriérés		
Malaisie		Pas d'arriérés		
Malawi	Unique	10+11		2 848
Maldives		Pas d'arriérés		
Mali	Unique	11*	814	
	Paris gelé	84+85+86+87+88+89	132 377	
	Berne gelé	76*+77+78+79+80+81+82+83+84+85+86 +87+88+89	163 926	297 117
Malte		Pas d'arriérés		
Maroc		Pas d'arriérés		

¹ Calendrier des paiements établi en juillet 2006 pour le règlement des arriérés correspondant aux unions de Paris, de Berne et de Nice et selon le système de contribution unique en 10 paiements annuels.

État	Contribution unique/ Union/OMPI**	Pas d'arriérés/années d'arriérés	Montant total des arriérés (en francs suisses)	
Maurice		Pas d'arriérés		
Mauritanie	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11	27 483	
	Paris	90+91+92+93	13 276	
	Paris gelé	77*+78+79+80+81+82+83+84+85+86+87 +88+89	219 120	
	Berne	90+91+92+93	7 460	
	Berne gelé	74+75+76+77+78+79+80+81+82+83+84 +85+86+87+ 88+89	150 618	417 957
Mexique		Pas d'arriérés		
Micronésie (États fédérés de)	Unique	05*+06+07+08+09+10+11		17 347
Monaco		Pas d'arriérés		
Mongolie		Pas d'arriérés		
Monténégro		Pas d'arriérés		
Mozambique		Pas d'arriérés		
Myanmar		Pas d'arriérés		
Namibie		Pas d'arriérés		
Népal	Unique	11		1 424
Nicaragua	Unique	06*+07+08+09+10+11		17 003
Niger	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11	27 483	
	Paris	90*+91+92+93	11 815	
	Paris gelé	81+82+83+84+85+86+87+88+89	179 097	
	Berne	90+91+92+93	7 460	
	Berne gelé	80*+81+82+83+84+85+86+87+88+89	109 915	335 770
Nigéria	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11	307 492	
	Paris	91*+92+93	237 156	544 648
Norvège		Pas d'arriérés		
Nouvelle-Zélande		Pas d'arriérés		
Oman		Pas d'arriérés		
Ouganda	Paris gelé	81*+82+83+84 +85+86+87+88+89		168 886
Ouzbékistan		Pas d'arriérés		
Pakistan		Pas d'arriérés		
Panama		Pas d'arriérés		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Unique	11		2 849
Paraguay		Pas d'arriérés		
Pays-Bas		Pas d'arriérés		
Pérou		Pas d'arriérés		
Philippines		Pas d'arriérés		
Pologne		Pas d'arriérés		
Portugal		Pas d'arriérés		
Qatar	Unique	10+11		17 092
République arabe syrienne		Pas d'arriérés		
République centrafricaine	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11	27 483	
	Paris	90+91+92+93	13 276	
	Paris gelé	76*+77+78+79+80+81+82+83+84+85+86 +87+ 88+89	273 509	
	Berne	90+91+92+93	7 460	
	Berne gelé	80*+81+82+83+84+85+86+87+88+89	114 858	436 586
République de Corée		Pas d'arriérés		
République de Moldova		Pas d'arriérés		
République démocratique du Congo	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11	27 483	
	Paris	90+91+92+93	159 959	
	Paris gelé	81*+82+83+84+85+86+87+88+89	500 200	
	Berne	90+91+92+93	90 326	
	Berne gelé	81*+82+83+84+85+86+87+88+89	301 015	1 078 983
République démocratique populaire lao		Pas d'arriérés		
République dominicaine	Unique	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11	87 005	
	Paris	67*+68+69+70+71+72+73+74+75+76 +77+78+79+80+81+82+83+84+85+86 +87+88+89+90+91+92+93	954 885	1 041 890
République populaire démocratique de Corée		Pas d'arriérés		
République tchèque		Pas d'arriérés		
République-Unie de Tanzanie	Paris gelé	83*+84+85+86+87+88+89		145 887
Roumanie		Pas d'arriérés		
Royaume-Uni		Pas d'arriérés		
Rwanda		Pas d'arriérés		
Sainte-Lucie	Unique	11		2 849
Saint-Kitts-et-Névis		Pas d'arriérés		
Saint-Marin		Pas d'arriérés		

Rapport de gestion financière 2010-2011

État	Contribution unique/ Union/OMPI**	Pas d'arriérés/années d'arriérés	Montant total des arriérés (en francs suisses)	
Saint-Siège		Pas d'arriérés		
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Unique	11		2 849
Samoa		Pas d'arriérés		
Sao Tomé-et-Principe		Pas d'arriérés		
Sénégal		Pas d'arriérés		
Serbie	Unique Paris Berne Nice Locarno	94+95+96+97+98+99+00+01 93* 91+92+93 93 93	847 668 79 996 135 984 6 447 2 247	1 072 342
Seychelles		Pas d'arriérés		
Sierra Leone		Pas d'arriérés		
Singapour		Pas d'arriérés		
Slovaquie		Pas d'arriérés		
Slovénie		Pas d'arriérés		
Somalie	Unique OMPI OMPI gelé	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11 90+91+92+93 83+84+85+86+87+88+89	27 483 4 452 55 250	87 185
Soudan		Pas d'arriérés		
Sri Lanka		Pas d'arriérés		
Suède		Pas d'arriérés		
Suisse		Pas d'arriérés		
Suriname		Pas d'arriérés		
Swaziland		Pas d'arriérés		
Tadjikistan		Pas d'arriérés		
Tchad	Unique Paris Paris gelé Berne Berne gelé	94+95+96+97+98+99+00+01+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11 90+91+92+93 71+72+73+74+75+76+77+78+79+80+81 +82+83+84+85+86+87+88+89 90+91+92+93 72+73+74+75+76+77+78+79+80+81+82 +83+84+85+86+87+88+89	27 483 13 276 250 957 7 460 156 387	455 563
Thaïlande		Pas d'arriérés		
Togo	Unique Paris gelé Berne gelé	01*+02+03+04 +05+06+07+08+09+10+11 84+85+86+87+88+89 83*+84+85+86+87+88+89	15 080 132 377 87 785	235 242
Tonga		Pas d'arriérés		
Trinité-et-Tobago		Pas d'arriérés		
Tunisie		Pas d'arriérés		
Turkménistan		Pas d'arriérés		
Turquie		Pas d'arriérés		
Ukraine		Pas d'arriérés		
Uruguay	Unique	11		5 697
Venezuela (République bolivarienne du)	Unique	11*		10 131
Viet Nam		Pas d'arriérés		
Yémen	Unique OMPI gelé	11* 87*+88+89	122 19 142	19 264
Zambie		Pas d'arriérés		
Zimbabwe	Unique	08+09+10+11		11 396
Total incluant :				
contributions à recouvrer				5 125 141
arriérés de contributions des pays les moins avancés (PMA) détenteurs d'un compte spécial (gelé)				<u>4 385 659</u>
			TOTAL	9 510 800

* Paiement partiel

** Les montants des contributions étaient dus jusqu'en 1993 conformément aux décisions des unions de Paris, de Berne, de l'IPC, de Nice, de Locarno et de Vienne, et depuis 1994 selon le système de contribution unique. Conformément aux décisions prises par les Assemblées des unions de Paris et de Berne et par la Conférence de l'OMPI à leurs sessions de 1991, les montants des arriérés de contributions de tous les pays les moins avancés (PMA) pour les années antérieures à 1990 sont placés sur un compte spécial, dont le montant a été gelé jusqu'au 31 décembre 1989. Ces montants sont désignés respectivement par les expressions "Paris gelé", "Berne gelé" et "OMPI gelé".

Total des contributions à recouvrer

(à l'exception des arriérés de contributions des pays les moins avancés (PMA) détenteurs d'un compte spécial (gelé))

	Montant des arriérés (en francs suisses)
Union de Paris	1 802 938
Union de Berne	545 202
Union de Nice	16 079
Union de Locarno	2 247
Convention instituant l'OMPI	4 452
Contribution unique	2 754 223
Total	5 125 141

Contributions à recouvrer des pays les moins avancés (PMA) détenteurs d'un compte spécial (gelé)

	Montant des arriérés (en francs suisses)
Union de Paris	2 952 654
Union de Berne	1 303 363
Convention instituant l'OMPI	129 642
Total	4 385 659

Tableau 12. Contributions reçues d'avance

	en francs suisses
<i>Contributions pour 2012 déjà reçues au 31 décembre 2011</i>	
Angola	1 424
Australie	683 685
Bélarus	3 935
Brunéi Darussalam	5 697
Bulgarie	91 158
Cameroun	2 849
Chili	11 395
Congo	2 849
Costa Rica	3 860
Équateur	5 697
Irlande	455 790
Italie	56 559
Kazakhstan	11 395
Lettonie	11 395
Nouvelle-Zélande	136 737
Panama	1 482
République tchèque	136 737
Suisse	683 685
Suriname	2 849
Sous-total	2 309 178
<i>Contributions reçues pour 2013 et les années suivantes</i>	
Angola	47 208
Cameroun	34 817
Chili	187
Congo	21 365
Équateur	1 244
Suriname	178 781
Sous-total	283 602
TOTAL	2 592 780

Tableau 13. Fonds de roulement au 31 décembre 2011
Fonds de roulement facturés

État	Union	Montant total facturé (en francs suisses)	Montant dû le cas échéant (en francs suisses)
Afrique du Sud	Paris	75 110	
	Berne	29 148	
Algérie	Paris	22 533	
	Nice	1 412	
	Madrid	25 400	
Allemagne	Paris	300 426	
	Berne	102 019	
	IPC	105 871	
	Nice	18 822	
	Locarno	2 045	
	PCT	222 900	
	Madrid	339 000	
Argentine	Paris	66 895	
	Berne	29 148	
Australie	Paris	112 661	
	Berne	43 722	
	IPC	43 463	
	Nice	7 058	
	PCT	91 000	
Autriche	Paris	75 110	
	Berne	8 744	
	IPC	28 977	
	Nice	4 707	
	PCT	19 250	
	Madrid	84 800	
Bahamas	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
Barbade	Paris	1 882	
Belgique	Paris	112 661	
	Berne	43 722	
	IPC	43 463	
	Nice	7 058	
	PCT	9 800	
	Madrid	127 200	
	La Haye	28 261	
Bénin	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
	Nice	470	
Brésil	Paris	93 593	
	Berne	43 722	
	IPC	15 283	
	PCT	4 200	
Bulgarie	Paris	22 533	
	Berne	8 744	
	PCT	200	
Burkina Faso	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
Burundi	Paris	7 508	7 508
Cameroun	Paris	7 508	
	Berne	8 744	
Canada	Paris	112 661	
	Berne	43 722	
Chili	Berne	8 744	
Chine	Paris	28 250	
Chypre	Paris	16 831	
	Berne	8 744	
Congo	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
Costa Rica	Berne	2 915	
Côte d'Ivoire	Paris	7 508	
	Berne	8 744	
Cuba	Paris	22 533	
Danemark	Paris	75 110	
	Berne	29 148	
	IPC	28 977	
	Nice	4 707	
	Locarno	1 364	
	PCT	41 000	

État	Union	Montant total facturé (en francs suisses)	Montant dû le cas échéant (en francs suisses)
Égypte	Paris	22 533	
	Berne	2 915	
	IPC	6 701	
	Madrid	25 400	
	La Haye	5 652	
Espagne	Paris	75 110	
	Berne	58 296	
	IPC	28 977	
	Nice	4 707	
	Locarno	1 364	
	Madrid	84 800	
	La Haye	18 840	
États-Unis d'Amérique	Paris	187 765	
	IPC	72 435	
	Nice	11 764	
	PCT	754 900	
Fédération de Russie	Paris	187 765	
	IPC	72 435	
	Nice	11 764	
	Locarno	3 409	
	PCT	24 750	
	Madrid	211 800	
Fidji	Berne	2 915	
Finlande	Paris	75 110	
	Berne	29 148	
	IPC	28 977	
	Nice	4 707	
	Locarno	1 364	
France	Paris	187 765	
	Berne	72 871	
	IPC	72 435	
	Nice	11 764	
	Locarno	3 409	
	PCT	110 700	
	Madrid	211 800	
Gabon	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
Ghana	Paris	7 508	
Grèce	Paris	37 556	
	Berne	8 744	
Guinée	Paris	7 508	7 508
	Berne	2 915	2 915
Haïti	Paris	14 903	
Hongrie	Paris	37 556	
	Berne	8 744	
	Nice	2 354	
	Locarno	681	
	PCT	22 150	
	Madrid	42 200	
Inde	Berne	29 148	
Indonésie	Paris	22 533	
	La Haye	5 652	
Iran (République islamique d')	Paris	22 533	
Iraq	Paris	22 533	
Irlande	Paris	75 110	
	Berne	29 148	
	IPC	28 977	
	Nice	4 707	
	Locarno	1 364	
Islande	Paris	16 831	
	Berne	8 744	
Israël	Paris	22 533	
	Berne	8 744	
	IPC	8 691	
	Nice	1 412	
Italie	Paris	112 661	
	Berne	43 722	
	IPC	43 463	
	Nice	7 058	
	Locarno	3 409	
	PCT	16 500	
Jamahiriya arabe libyenne	Paris	22 533	
	Berne	8 744	

Rapport de gestion financière 2010-2011

État	Union	Montant total facturé (en francs suisses)	Montant dû le cas échéant (en francs suisses)
Japon	Paris	187 765	
	Berne	58 296	
	IPC	72 435	
	PCT	194 600	
Jordanie	Paris	7 508	
Kenya	Paris	22 533	
Liban	Paris	20 646	
	Berne	8 744	
	Nice	1 412	
Liechtenstein	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
	Nice	470	
	PCT	1 500	
	Madrid	8 400	
	La Haye	1 884	
Luxembourg	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
	IPC	2 895	
	Nice	470	
	PCT	650	
	Madrid	8 400	
	La Haye	1 884	
Madagascar	Paris	7 508	
	Berne	8 744	
Malawi	Paris	7 508	
Mali	Paris	3 812	
	Berne	2 915	
Malte	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
Maroc	Paris	22 533	
	Berne	8 744	
	Nice	1 412	
	Madrid	25 400	
	La Haye	5 652	
Maurice	Paris	7 508	
Mauritanie	Paris	7 508	1 854
	Berne	2 915	
	PCT	50	
Mexique	Paris	75 110	
	Berne	29 148	
Monaco	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
	IPC	2 895	
	Nice	470	
	PCT	200	
	Madrid	8 400	
	La Haye	1 884	
Mongolie	Paris	1 882	
Niger	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
Nigéria	Paris	22 533	
Norvège	Paris	75 110	
	Berne	29 148	
	IPC	28 977	
	Nice	4 707	
	Locarno	1 364	
	PCT	21 750	
Nouvelle-Zélande	Paris	37 556	
	Berne	14 574	
Ouganda	Paris	7 508	
Pakistan	Berne	8 744	
Pays-Bas	Paris	112 661	
	Berne	43 722	
	IPC	43 463	
	Nice	7 058	
	Locarno	2 903	
	PCT	20 350	
	Madrid	127 200	
	La Haye	28 261	
Philippines	Paris	22 533	
	Berne	8 744	
Pologne	Paris	37 556	
	Berne	8 744	

État	Union	Montant total facturé (en francs suisses)	Montant dû le cas échéant (en francs suisses)
Portugal	Paris	75 110	
	Berne	14 574	
	IPC	28 977	
	Madrid	84 800	
	Nice	4 707	
République arabe syrienne	Paris	22 533	
République centrafricaine	Paris	7 508	943
	Berne	2 915	
République de Corée	Paris	22 533	
	PCT	3 700	
République démocratique du Congo	Paris	22 533	14 057
	Berne	8 744	1 727
République dominicaine	Paris	22 533	
République populaire démocratique de Corée	Paris	7 508	
République tchèque	Paris	50 073	
	Berne	19 432	
	IPC	19 318	
	Nice	3 138	
	Locarno	910	
	Madrid	56 533	
République-Unie de Tanzanie	Paris	14 903	
Roumanie	Paris	33 788	
	Berne	8 744	
	PCT	550	
	Madrid	84 800	
Royaume-Uni	Paris	187 765	
	Berne	72 871	
	IPC	72 435	
	Nice	11 764	
	PCT	168 000	
Rwanda	Paris	2 849	
Saint-Marin	Paris	22 533	
	Madrid	25 400	
Saint-Siège	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
	La Haye	1 884	
Sénégal	Paris	7 508	
	Berne	8 744	
Serbie-et-Monténégro	Paris	29 927	
	Berne	14 574	
	Nice	2 354	
	Locarno	1 364	
	Madrid	84 800	
Slovaquie	Paris	25 037	
	Berne	9 716	
	IPC	9 659	
	Nice	1 569	
	Locarno	454	
	Madrid	28 267	
Soudan	Paris	2 849	
Sri Lanka	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
	PCT	300	
Suède	Paris	112 661	
	Berne	43 722	
	IPC	43 463	
	Nice	7 058	
	Locarno	2 045	
	PCT	162 800	
Suisse	Paris	112 661	
	Berne	43 722	
	IPC	43 463	
	Nice	7 058	
	Locarno	2 045	
	PCT	74 000	
	Madrid	127 200	
	La Haye	28 261	
Suriname	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
	IPC	2 895	
	Nice	470	
	La Haye	1 884	
Tchad	Paris	7 508	6 377
	Berne	2 915	1 980
Thaïlande	Berne	2 915	
Togo	Paris	7 508	
	Berne	2 915	

Rapport de gestion financière 2010-2011

État	Union	Montant total facturé (en francs suisses)	Montant dû le cas échéant (en francs suisses)
Trinité-et-Tobago	Paris	22 533	
Tunisie	Paris	22 533	
	Berne	8 744	
	Nice	1 412	
	Madrid	25 400	
	La Haye	5 652	
Turquie	Paris	22 533	
	Berne	8 744	
Uruguay	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
Venezuela (République bolivarienne du)	Berne	14 574	
Vietnam	Paris	7 508	
	Madrid	25 400	
	La Haye	1 884	
Zambie	Paris	7 508	
Zimbabwe	Paris	7 508	
	Berne	2 915	
Total		10 749 494	44 869

Total des fonds de roulement

Union	Montant (en francs suisses)	Facturé* au 31 décembre 2011	Référence
Paris ¹	–	2 000 000,00	AB/VII/23, parag. 301 et 302
	1 592 894,11	2 000 000,00	P/A/VIII/3, parag. 11.i)
Berne	1 300 000,00	1 300 000,00	AB/VII/23, parag. 301 et 302
IPC	1 000 000,00	1 000 000,00	AB/XVI/23, parag. 178
Nice	160 000,00	160 000,00	AB/VII/23, parag. 301 et 302
Locarno ²	29 494,00	30 000,00	AB/IV/35, parag. 152
PCT	2 000 000,00	2 000 000,00	PCT/A/X/3, parag. 3.i)
Madrid	2 000 000,00	2 000 000,00	AB/X/32, parag. 39.xxi.
La Haye	260 000,00	260 000,00	AB/VII/23, parag. 301 et 302
Total	8 342 388,11		

* Montant historique

Total des fonds de roulement à recouvrer

Union	Montant (en francs suisses)
Union de Paris	38 247
Union de Berne	6 622
Total	44 869

¹ Le Fonds de roulement de l'Union de Paris a été créé en 1978 et fixé à 2 millions de francs suisses (paragraphe 301 et 302 du document AB/VII/23). L'assemblée de cette union ayant décidé d'utiliser le Fonds de roulement pour couvrir les dépenses exceptionnelles de la Conférence diplomatique pour la révision de la Convention de Paris (sessions de 1980, 1981, 1982 et 1984 et réunions préparatoires et consultatives de 1984 à 1987), elle a aussi décidé, à sa session de 1983, de reconstituer le Fonds de roulement pour un montant maximum de 2 millions de francs suisses (paragraphe 11 i) du document P/A/VIII/3). En conséquence, le Fonds de roulement de l'Union de Paris s'élevait au 31 décembre 2011 à 1 592 894.11 francs.

² Le Fonds de roulement de l'Union de Locarno a été créé en 1973 et fixé à 30 000 francs suisses (paragraphe 152 du document AB/IV/35). À la suite de l'adhésion des Pays-Bas et du retrait des États-Unis d'Amérique, le Fonds de roulement de l'Union de Locarno s'élevait au 31 décembre 2011 à 29 494 francs suisses.

RÉPARTITION MADRID ET LA HAYE

Union de Madrid – Émoluments supplémentaires - 2010

I. Perception

L'OMPI a perçu en 2010 la somme de 3 034 900 francs suisses au titre d'émoluments supplémentaires pour des enregistrements et des renouvellements, sur la base du barème en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2008 [article 8.2)b) de l'Arrangement de Madrid et article 8.2)ii) du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid].

II. Répartition

Selon la règle 37 du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, le coefficient mentionné à l'article 8.5) et 6) de l'Arrangement et du Protocole dont bénéficient les pays parties à l'Arrangement ou au Protocole, selon le cas, pour la répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments est le suivant :

un,	pour les parties contractantes qui ne procèdent à aucun des examens prévus ci-après ;
deux,	pour les parties contractantes qui procèdent à un examen des seuls motifs absolus de refus;
trois,	pour les parties contractantes qui procèdent en outre à un examen d'antériorité sur opposition des tiers ;
quatre,	pour les parties contractantes qui procèdent d'office à un tel examen ;
quatre,	également, pour les parties contractantes qui procèdent d'office à des recherches d'antériorité avec indication des antériorités les plus pertinentes.

Le nombre de désignations comprises dans les enregistrements ou les renouvellements pour lesquelles l'OMPI a perçu un émolument supplémentaire de 100 francs suisses pour chaque classe de produits et de services en sus de la troisième était pour le coefficient :

un,	2 072	Antigua-et-Barbuda, Bonaire, Saint-Eustache et Saba ¹ , Liechtenstein ²
deux,	38 998	Autriche ³ , Italie, Liechtenstein ⁴ , Monaco
trois,	104 301	Allemagne, Autriche ⁵ , Benelux, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Lettonie, Lesotho, Lituanie, Saint-Marin, Slovénie, Suisse.
quatre,	220 459	Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Chine, Chypre, Cuba, Curaçao ¹ , Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Libéria, Madagascar, Maroc, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Oman, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Saint-Martin (Royaume des Pays-Bas) ¹ , Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Swaziland, Tadjikistan, Ukraine, Viet Nam, Zambie.

La somme perçue de 3 034 900 francs suisses doit être divisée par 1 274 807 [2 072 + (38 998 x 2) 77 996 + (104 301 x 3) 312 903 + (220 459 x 4) 881 836]. Il en résulte que la somme due pour chaque marque dont la protection a été demandée s'élève à 2,38067409 francs suisses par point de coefficient [3 034 900 : 1 274 807] soit, pour le coefficient :

un,	2,38067409 francs suisses
deux,	4,76134818 francs suisses
trois,	7,14202227 francs suisses
quatre,	9,52269636 francs suisses

¹ À compter du 10 octobre 2010

² Jusqu'au 31 décembre 2009

³ Jusqu'au 30 juin 2010

⁴ À compter du 1^{er} janvier 2010

⁵ À compter du 1^{er} juillet 2010

La répartition des émoluments supplémentaires pour 2010 est donc la suivante :

	Nombre de désignations	Somme due par désignation	Total en francs suisse
Albanie	3 642	9,52269636	34 681,66
Algérie	4 747	9,52269636	45 204,24
Allemagne	15 551	7,14202227	111 065,59
Antigua-et-Barbuda	896	2,38067409	2 133,08
Arménie	3 452	9,52269636	32 872,35
Autriche ³	9 681	4,76134818	46 094,61
Autriche ⁵	4 675	7,14202227	33 388,95
Azerbaïdjan	3 994	9,52269636	38 033,65
Bélarus	6 823	9,52269636	64 973,36
Benelux	14 296	7,14202227	102 102,35
Bhoutan	601	9,52269636	5 723,14
Bonaire, Saint-Eustache et Saba ¹	24	2,38067409	57,14
Bosnie-Herzégovine	6 760	9,52269636	64 373,43
Botswana	558	9,52269636	5 313,66
Bulgarie	5 394	9,52269636	51 365,42
Chine	11 610	9,52269636	110 558,50
Chypre	1 107	9,52269636	10 541,63
Croatie	9 834	7,14202227	70 234,65
Cuba	2 319	9,52269636	22 083,13
Curaçao	27	9,52269636	257,11
Égypte	7 286	9,52269636	69 382,37
Espagne	12 834	9,52269636	122 214,29
Ex-République yougoslave de Macédoine	6 078	7,14202227	43 409,21
Fédération de Russie	19 808	9,52269636	188 625,57
France	14 437	7,14202227	103 109,38
Hongrie	10 138	9,52269636	96 541,10
Iran (République islamique d')	2 688	9,52269636	25 597,01
Italie	14 448	4,76134818	68 791,96
Kazakhstan	5 207	9,52269636	49 584,68
Kenya	1 903	9,52269636	18 121,69
Kirghizistan	3 270	9,52269636	31 139,22
Lesotho	923	7,14202227	6 592,09
Lettonie	4 177	7,14202227	29 832,23
Libéria	1 038	9,52269636	9 884,56
Liechtenstein ²	1 152	2,38067409	2 742,54
Liechtenstein ⁴	7 196	4,76134818	34 262,66
Lituanie	3 986	7,14202227	28 468,10
Madagascar	669	9,52269636	6 370,68
Maroc	8 495	9,52269636	80 895,31
Monaco	7 673	4,76134818	36 533,82
Mongolie	2 332	9,52269636	22 206,93
Monténégro	6 466	9,52269636	61 573,75
Mozambique	1 316	9,52269636	12 531,87
Namibie	709	9,52269636	6 751,59
Oman	17	9,52269636	161,89
Pologne	7 743	9,52269636	73 734,24
Portugal	10 301	9,52269636	98 093,30
République arabe syrienne	1 996	9,52269636	19 007,30
République de Moldova	4 315	9,52269636	41 090,43
République populaire démocratique de Corée	2 941	9,52269636	28 006,25
République tchèque	8 682	9,52269636	82 676,05
Roumanie	8 152	9,52269636	77 629,02
Saint Martin (Royaume des Pays-Bas)	23	9,52269636	219,02
Saint-Marin	3 803	7,14202227	27 161,11
Sao Tomé-et-Principe	359	9,52269636	3 418,65
Serbie	10 962	9,52269636	104 387,80
Sierra Leone	1 092	9,52269636	10 398,78
Slovaquie	7 374	9,52269636	70 220,36
Slovénie	6 775	7,14202227	48 387,20
Soudan	2 015	9,52269636	19 188,23
Suisse	19 766	7,14202227	141 169,21
Swaziland	1 054	9,52269636	10 036,92
Tadjikistan	2 781	9,52269636	26 482,62
Ukraine	9 681	9,52269636	92 189,22
Viet Nam	5 044	9,52269636	48 032,48
Zambie	734	9,52269636	6 989,66
Total	365 830		3 034 900,00

Union de Madrid - Compléments d'émoluments - 2010

I. Perception

L'OMPI a perçu en 2010 la somme de 38 817 800 francs suisses au titre de compléments d'émoluments correspondant à 388 178 désignations (faites lors de l'enregistrement, postérieurement à l'enregistrement ou lors du renouvellement), sur la base du barème en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2008 [article 8.2)c) de l'Arrangement de Madrid et article 8.2)iii) du Protocole relatif à cet Arrangement].

II. Distribution

La répartition est faite selon le nombre de désignations [article 8.6) de l'Arrangement de Madrid et du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid] et un coefficient [règle 37 du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement].

Le nombre de désignations pour lesquelles l'OMPI a perçu 100 francs suisses au titre de compléments d'émoluments était, pour le coefficient :

un,	2 211	Antigua-et-Barbuda, Bonaire, Saint-Eustache et Saba ¹ , Liechtenstein ²
deux,	39 854	Autriche ³ , Italie, Liechtenstein ⁴ , Monaco
trois,	107 893	Allemagne, Autriche ⁵ , Benelux, Croatie, Ex-République yougoslave de Macédoine., France, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Saint-Marin, Slovénie, Suisse
quatre,	238 220	Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Chine, Chypre, Cuba, Curaçao ¹ , Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Libéria, Madagascar, Maroc, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Oman, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Saint Martin (Royaume des Pays-Bas) ¹ , Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Swaziland, Tadjikistan, Ukraine, Viet Nam, Zambie

La somme perçue de 38 817 800 francs suisses doit être divisée par 1 358 478 [2211 + (39 854 x 2) 79 708 + (107 893 x 3) 323 679 + (238 220 x 4) 952 880]. Il en résulte que la somme due pour chaque marque dont la protection a été demandée s'élève à 28,57447820 francs suisses par point de coefficient [38 817 800 : 1 358 478] soit, pour le coefficient :

un,	28,57447820 francs suisses
deux,	57,14895640 francs suisses
trois,	85,72343460 francs suisses
quatre,	114,29791280 francs suisses

¹ À compter du 10 octobre 2010

² Jusqu'au 31 décembre 2009

³ Jusqu'au 30 juin 2010

⁴ À compter du 1^{er} janvier 2010

⁵ À compter du 1^{er} juillet 2010

La répartition en 2010 des compléments d'émoluments est donc la suivante :

	Nombre de désignations	Somme due par désignation	Total en francs suisse
Albanie	4 212	114,29791280	481 422,81
Algérie	5 108	114,29791280	583 833,74
Allemagne	15 841	85,72343460	1 357 944,93
Antigua-et-Barbuda	983	28,57447820	28 088,71
Arménie	3 795	114,29791280	433 760,58
Autriche ³	9 858	57,14895640	563 374,41
Autriche ⁵	4 767	85,72343460	408 643,61
Azerbaïdjan	4 619	114,29791280	527 942,06
Bélarus	7 364	114,29791280	841 689,83
Benelux	14 473	85,72343460	1 240 675,27
Bhoutan	704	114,29791280	80 465,73
Bonaire, Sainte-Eustache et Saba ¹	34	28,57447820	971,53
Bosnie-Herzégovine	7 370	114,29791280	842 375,62
Botswana	689	114,29791280	78 751,26
Bulgarie	5 655	114,29791280	646 354,70
Chine	12 994	114,29791280	1 485 187,08
Chypre	1 331	114,29791280	152 130,52
Croatie	10 531	85,72343460	902 753,49
Cuba	2 492	114,29791280	284 830,40
Curaçao	35	114,29791280	4 000,43
Égypte	8 042	114,29791280	919 183,81
Espagne	13 185	114,29791280	1 507 017,98
Ex-République yougoslave de Macédoine	6 561	85,72343460	562 431,45
Fédération de Russie	21 293	114,29791280	2 433 745,46
France	14 709	85,72343460	1 260 906,00
Hongrie	10 416	114,29791280	1 190 527,06
Iran (République islamique d')	3 371	114,29791280	385 298,26
Italie	14 671	57,14895640	838 432,34
Kazakhstan	5 780	114,29791280	660 641,94
Kenya	2 152	114,29791280	245 969,11
Kirghizistan	3 599	114,29791280	411 358,19
Lesotho	1 019	85,72343460	87 352,18
Lettonie	4 484	85,72343460	384 383,88
Libéria	1 155	114,29791280	132 014,09
Liechtenstein ²	1 194	28,57447820	34 117,93
Liechtenstein ⁴	7 417	57,14895640	423 873,81
Lituanie	4 302	85,72343460	368 782,22
Madagascar	828	114,29791280	94 638,67
Maroc	9 110	114,29791280	1 041 253,98
Monaco	7 908	57,14895640	451 933,95
Mongolie	2 649	114,29791280	302 775,17
Monténégro	6 941	114,29791280	793 341,81
Mozambique	1 487	114,29791280	169 961,00
Namibie	854	114,29791280	97 610,42
Oman	26	114,29791280	2 971,75
Pologne	8 156	114,29791280	932 213,78
Portugal	10 568	114,29791280	1 207 900,34
République arabe syrienne	2 490	114,29791280	284 601,80
République de Moldova	4 767	114,29791280	544 858,15
République populaire démocratique de Corée	3 099	114,29791280	354 209,23
République tchèque	8 997	114,29791280	1 028 338,32
Roumanie	8 473	114,29791280	968 446,21
Saint Martin (Royaume des Pays-Bas)	33	114,29791280	3 771,83
Saint-Marin	3 916	85,72343460	335 692,97
Sao Tomé-et-Principe	446	114,29791280	50 976,87
Serbie	11 692	114,29791280	1 336 371,20
Sierra Leone	1 192	114,29791280	136 243,11
Slovaquie	7 637	114,29791280	872 893,16
Slovénie	7 067	85,72343460	605 807,51
Soudan	2 251	114,29791280	257 284,60
Suisse	20 223	85,72343460	1 733 585,02
Swaziland	1 155	114,29791280	132 014,09
Tadjikistan	3 076	114,29791280	351 580,38
Ukraine	10 508	114,29791280	1 201 042,47
Viet Nam	5 573	114,29791280	636 982,27
Zambie	851	114,29791280	97 267,52
Total	388 178		38 817 800,00

Union de Madrid – Total des émoluments en 2010

I. Perception

Les sommes suivantes ont été perçues par l'OMPI en 2010 :

- émoluments supplémentaires	3 034 900	francs suisses
- compléments d'émoluments	38 817 800	francs suisses
Total	41 852 700	francs suisses

II. Répartition

Le total des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments est réparti comme suit :

	Émoluments supplémentaires	Compléments d'émoluments	Total en francs suisses
Albanie	34 681,66	481 422,81	516 104,47
Algérie	45 204,24	583 833,74	629 037,98
Allemagne	111 065,59	1 357 944,93	1 469 010,52
Antigua-et-Barbuda	2 133,08	28 088,71	30 221,79
Arménie	32 872,35	433 760,58	466 632,93
Autriche	46 094,61	563 374,41	609 469,02
Autriche	33 388,95	408 643,61	442 032,56
Azerbaïdjan	38 033,65	527 942,06	565 975,71
Bélarus	64 973,36	841 689,83	906 663,19
Benelux	102 102,35	1 240 675,27	1 342 777,62
Bhoutan	5 723,14	80 465,73	86 188,87
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	57,14	971,53	1 028,67
Bosnie-Herzégovine	64 373,43	842 375,62	906 749,05
Botswana	5 313,66	78 751,26	84 064,92
Bulgarie	51 365,42	646 354,70	697 720,12
Chine	110 558,50	1 485 187,08	1 595 745,58
Chypre	10 541,63	152 130,52	162 672,15
Croatie	70 234,65	902 753,49	972 988,14
Cuba	22 083,13	284 830,40	306 913,53
Curaçao	257,11	4 000,43	4 257,54
Égypte	69 382,37	919 183,81	988 566,18
Espagne	122 214,29	1 507 017,98	1 629 232,27
Ex-République yougoslave de Macédoine	43 409,21	562 431,45	605 840,66
Fédération de Russie	188 625,57	2 433 745,46	2 622 371,03
France	103 109,38	1 260 906,00	1 364 015,38
Hongrie	96 541,10	1 190 527,06	1 287 068,16
Iran (République islamique d')	25 597,01	385 298,26	410 895,27
Italie	68 791,96	838 432,34	907 224,30
Kazakhstan	49 584,68	660 641,94	710 226,62
Kenya	18 121,69	245 969,11	264 090,80
Kirghizistan	31 139,22	411 358,19	442 497,41
Lesotho	6 592,09	87 352,18	93 944,27
Lettonie	29 832,23	384 383,88	414 216,11
Libéria	9 884,56	132 014,09	141 898,65
Liechtenstein	2 742,54	34 117,93	36 860,47
Liechtenstein	34 262,66	423 873,81	458 136,47
Lituanie	28 468,10	368 782,22	397 250,32
Madagascar	6 370,68	94 638,67	101 009,35
Maroc	80 895,31	1 041 253,98	1 122 149,29
Monaco	36 533,82	451 933,95	488 467,77
Mongolie	22 206,93	302 775,17	324 982,10
Monténégro	61 573,75	793 341,81	854 915,56
Mozambique	12 531,87	169 961,00	182 492,87
Namibie	6 751,59	97 610,42	104 362,01
Oman	161,89	2 971,75	3 133,64
Pologne	73 734,24	932 213,78	1 005 948,02
Portugal	98 093,30	1 207 900,34	1 305 993,64
République arabe syrienne	19 007,30	284 601,80	303 609,10
République de Moldova	41 090,43	544 858,15	585 948,58
République populaire démocratique de Corée	28 006,25	354 209,23	382 215,48
République tchèque	82 676,05	1 028 338,32	1 111 014,37
Roumanie	77 629,02	968 446,21	1 046 075,23
Saint Martin (Royaume des Pays-Bas)	219,02	3 771,83	3 990,85
Saint-Marin	27 161,11	335 692,97	362 854,08
Sao Tomé-et-Principe	3 418,65	50 976,87	54 395,52
Serbie	104 387,80	1 336 371,20	1 440 759,00
Sierra Leone	10 398,78	136 243,11	146 641,89
Slovaquie	70 220,36	872 893,16	943 113,52
Slovénie	48 387,20	605 807,51	654 194,71
Soudan	19 188,23	257 284,60	276 472,83
Suisse	141 169,21	1 733 585,02	1 874 754,23
Swaziland	10 036,92	132 014,09	142 051,01
Tadjikistan	26 482,62	351 580,38	378 063,00
Ukraine	92 189,22	1 201 042,47	1 293 231,69
Viet Nam	48 032,48	636 982,27	685 014,75
Zambie	6 989,66	97 267,52	104 257,18
Total	3 034 900,00	38 817 800,00	41 852 700,00

Union de Madrid - Émoluments supplémentaires - 2011

I. Perception

L'OMPI a perçu en 2011 la somme de 3 215 800 francs suisses au titre d'émoluments supplémentaires pour des enregistrements et des renouvellements, sur la base du barème en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2008 [article 8.2)b) de l'Arrangement de Madrid et article 8.2)ii) du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid].

II. Répartition

Selon la règle 37 du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement, le coefficient mentionné à l'article 8.5) et 6) de l'Arrangement et du Protocole dont bénéficient les pays parties à l'Arrangement ou au Protocole, selon le cas, pour la répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments, est le suivant :

un,		pour les parties contractantes qui ne procèdent à aucun des examens prévus ci-après;
deux,		pour les parties contractantes qui procèdent à un examen des seuls motifs absolus de refus;
trois,		pour les parties contractantes qui procèdent en outre à un examen d'antériorité sur opposition des tiers;
quatre,		pour les parties contractantes qui procèdent d'office à un tel examen;
quatre,		également, pour les parties contractantes qui procèdent d'office à des recherches d'antériorité avec indication des antériorités les plus pertinentes.

Le nombre de désignations comprises dans les enregistrements ou les renouvellements pour lesquelles l'OMPI a perçu un émolument supplémentaire de 100 francs suisses pour chaque classe de produits et de services en sus de la troisième était pour le coefficient:

un,	1 111	Antigua-et-Barbuda, Bonaire, Saint-Eustache et Saba ¹ , Liechtenstein ²
deux,	29 665	Autriche ³ , Italie, Liechtenstein ⁴ , Monaco, Saint-Martin (Royaume des Pays-Bas) ¹
trois,	108 453	Allemagne, Autriche ⁵ , Benelux, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Saint-Marin, Slovaquie, Suisse
quatre,	223 345	Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Chine, Chypre, Cuba, Curaçao ¹ , Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Libéria, Madagascar, Maroc, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Oman ⁶ , Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Swaziland, Tadjikistan, Ukraine, Viet Nam, Zambie.

La somme perçue de 3 215 800 francs suisses doit être divisée par 279 180 [1 111 + (29 665 x 2) 59 330 + (108 453 x 3) 325 359 + (223 345 x 4) 893 380]. Il en résulte que la somme due pour chaque marque dont la protection a été demandée s'élève à 2,51395425 francs suisses par point de coefficient :

un,	2,51395425 francs suisses
deux,	5,02790850 francs suisses
trois,	7,54186275 francs suisses
quatre,	10,05581700 francs suisses

¹ À compter du 10 octobre 2010

² Jusqu'au 31 décembre 2009

³ Jusqu'au 30 juin 2010

⁴ À compter du 1^{er} janvier 2010

⁵ À compter du 1^{er} juillet 2010

⁶ Jusqu'au 24 juin 2009

La répartition en 2011 des émoluments supplémentaires est donc la suivante :

	Nombre de désignations	Somme due par désignation	Total en francs suisses
Albanie	3 469	10,05581700	34 883,63
Algérie	4 453	10,05581700	44 778,55
Allemagne	13 848	7,54186275	104 439,72
Antigua-et-Barbuda	1 015	2,51395425	2 551,66
Arménie	3 631	10,05581700	36 512,67
Autriche ³	94	5,02790850	472,62
Autriche ⁵	13 257	7,54186275	99 982,47
Azerbaïdjan	4 253	10,05581700	42 767,39
Bélarus	6 972	10,05581700	70 109,16
Benelux	13 218	7,54186275	99 688,34
Bhoutan	858	10,05581700	8 627,89
Bonaire, Saint-Eustache et Saba ¹	86	2,51395425	216,20
Bosnie-Herzégovine	6 558	10,05581700	65 946,05
Botswana	636	10,05581700	6 395,50
Bulgarie	5 203	10,05581700	52 320,42
Chine	12 724	10,05581700	127 950,22
Chypre	1 046	10,05581700	10 518,39
Croatie	9 635	7,54186275	72 665,85
Cuba	2 304	10,05581700	23 168,60
Curaçao ¹	87	10,05581700	874,86
Égypte	7 677	10,05581700	77 198,51
Espagne	12 188	10,05581700	122 560,30
Ex-République yougoslave de Macédoine	5 875	7,54186275	44 308,44
Fédération de Russie	21 411	10,05581700	215 305,10
France	13 746	7,54186275	103 670,45
Hongrie	9 172	10,05581700	92 231,95
Iran (République islamique d')	2 943	10,05581700	29 594,27
Italie	13 331	5,02790850	67 027,05
Kazakhstan	6 492	10,05581700	65 282,36
Kenya	2 000	10,05581700	20 111,63
Kirghizistan	3 435	10,05581700	34 541,73
Lesotho	929	7,54186275	7 006,39
Lettonie	4 200	7,54186275	31 675,82
Libéria	1 112	10,05581700	11 182,07
Liechtenstein ²	10	2,51395425	25,14
Liechtenstein ⁴	8 169	5,02790850	41 072,99
Lituanie	4 044	7,54186275	30 499,29
Madagascar	697	10,05581700	7 008,90
Maroc	8 111	10,05581700	81 562,73
Monaco	7 458	5,02790850	37 498,14
Mongolie	2 443	10,05581700	24 566,36
Monténégro	6 520	10,05581700	65 563,93
Mozambique	1 361	10,05581700	13 685,97
Namibie	767	10,05581700	7 712,81
Oman ⁶	2	10,05581700	20,11
Pologne	8 460	10,05581700	85 072,21
Portugal	9 621	10,05581700	96 747,02
République arabe syrienne	1 443	10,05581700	14 510,54
République de Moldova	4 339	10,05581700	43 632,19
République populaire démocratique de Corée	3 102	10,05581700	31 193,14
République tchèque	8 243	10,05581700	82 890,10
Roumanie	7 817	10,05581700	78 606,32
Saint Martin (Royaume des Pays-Bas) ¹	613	5,02790850	3 082,11
Saint-Marin	3 654	7,54186275	27 557,97
Sao Tomé-et-Principe	413	10,05581700	4 153,05
Serbie	11 125	10,05581700	111 870,96
Sierra Leone	1 067	10,05581700	10 729,56
Slovaquie	7 026	10,05581700	70 652,17
Slovénie	6 571	7,54186275	49 557,58
Soudan	2 068	10,05581700	20 795,43
Suisse	19 476	7,54186275	146 885,32
Swaziland	1 039	10,05581700	10 447,99
Tadjikistan	3 101	10,05581700	31 183,09
Ukraine	10 001	10,05581700	100 568,23
Viet Nam	5 150	10,05581700	51 787,46
Zambie	805	10,05581700	8 094,93
Total	362 574		3 215 800,00

Union de Madrid - Compléments d'émoluments - 2011

I. Perception

L'OMPI a perçu en 2011 la somme de 38 752 200 francs suisses au titre de compléments d'émoluments correspondant à 387 522 désignations (faites lors de l'enregistrement, postérieurement à l'enregistrement ou lors du renouvellement), sur la base du barème en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2008 [article 8.2)c) de l'Arrangement de Madrid et article 8.2)iii) du Protocole relatif à cet Arrangement].

II. Répartition

La répartition est faite selon le nombre de désignations [article 8.6) de l'Arrangement de Madrid et du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid] et un coefficient [règle 37 du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement].

Le nombre de désignations pour lesquelles l'OMPI a perçu 100 francs suisses au titre de compléments d'émoluments était, pour le coefficient :

un,	1 268	Antigua-et-Barbuda, Bonaire, Saint-Eustache et Saba ¹ , Liechtenstein ²
deux,	30 606	Autriche ³ , Italie, Liechtenstein ⁴ , Monaco, Saint-Martin (Royaume des Pays-Bas) ¹
trois,	112 615	Allemagne, Autriche ⁵ , Benelux, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Saint-Marin, Slovénie, Suisse
quatre,	243 033	Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Chine, Chypre, Cuba, Curaçao ¹ , Égypte, Espagne, Fédération de Russie, Hongrie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Libéria, Madagascar, Maroc, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Oman ⁶ , Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Soudan, Swaziland, Tadjikistan, Ukraine, Viet Nam, Zambie.

La somme perçue de 38 752 200 francs suisses doit être divisée par 1 372 457 [1 268 + (30 606 x 2) 61 212 + (112 615 x 3) 337 845 + (243 033 x 4) 972 132]. Il en résulte que la somme due pour chaque marque dont la protection a été demandée s'élève à 28.23563871 francs suisses par point de coefficient [38 752 200 : 1 372 457] soit, pour le coefficient :

un,	28,23563871 francs suisses
deux,	56,47127742 francs suisses
trois,	84,70691613 francs suisses
quatre,	112,94255484 francs suisses.

¹ À compter du 10 octobre 2010

² Jusqu'au 31 décembre 2009

³ Jusqu'au 30 juin 2010

⁴ À compter du 1^{er} janvier 2010

⁵ À compter du 1^{er} juillet 2010

⁶ Jusqu'au 24 juin 2009

La répartition en 2011 des compléments d'émoluments est donc la suivante :

	Nombre de désignations	Somme due par désignation	Total en francs suisse
Albanie	4 018	112,94255484	453 803,18
Algérie	4 841	112,94255484	546 754,91
Allemagne	14 162	84,70691613	1 199 619,35
Antigua-et-Barbuda	1 147	28,23563871	32 386,28
Arménie	3 999	112,94255484	451 657,28
Autriche ³	107	56,47127742	6 042,43
Autriche ⁵	13 517	84,70691613	1 144 983,38
Azerbaïdjan	4 911	112,94255484	554 660,89
Bélarus	7 722	112,94255484	872 142,41
Benelux	13 438	84,70691613	1 138 291,54
Bhoutan	960	112,94255484	108 424,85
Bonaire, Saint-Eustache et Saba ¹	109	28,23563871	3 077,68
Bosnie-Herzégovine	7 186	112,94255484	811 605,20
Botswana	833	112,94255484	94 081,15
Bulgarie	5 492	112,94255484	620 280,51
Chine	14 232	112,94255484	1 607 398,44
Chypre	1 297	112,94255484	146 486,49
Croatie	10 436	84,70691613	884 001,38
Cuba	2 476	112,94255484	279 645,77
Curaçao ¹	109	112,94255484	12 310,74
Égypte	8 497	112,94255484	959 672,89
Espagne	12 545	112,94255484	1 416 864,35
Ex-République yougoslave de Macédoine	6 413	84,70691613	543 225,45
Fédération de Russie	22 942	112,94255484	2 591 128,09
France	14 049	84,70691613	1 190 047,46
Hongrie	9 452	112,94255484	1 067 533,03
Iran (République islamique d')	3 678	112,94255484	415 402,72
Italie	13 599	56,47127742	767 952,90
Kazakhstan	7 462	112,94255484	842 777,34
Kenya	2 304	112,94255484	260 219,65
Kirghizistan	3 737	112,94255484	422 066,33
Lesotho	1 055	84,70691613	89 365,80
Lettonie	4 493	84,70691613	380 588,17
Libéria	1 245	112,94255484	140 613,48
Liechtenstein ²	12	28,23563871	338,83
Liechtenstein ⁴	8 431	56,47127742	476 109,34
Lituanie	4 352	84,70691613	368 644,50
Madagascar	946	112,94255484	106 843,66
Maroc	8 756	112,94255484	988 925,01
Monaco	7 705	56,47127742	435 111,19
Mongolie	2 797	112,94255484	315 900,33
Monténégro	7 101	112,94255484	802 005,08
Mozambique	1 560	112,94255484	176 190,39
Namibie	1 009	112,94255484	113 959,04
Oman ⁶	2	112,94255484	225,88
Pologne	8 887	112,94255484	1 003 720,48
Portugal	9 946	112,94255484	1 123 326,65
République arabe syrienne	1 925	112,94255484	217 414,42
République de Moldova	4 759	112,94255484	537 493,62
République populaire démocratique de Corée	3 288	112,94255484	371 355,12
République tchèque	8 565	112,94255484	967 352,98
Roumanie	8 171	112,94255484	922 853,62
Saint Martin (Royaume des Pays-Bas) ¹	764	56,47127742	43 144,06
Saint-Marin	3 776	84,70691613	319 853,31
Sao Tomé-et-Principe	540	112,94255484	60 988,98
Serbie	11 890	112,94255484	1 342 886,98
Sierra Leone	1 178	112,94255484	133 046,33
Slovaquie	7 323	112,94255484	827 078,33
Slovénie	6 880	84,70691613	582 783,58
Soudan	2 330	112,94255484	263 156,15
Suisse	20 044	84,70691613	1 697 865,43
Swaziland	1 174	112,94255484	132 594,56
Tadjikistan	3 399	112,94255484	383 891,74
Ukraine	10 790	112,94255484	1 218 650,17
Viet Nam	5 779	112,94255484	652 695,02
Zambie	980	112,94255484	110 683,70
Total	387 522		38 752 200,00

Union de Madrid – Total des émoluments en 2011

I. Perception

Les sommes suivantes ont été perçues par l'OMPI en 2011

- émoluments supplémentaires	3 215 800	francs suisses
- compléments d'émoluments	38 752 200	francs suisses
Total	41 968 000	francs suisses

II. Répartition

Le total des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments est réparti comme suit :

	Émoluments supplémentaires	Compléments d'émoluments	Total en francs suisses
Albanie	34 883,63	453 803,18	488 686,81
Algérie	44 778,55	546 754,91	591 533,46
Allemagne	104 439,72	1 199 619,35	1 304 059,07
Antigua-et-Barbuda	2 551,66	32 386,28	34 937,94
Arménie	36 512,67	451 657,28	488 169,95
Autriche ³	472,62	6 042,43	6 515,05
Autriche ⁵	99 982,47	1 144 983,38	1 244 965,85
Azerbaïdjan	42 767,39	554 660,89	597 428,28
Bélarus	70 109,16	872 142,41	942 251,57
Benelux	99 688,34	1 138 291,54	1 237 979,88
Bhoutan	8 627,89	108 424,85	117 052,74
Bonaire, Saint-Eustache et Saba ¹	216,20	3 077,68	3 293,88
Bosnie-Herzégovine	65 946,05	811 605,20	877 551,25
Botswana	6 395,50	94 081,15	100 476,65
Bulgarie	52 320,42	620 280,51	672 600,93
Chine	127 950,22	1 607 398,44	1 735 348,66
Chypre	10 518,39	146 486,49	157 004,88
Croatie	72 665,85	884 001,38	956 667,23
Cuba	23 168,60	279 645,77	302 814,37
Curaçao ¹	874,86	12 310,74	13 185,60
Égypte	77 198,51	959 672,89	1 036 871,40
Espagne	122 560,30	1 416 864,35	1 539 424,65
Ex-République yougoslave de Macédoine	44 308,44	543 225,45	587 533,89
Fédération de Russie	215 305,10	2 591 128,09	2 806 433,19
France	103 670,45	1 190 047,46	1 293 717,91
Hongrie	92 231,95	1 067 533,03	1 159 764,98
Iran (République islamique d')	29 594,27	415 402,72	444 996,99
Italie	67 027,05	767 952,90	834 979,95
Kazakhstan	65 282,36	842 777,34	908 059,70
Kenya	20 111,63	260 219,65	280 331,28
Kirghizistan	34 541,73	422 066,33	456 608,06
Lesotho	7 006,39	89 365,80	96 372,19
Lettonie	31 675,82	380 588,17	412 263,99
Libéria	11 182,07	140 613,48	151 795,55
Liechtenstein ²	25,14	338,83	363,97
Liechtenstein ⁴	41 072,99	476 109,34	517 182,33
Lituanie	30 499,29	368 644,50	399 143,79
Madagascar	7 008,90	106 843,66	113 852,56
Maroc	81 562,73	988 925,01	1 070 487,74
Monaco	37 498,14	435 111,19	472 609,33
Mongolie	24 566,36	315 900,33	340 466,69
Monténégro	65 563,93	802 005,08	867 569,01
Mozambique	13 685,97	176 190,39	189 876,36
Namibie	7 712,81	113 959,04	121 671,85
Oman ⁶	20,11	225,88	245,99
Pologne	85 072,21	1 003 720,48	1 088 792,69
Portugal	96 747,02	1 123 326,65	1 220 073,67
République arabe syrienne	14 510,54	217 414,42	231 924,96
République de Moldova	43 632,19	537 493,62	581 125,81
République populaire démocratique de Corée	31 193,14	371 355,12	402 548,26
République tchèque	82 890,10	967 352,98	1 050 243,08
Roumanie	78 606,32	922 853,62	1 001 459,94
Saint Martin (Royaume des Pays-Bas) ¹	3 082,11	43 144,06	46 226,17
Saint-Marin	27 557,97	319 853,31	347 411,28
Sao Tomé-et-Principe	4 153,05	60 988,98	65 142,03
Serbie	111 870,96	1 342 886,98	1 454 757,94
Sierra Leone	10 729,56	133 046,33	143 775,89
Slovaquie	70 652,17	827 078,33	897 730,50
Slovénie	49 557,58	582 783,58	632 341,16
Soudan	20 795,43	263 156,15	283 951,58
Suisse	146 885,32	1 697 865,43	1 844 750,75
Swaziland	10 447,99	132 594,56	143 042,55
Tadjikistan	31 183,09	383 891,74	415 074,83
Ukraine	100 568,23	1 218 650,17	1 319 218,40
Viet Nam	51 787,46	652 695,02	704 482,48
Zambie	8 094,93	110 683,70	118 778,63
Total	3 215 800,00	38 752 200,00	41 968 000,00

Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid – Taxes individuelles – 2010

I. Perception

L'OMPI a perçu en 2010 la somme de 104 789 232 francs suisses de taxes individuelles au titre de l'article 8.7) du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid dont 95 976 172 sous forme de paiements entiers ou de première partie de la taxe individuelle et de 8 813 060 sous forme de seconds paiements visant les désignations pour lesquelles la règle 34.3.a) s'applique.

A) Le nombre de désignations pour lesquelles l'OMPI a perçu une taxe individuelle, sous forme de paiements entiers ou de première partie du paiement était le suivant :

	Nombre de désignations	Taxes individuelles perçues : francs suisses
Antilles néerlandaises	773	230 935
Arménie	578	138 782
Australie	9 744	6 132 831
Bahreïn	2 143	1 420 276
Bélarus	1 121	699 850
Benelux	1 063	354 645
Bulgarie	510	251 033
Chine	7 975	4 101 908
Communauté européenne	14 825	21 386 048
Cuba	424	135 146
Danemark	5 060	2 780 296
Estonie	3 703	1 040 672
États-Unis d'Amérique	14 606	10 834 120
Finlande	4 219	1 723 916
Géorgie	4 208	1 920 828
Ghana	891	273 519
Grèce	3 120	742 954
Irlande	1 850	919 490
Islande	3 724	644 289
Israël*	595	386 855
Italie	1 184	194 238
Japon	12 796	5 078 300
Kirghizistan	535	257 420
Norvège	11 270	5 688 919
Oman	1 937	1 684 256
Ouzbékistan	4 255	4 790 144
République arabe syrienne**	58	33 528
République de Corée	8 703	4 128 282
République de Moldova	828	373 261
Royaume-Uni	8 441	3 447 410
Saint-Marin	261	57 447
Singapour	7 059	3 656 039
Suède	4 843	1 548 891
Suisse	4 651	1 726 800
Turkménistan	3 043	1 042 257
Turquie	11 143	4 667 447
Ukraine	2 068	1 157 767
Viet Nam	1 539	325 373
Sous-total A)	165 746	95 976 172

B) Le nombre de désignations pour lesquelles l'OMPI a perçu un second paiement était le suivant :

	Nombre de désignations	Taxes individuelles perçues : francs suisses
Cuba	253	39 974
Japon	8 994	8 773 086
Sous-total B)	9 247	8 813 060

TOTAL A) + B)	174 993	104 789 232
----------------------	----------------	--------------------

II. Répartition

Les taxes individuelles ont été créditées sur le compte des parties contractantes auprès du Bureau international au cours du mois qui a suivi celui de l'inscription de l'enregistrement international, de la désignation postérieure ou du renouvellement pour lequel cette taxe a été payée [règle 38 du règlement d'exécution commun].

* À compter du 1^{er} septembre 2010

** À compter du 14 octobre 2010

Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid – Taxes individuelles – 2011

I. Perception

L'OMPI a perçu en 2011 la somme de 117 624 445 francs suisses de taxes individuelles au titre de l'article 8.7) du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid dont 109 757 721 sous forme de paiements entiers ou de première partie de la taxe individuelle et de 7 866 724 sous forme de seconds paiements visant les désignations pour lesquelles la règle 34.3.a) s'applique.

A) Le nombre de désignations pour lesquelles l'OMPI a perçu une taxe individuelle, sous forme de paiements entiers ou de première partie du paiement était le suivant :

	Nombre de désignations	Taxes individuelles perçues : francs suisses
Antilles néerlandaises	56	23 238
Arménie	774	193 868
Australie	11 591	8 209 133
Bahreïn	2 486	1 750 229
Bélarus	1 332	846 100
Benelux	1 090	314 146
Bonaire, Saint-Eustache et Saba ¹	582	132 026
Bulgarie	528	223 776
Chine	9 759	5 200 646
Communauté européenne	16 600	22 473 610
Cuba	436	139 069
Curaçao ¹	676	231 822
Danemark	4 824	2 325 628
Estonie	3 761	930 861
États-Unis d'Amérique	16 207	12 656 051
Finlande	4 121	1 486 858
Géorgie	4 656	1 954 009
Ghana	1 086	385 325
Grèce	4 036	869 269
Irlande	1 834	870 891
Islande	3 762	749 354
Israël	3 880	2 827 680
Italie	1 306	199 799
Japon	14 638	6 024 763
Kirghizistan	604	313 840
Norvège	12 240	5 437 286
Oman	2 517	2 486 906
Ouzbékistan	4 478	4 929 271
République arabe syrienne	703	516 841
République de Corée	10 252	5 061 562
République de Moldova	850	368 555
Royaume-Uni	8 072	3 209 601
Saint-Marin	317	76 644
Singapour	9 401	4 692 370
Suède	4 635	1 474 554
Suisse	5 586	2 089 800
Tadjikistan ²	178	42 802
Turkménistan	3 329	1 067 656
Turquie	12 395	5 044 007
Ukraine	2 732	1 512 015
Viet Nam	2 058	415 860
Sous-total A)	190 368	109 757 721

B) Le nombre de désignations pour lesquelles l'OMPI a perçu un second paiement était le suivant :

	Nombre de désignations	Taxes individuelles perçues : francs suisses
Cuba	34	4 647
Japon	8 502	7 862 077
Sous-total B)	8 536	7 866 724
TOTAL A) + B)	198 904	117 624 445

II. Répartition

Les taxes individuelles ont été créditées sur le compte des parties contractantes auprès du Bureau international au cours du mois qui a suivi celui de l'inscription de l'enregistrement international, de la désignation postérieure ou du renouvellement pour lequel cette taxe a été payée [règle 38 du règlement d'exécution commun].

¹ À compter du 30 décembre 2010

² À compter du 11 juin 2011

Union de Madrid - Paiement effectué selon la règle 39 du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole

La règle 39 du règlement d'exécution commun de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement (adopté par l'Assemblée de l'Union de Madrid avec effet le 1^{er} avril 1996) permet la continuation des effets des enregistrements internationaux dans certains États (ci-après dénommés "États successeurs") qui sont devenus indépendants et dont le territoire faisait partie, avant leur indépendance, du territoire d'un pays partie à l'Arrangement de Madrid. Le paiement effectué au Bureau international pour chaque continuation d'effets se compose d'une taxe de 41 francs suisses, transférée par le Bureau international à l'Office national de l'État successeur, et d'une taxe de 23 francs suisses au profit du Bureau international.

A) En 2010, le nombre total de continuations d'effets enregistrées était de 69 pour lesquelles le Bureau international a reçu la somme de $(69 \times 23 =)$ 1587 francs suisses et l'Office de l'État successeur suivant la somme de $(69 \times 41 =)$ 2829 francs, qui a été transférée à cet Office comme suit :

	Nombre de désignations	Taxes individuelles perçues
Monténégro	69	2 829

B) En 2011, le nombre total de continuations d'effets enregistrées était de 19 pour lesquelles le Bureau international a reçu la somme de $(19 \times 23 =)$ 437 francs suisses et l'Office de l'État successeur suivant la somme de $(19 \times 41 =)$ 779 francs suisses, qui a été transférée à cet Office comme suit :

	Nombre de désignations	Taxes individuelles perçues
Monténégro	19	779

Union de La Haye – Taxes étatiques et taxes de désignations – 2010

I. Perception

L'OMPI a perçu en 2010 la somme de 2 273 379 francs suisses au titre de taxes de désignation standard en application des règles 12.1.a)ii) et 12.1.b) ou au titre de taxes de désignations individuelles, concernant les enregistrements internationaux régis exclusivement ou partiellement par l'Acte de 1960 ou par l'Acte de 1999, en application de la règle 12.1.a)iii) ou concernant leur renouvellement, au titre de taxes de désignation standard en application de la règle 24.1.a)ii) ou au titre de taxes de désignation individuelle, en application de la règle 24.1.a)iii) du règlement d'exécution commun de l'Arrangement de La Haye, selon le barème en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

	Nombre de désignations	Taxes perçues : francs suisses
Albanie	177	8 558
Allemagne	2 239	79 613
Arménie	149	7 242
Azerbaïdjan ¹	–	–
Belize	254	8 503
Benelux	2 324	60 519
Bénin	101	2 558
Bosnie-Herzégovine	218	10 468
Botswana	29	1 322
Bulgarie	494	15 062
Communauté européenne	1 590	758 304
Côte d'Ivoire	124	3 292
Croatie	778	68 854
Danemark	21	2 480
Égypte	457	18 088
Espagne	277	31 522
Estonie	116	3 960
Ex-République yougoslave de Macédoine	756	25 347
France	2 318	61 085
Gabon	27	950
Géorgie	444	33 748
Ghana	22	3 780
Grèce	938	24 522
Hongrie	896	44 390
Islande	89	14 961
Italie	2 307	59 449
Kirghizistan	302	67 473
Lettonie	76	3 906
Liechtenstein	996	31 886
Lituanie	51	23 290
Mali	8	422
Maroc	816	56 451
Monaco	1 050	34 161
Mongolie	388	13 031
Monténégro	877	26 788
Namibie	43	1 864
Nigéria	14	519
Norvège ²	190	23 120
Oman	171	8 324
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	81	11 502
Pologne	23	1 920
République arabe syrienne	54	11 810
République de Moldova	564	57 511
République populaire démocratique de Corée	475	22 942
Roumanie	580	17 075
Sao Tomé-et-Principe	16	716
Sénégal	110	2 976
Serbie	863	58 598
Singapour	716	31 154
Slovénie	677	17 984
Suisse	3 764	269 968
Suriname	115	3 042
Turquie	1 129	51 411
Ukraine	843	74 958
Total	32 137	2 273 379

¹ À compter du 8 décembre 2010

² À compter du 7 juin 2010

Union de La Haye – Taxes étatiques et taxes de désignations – 2011

I. Perception

L'OMPI a perçu en 2011 la somme de 2 238 092 francs suisses au titre de taxes de désignation standard en application des règles 12.1.a)ii) et 12.1.b) ou au titre de taxes de désignations individuelles, concernant les enregistrements internationaux régis exclusivement ou partiellement par l'Acte de 1960 ou par l'Acte de 1999, en application de la règle 12.1.a)iii) ou concernant leur renouvellement, au titre de taxes de désignation standard en application de la règle 24.1.a)ii) ou au titre de taxes de désignation individuelle, en application de la règle 24.1.a)iii) du règlement d'exécution commun de l'Arrangement de La Haye, selon le barème en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

	Nombre de désignations	Taxes perçues : francs suisses
Albanie	181	8 857
Allemagne	2 191	74 399
Arménie	165	8 137
Azerbaïdjan	153	7 290
Belize	270	9 239
Benelux	2 294	58 027
Bénin	112	3 449
Bosnie-Herzégovine	241	11 722
Botswana	30	1 532
Bulgarie	418	12 300
Communauté européenne	1 824	722 454
Côte d'Ivoire	114	3 005
Croatie	759	66 206
Danemark	27	2 400
Égypte	468	18 739
Espagne	252	27 169
Estonie	94	3 426
Ex-République yougoslave de Macédoine	723	25 075
Finlande ¹	10	1 400
France	2 244	57 610
Gabon	27	995
Géorgie	415	55 516
Ghana	29	8 110
Grèce	792	20 244
Hongrie	825	46 150
Islande	89	16 320
Italie	2 291	57 683
Kirghizistan	308	66 444
Lettonie	153	5 632
Liechtenstein	956	30 562
Lituanie	52	25 680
Mali	11	610
Maroc	831	62 646
Monaco	1 093	35 154
Mongolie	358	12 107
Monténégro	802	24 556
Namibie	36	1 635
Nigéria	21	836
Norvège	536	62 520
Oman	183	8 714
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	83	11 481
Pologne	19	1 760
République arabe syrienne	60	12 400
République de Moldova	523	58 220
République populaire démocratique de Corée	463	27 942
Roumanie	486	12 933
Rwanda ²	1	50
Sao Tomé-et-Principe	21	1 006
Sénégal	117	3 548
Serbie	848	76 673
Singapour	781	33 121
Slovénie	630	16 615
Suisse	3 842	268 733
Suriname	124	4 037
Turquie	1 225	54 942
Ukraine	861	80 081
Total	32 462	2 328 092

¹ À compter du 1^{er} mai 2011

² À compter du 31 août 2011

Unions de Madrid et de La Haye – Répartition 2010*(montants exprimés en francs suisses)*

– Service de l'enregistrement international des marques (Madrid) : émoluments supplémentaires et compléments d'émoluments, et taxes individuelles

– Service de l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (La Haye) : taxes étatiques et taxes de désignations

	Madrid		La Haye	Total
	émoluments supplémentaires et compléments d'émoluments	taxes individuelles Continuations d'effet*		
Albanie	516 104,47		8 558,00	524 662,47
Algérie	629 037,98			629 037,98
Allemagne	1 469 010,52		79 613,00	1 548 623,52
Antigua-et-Barbuda	30 221,79			30 221,79
Antilles néerlandaises		230 935,00		230 935,00
Arménie	466 632,93	138 782,00	7 242,00	612 656,93
Australie		6 132 831,00		6 132 831,00
Autriche	1 051 501,58			1 051 501,58
Azerbaïdjan	565 975,71		–	565 975,71
Bahreïn		1 420 276,00		1 420 276,00
Bélarus	906 663,19	699 850,00		1 606 513,19
Belize			8 503,00	8 503,00
Benelux	1 342 777,62	354 645,00	60 519,00	1 757 941,62
Bénin			2 558,00	2 558,00
Bhoutan	86 188,87			86 188,87
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	1 028,67			1 028,67
Bosnie-Herzégovine	906 749,05		10 468,00	917 217,05
Botswana	84 064,92		1 322,00	85 386,92
Bulgarie	697 720,12	251 033,00	15 062,00	963 815,12
Chine	1 595 745,58	4 101 908,00		5 697 653,58
Chypre	162 672,15			162 672,15
Communauté européenne		21 386 048,00	758 304,00	22 144 352,00
Côte d'Ivoire			3 292,00	3 292,00
Croatie	972 988,14		68 854,00	1 041 842,14
Cuba	306 913,53	175 120,00		482 033,53
Curaçao	4 257,54			4 257,54
Danemark		2 780 296,00	2 480,00	2 782 776,00
Égypte	988 566,18		18 088,00	1 006 654,18
Espagne	1 629 232,27		31 522,00	1 660 754,27
Estonie		1 040 672,00	3 960,00	1 044 632,00
États-Unis d'Amérique		10 834 120,00		10 834 120,00
Ex-République yougoslave de Macédoine	605 840,66		25 347,00	631 187,66
Fédération de Russie	2 622 371,03			2 622 371,03
Finlande		1 723 916,00		1 723 916,00
France	1 364 015,38		61 085,00	1 425 100,38
Gabon			950,00	950,00
Géorgie		1 920 828,00	33 748,00	1 954 576,00
Ghana		273 519,00	3 780,00	277 299,00
Grèce		742 954,00	24 522,00	767 476,00
Hongrie	1 287 068,16		44 390,00	1 331 458,16
Iran (République islamique d')	410 895,27			410 895,27
Irlande		919 490,00		919 490,00
Islande		644 289,00	14 961,00	659 250,00
Israël		386 855,00		386 855,00
Italie	907 224,30	194 238,00	59 449,00	1 160 911,30
Japon		13 851 386,00		13 851 386,00
Kazakhstan	710 226,62			710 226,62
Kenya	264 090,80			264 090,80
Kirghizistan	442 497,41	257 420,00	67 473,00	767 390,41
Lesotho	93 944,27			93 944,27
Lettonie	414 216,11		3 906,00	418 122,11
Libéria	141 898,65			141 898,65
Liechtenstein	494 996,94		31 886,00	526 882,94
Lituanie	397 250,32		23 290,00	420 540,32
Madagascar	101 009,35			101 009,35
Mali			422,00	422,00
Maroc	1 122 149,29		56 451,00	1 178 600,29
Monaco	488 467,77		34 161,00	522 628,77
Mongolie	324 982,10		13 031,00	338 013,10
Monténégro	854 915,56	2 829,00	26 788,00	884 532,56
Mozambique	182 492,87			182 492,87
Namibie	104 362,01		1 864,00	106 226,01

	Madrid		La Haye	Total
	émoluments supplémentaires et compléments d'émoluments	taxes individuelles Continuations d'effet*		
Nigéria			519,00	519,00
Norvège		5 688 919,00	23 120,00	5 712 039,00
Oman	3 133,64	1 684 256,00	8 324,00	1 695 713,64
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)			11 502,00	11 502,00
Ouzbékistan		4 790 144,00		4 790 144,00
Pologne	1 005 948,02		1 920,00	1 007 868,02
Portugal	1 305 993,64			1 305 993,64
République arabe syrienne	303 609,10	33 528,00	11 810,00	348 947,10
République de Corée		4 128 282,00		4 128 282,00
République de Moldova	585 948,58	373 261,00	57 511,00	1 016 720,58
République populaire démocratique de Corée	382 215,48		22 942,00	405 157,48
République tchèque	1 111 014,37			1 111 014,37
Roumanie	1 046 075,23		17 075,00	1 063 150,23
Royaume-Uni		3 447 410,00		3 447 410,00
Saint-Marin	362 854,08	57 447,00		420 301,08
Saint-Martin (Royaume des Pays-Bas)	3 990,85			3 990,85
Sao Tomé-et-Principe	54 395,52		716,00	55 111,52
Sénégal			2 976,00	2 976,00
Serbie	1 440 759,00		58 598,00	1 499 357,00
Sierra Leone	146 641,89			146 641,89
Singapour		3 656 039,00	31 154,00	3 687 193,00
Slovaquie	943 113,52			943 113,52
Slovénie	654 194,71		17 984,00	672 178,71
Soudan	276 472,83			276 472,83
Suède		1 548 891,00		1 548 891,00
Suisse	1 874 754,23	1 726 800,00	269 968,00	3 871 522,23
Suriname			3 042,00	3 042,00
Swaziland	142 051,01			142 051,01
Tadjikistan	378 063,00			378 063,00
Turkménistan		1 042 257,00		1 042 257,00
Turquie		4 667 447,00	51 411,00	4 718 858,00
Ukraine	1 293 231,69	1 157 767,00	74 958,00	2 525 956,69
Viet Nam	685 014,75	325 373,00		1 010 387,75
Zambie	104 257,18			104 257,18
Total	41 852 700,00	104 792 061,00	2 273 379,00	148 918 140,00

Unions de Madrid et de La Haye – Répartition 2011*(montants exprimés en francs suisses)*

– Service de l'enregistrement international des marques (Madrid) : émoluments supplémentaires et compléments d'émoluments, et taxes individuelles

– Service de l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (La Haye) : taxes étatiques et taxes de désignations

	Madrid		La Haye	Total
	émoluments supplémentaires et compléments d'émoluments	taxes individuelles Continuations d'effet*		
Albanie	488 686,81		8 857,00	497 543,81
Algérie	591 533,46			591 533,46
Allemagne	1 304 059,07		74 399,00	1 378 458,07
Antigua-et-Barbuda	34 937,94			34 937,94
Antilles néerlandaises		23 238,00		23 238,00
Arménie	488 169,95	193 868,00	8 137,00	690 174,95
Australie		8 209 133,00		8 209 133,00
Autriche	1 251 480,90			1 251 480,90
Azerbaïdjan	597 428,28		7 290,00	604 718,28
Bahreïn		1 750 229,00		1 750 229,00
Bélarus	942 251,57	846 100,00		1 788 351,57
Belize			9 239,00	9 239,00
Benelux	1 237 979,88	314 146,00	58 027,00	1 610 152,88
Bénin			3 449,00	3 449,00
Bhoutan	117 052,74			117 052,74
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	3 293,88	132 026,00		135 319,88
Bosnie-Herzégovine	877 551,25		11 722,00	889 273,25
Botswana	100 476,65		1 532,00	102 008,65
Bulgarie	672 600,93	223 776,00	12 300,00	908 676,93
Chine	1 735 348,66	5 200 646,00		6 935 994,66
Chypre	157 004,88			157 004,88
Communauté européenne		22 473 610,00	722 454,00	23 196 064,00
Côte d'Ivoire			3 005,00	3 005,00
Croatie	956 667,23		66 206,00	1 022 873,23
Cuba	302 814,37	143 716,00		446 530,37
Curaçao	13 185,60	231 822,00		245 007,60
Danemark		2 325 628,00	2 400,00	2 328 028,00
Égypte	1 036 871,40		18 739,00	1 055 610,40
Espagne	1 539 424,65		27 169,00	1 566 593,65
Estonie		930 861,00	3 426,00	934 287,00
États-Unis d'Amérique		12 656 051,00		12 656 051,00
Ex-République yougoslave de Macédoine	587 533,89		25 075,00	612 608,89
Fédération de Russie	2 806 433,19			2 806 433,19
Finlande		1 486 858,00	1 400,00	1 488 258,00
France	1 293 717,91		57 610,00	1 351 327,91
Gabon			995,00	995,00
Géorgie		1 954 009,00	55 516,00	2 009 525,00
Ghana		385 325,00	8 110,00	393 435,00
Grèce		869 269,00	20 244,00	889 513,00
Hongrie	1 159 764,98		46 150,00	1 205 914,98
Iran (République islamique d')	444 996,99			444 996,99
Irlande		870 891,00		870 891,00
Islande		749 354,00	16 320,00	765 674,00
Israël		2 827 680,00		2 827 680,00
Italie	834 979,95	199 799,00	57 683,00	1 092 461,95
Japon		13 886 840,00		13 886 840,00
Kazakhstan	908 059,70			908 059,70
Kenya	280 331,28			280 331,28
Kirghizistan	456 608,06	313 840,00	66 444,00	836 892,06
Lesotho	96 372,19			96 372,19
Lettonie	412 263,99		5 632,00	417 895,99
Libéria	151 795,55			151 795,55
Liechtenstein	517 546,30		30 562,00	548 108,30
Lituanie	399 143,79		25 680,00	424 823,79
Madagascar	113 852,56			113 852,56
Mali			610,00	610,00
Maroc	1 070 487,74		62 646,00	1 133 133,74
Monaco	472 609,33		35 154,00	507 763,33
Mongolie	340 466,69		12 107,00	352 573,69
Monténégro*	867 569,01	779,00	24 556,00	892 904,01
Mozambique	189 876,36			189 876,36
Namibie	121 671,85		1 635,00	123 306,85

	Madrid		La Haye	Total
	émoluments supplémentaires et compléments d'émoluments	taxes individuelles Continuations d'effet*		
Nigéria			836,00	836,00
Norvège		5 437 286,00	62 520,00	5 499 806,00
Oman	245,99	2 486 906,00	8 714,00	2 495 865,99
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)			11 481,00	11 481,00
Ouzbékistan		4 929 271,00		4 929 271,00
Pologne	1 088 792,69		1 760,00	1 090 552,69
Portugal	1 220 073,67			1 220 073,67
République arabe syrienne	231 924,96	516 841,00	12 400,00	761 165,96
République de Corée		5 061 562,00		5 061 562,00
République de Moldova	581 125,81	368 555,00	58 220,00	1 007 900,81
République de Serbie	1 454 757,94		76 673,00	1 531 430,94
République populaire démocratique de Corée	402 548,26		27 942,00	430 490,26
République tchèque	1 050 243,08			1 050 243,08
Roumanie	1 001 459,94		12 933,00	1 014 392,94
Royaume-Uni		3 209 601,00		3 209 601,00
Rwanda			50,00	50,00
Saint-Marin	347 411,28	76 644,00		424 055,28
Saint-Martin (Royaume des Pays-Bas)	46 226,17			46 226,17
Sao Tomé-et-Principe	65 142,03		1 006,00	66 148,03
Sénégal			3 548,00	3 548,00
Sierra Leone	143 775,89			143 775,89
Singapour		4 692 370,00	33 121,00	4 725 491,00
Slovaquie	897 730,50			897 730,50
Slovénie	632 341,16		16 615,00	648 956,16
Soudan	283 951,58			283 951,58
Suède		1 474 554,00		1 474 554,00
Suisse	1 844 750,75	2 089 800,00	268 733,00	4 203 283,75
Suriname			4 037,00	4 037,00
Swaziland	143 042,55			143 042,55
Tadjikistan	415 074,83	42 802,00		457 876,83
Turkménistan		1 067 656,00		1 067 656,00
Turquie		5 044 007,00	54 942,00	5 098 949,00
Ukraine	1 319 218,40	1 512 015,00	80 081,00	2 911 314,40
Viet Nam	704 482,48	415 860,00		1 120 342,48
Zambie	118 778,63			118 778,63
Total	41 968 000,00	117 625 224,00	2 328 092,00	161 921 316,00

Unions de Madrid et de La Haye – Récapitulation 2010-2011*(montants exprimés en francs suisses)*

	2010	2011	Total
Albanie	524 662,47	497 543,81	1 022 206,28
Algérie	629 037,98	591 533,46	1 220 571,44
Allemagne	1 548 623,52	1 378 458,07	2 927 081,59
Antigua-et-Barbuda	30 221,79	34 937,94	65 159,73
Antilles néerlandaises	230 935,00	23 238,00	254 173,00
Arménie	612 656,93	690 174,95	1 302 831,88
Australie	6 132 831,00	8 209 133,00	14 341 964,00
Autriche	1 051 501,58	1 251 480,90	2 302 982,48
Azerbaïdjan	565 975,71	604 718,28	1 170 693,99
Bahreïn	1 420 276,00	1 750 229,00	3 170 505,00
Bélarus	1 606 513,19	1 788 351,57	3 394 864,76
Belize	8 503,00	9 239,00	17 742,00
Benelux	1 757 941,62	1 610 152,88	3 368 094,50
Bénin	2 558,00	3 449,00	6 007,00
Bhoutan	86 188,87	117 052,74	203 241,61
Bonaire, Saint-Eustache et Saba	1 028,67	135 319,88	136 348,55
Bosnie-Herzégovine	917 217,05	889 273,25	1 806 490,30
Botswana	85 386,92	102 008,65	187 395,57
Bulgarie	963 815,12	908 676,93	1 872 492,05
Chine	5 697 653,58	6 935 994,66	12 633 648,24
Chypre	162 672,15	157 004,88	319 677,03
Communauté européenne	22 144 352,00	23 196 064,00	45 340 416,00
Côte d'Ivoire	3 292,00	3 005,00	6 297,00
Croatie	1 041 842,14	1 022 873,23	2 064 715,37
Cuba	482 033,53	446 530,37	928 563,90
Curaçao	4 257,54	245 007,60	249 265,14
Danemark	2 782 776,00	2 328 028,00	5 110 804,00
Égypte	1 006 654,18	1 055 610,40	2 062 264,58
Espagne	1 660 754,27	1 566 593,65	3 227 347,92
Estonie	1 044 632,00	934 287,00	1 978 919,00
États-Unis d'Amérique	10 834 120,00	12 656 051,00	23 490 171,00
Ex-République yougoslave de Macédoine	631 187,66	612 608,89	1 243 796,55
Fédération de Russie	2 622 371,03	2 806 433,19	5 428 804,22
Finlande	1 723 916,00	1 488 258,00	3 212 174,00
France	1 425 100,38	1 351 327,91	2 776 428,29
Gabon	950,00	995,00	1 945,00
Géorgie	1 954 576,00	2 009 525,00	3 964 101,00
Ghana	277 299,00	393 435,00	670 734,00
Grèce	767 476,00	889 513,00	1 656 989,00
Hongrie	1 331 458,16	1 205 914,98	2 537 373,14
Iran (République islamique d')	410 895,27	444 996,99	855 892,26
Irlande	919 490,00	870 891,00	1 790 381,00
Islande	659 250,00	765 674,00	1 424 924,00
Israël	386 855,00	2 827 680,00	3 214 535,00
Italie	1 160 911,30	1 092 461,95	2 253 373,25
Japon	13 851 386,00	13 886 840,00	27 738 226,00
Kazakhstan	710 226,62	908 059,70	1 618 286,32
Kenya	264 090,80	280 331,28	544 422,08
Kirghizistan	767 390,41	836 892,06	1 604 282,47
Lesotho	93 944,27	96 372,19	190 316,46
Lettonie	418 122,11	417 895,99	836 018,10
Libéria	141 898,65	151 795,55	293 694,20
Liechtenstein	526 882,94	548 108,30	1 074 991,24
Lituanie	420 540,32	424 823,79	845 364,11
Madagascar	101 009,35	113 852,56	214 861,91
Mali	422,00	610,00	1 032,00
Maroc	1 178 600,29	1 133 133,74	2 311 734,03
Monaco	522 628,77	507 763,33	1 030 392,10
Mongolie	338 013,10	352 573,69	690 586,79
Monténégro	884 532,56	892 904,01	1 777 436,57
Mozambique	182 492,87	189 876,36	372 369,23
Namibie	106 226,01	123 306,85	229 532,86
Nigéria	519,00	839,00	1 358,00
Norvège	5 712 039,00	5 499 806,00	11 211 845,00
Oman	1 695 713,64	2 495 865,99	4 191 579,63
Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	11 502,00	11 481,00	22 983,00
Ouzbékistan	4 790 144,00	4 929 271,00	9 719 415,00
Pologne	1 007 868,02	1 090 552,69	2 098 420,71
Portugal	1 305 993,64	1 220 073,67	2 526 067,31
République arabe syrienne	348 947,10	761 165,96	1 110 113,06
République de Corée	4 128 282,00	5 061 562,00	9 189 844,00

Rapport de gestion financière 2010-2011

	2010	2011	Total
République de Moldova	1 016 720,58	1 007 900,81	2 024 621,39
République populaire démocratique de Corée	405 157,48	430 490,26	835 647,74
République tchèque	1 111 014,37	1 050 243,08	2 161 257,45
Roumanie	1 063 150,23	1 014 392,94	2 077 543,17
Royaume-Uni	3 447 410,00	3 209 601,00	6 657 011,00
Rwanda	0,00	50,00	50,00
Saint-Marin	420 301,08	424 055,28	844 356,36
Saint-Martin (Royaume des Pays-Bas)	3 990,85	46 226,17	50 217,02
Sao Tomé-et-Principe	55 111,52	66 148,03	121 259,55
Sénégal	2 976,00	3 548,00	6 524,00
Serbie	1 499 357,00	1 531 430,94	3 030 787,94
Sierra Leone	146 641,89	143 775,89	290 417,78
Singapour	3 687 193,00	4 725 491,00	8 412 684,00
Slovaquie	943 113,52	897 730,50	1 840 844,02
Slovénie	672 178,71	648 956,16	1 321 134,87
Soudan	276 472,83	283 951,58	560 424,41
Suède	1 548 891,00	1 474 554,00	3 023 445,00
Suisse	3 871 522,23	4 203 283,75	8 074 805,98
Suriname	3 042,00	4 037,00	7 079,00
Swaziland	142 051,01	143 042,55	285 093,56
Tadjikistan	378 063,00	457 876,83	835 939,83
Turkménistan	1 042 257,00	1 067 656,00	2 109 913,00
Turquie	4 718 858,00	5 098 949,00	9 817 807,00
Ukraine	2 525 956,69	2 911 314,40	5 437 271,09
Viet Nam	1 010 387,75	1 120 342,48	2 130 730,23
Zambie	104 257,18	118 778,63	223 035,81
Total	148 918 140,00	161 921 316,00	310 839 456,00

FONDS FIDUCIAIRES**Fonds fiduciaires au 31 décembre 2011**

(montants exprimés en francs suisses)

Actifs	
<i>Liquidités</i>	
Comptes courants (UBS SA)	11 378 058,02
	11 378 058,02
<i>Avances</i>	
Demande de remboursement de l'impôt anticipé	9 651,46
<i>Transitoire actif</i>	
Compte transitoire actif	16 121,65
	25 773,11
<i>Autres actifs courants</i>	
Compte de liaison OMPI - Fonds fiduciaires	(1 089 717,41)
Total actifs courants	10 314 113,72
Passif	
<i>Créanciers</i>	
Créanciers divers (fournisseurs)	35 784,39
Passif provisoire (dépenses)	18 207,24
	53 991,63
Provision pour cessation de service	152 618,79
Fonds fiduciaires (selon détail)*	10 107 503,30
Total passif	10 314 113,72

*comprend un montant de -11,66 francs suisses lié à divers fonds fiduciaires fermés.

Recettes et dépenses pour l'exercice biennal 2010-2011

(au 31 décembre 2011)

<i>Recettes</i>	
Fonds reçus	15 206 716,04
Remboursements aux donateurs	(1 243 419,50)
Intérêts	48 014,49
Différence de change	(588 391,72)
	13 422 919,31
<i>Dépenses</i>	
Dépenses de personnel	5 000 253,03
Missions de personnel	1 026 428,10
Voyages de tiers	4 156 804,47
Bourses	899 050,78
Conférences	1 427 120,28
Honoraires d'experts	312 279,62
Publications	19 227,95
Autres services contractuels	1 336 655,31
Locaux et entretien	130 355,67
Communications et autres dépenses	195 143,53
Mobilier et matériel	480 063,33
Fournitures	68 778,60
Frais administratifs	1 892 567,84
	16 944 728,51
Excédent de recettes	(3 521 809,20)

Il convient de noter que les actifs et passifs décrits en détail ci-dessus comprennent des actifs nets de 1,7 million de francs suisses qui, dans l'état de la situation financière par unité fonctionnelle sont inclus séparément dans les ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS.

Fonds fiduciaires au 31 décembre 2011

(exprimés en francs suisses)

Fonds fiduciaire/Communautés autochtones et locales accréditées		
Solde, début d'exercice		169 710,85
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	102 500,00	
Intérêts	377,50	102 877,50
<i>Dépenses</i>		
Voyages de tiers	178 188,13	
Communications et autres dépenses	160,00	
Total des dépenses directes	178 348,13	
	-	(178 348,13)
Fonds disponibles, fin d'exercice		94 240,22

Note : Fonds fiduciaires sous forme de contributions volontaires (des gouvernements australien, français, norvégien, sud-africain, suédois et suisse et du Christensen Fund) visant à faciliter la participation des représentants des communautés autochtones et locales accréditées aux travaux du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.

Fonds fiduciaire/Brésil		
Solde, début d'exercice		1 608 964,13
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	-	
Intérêts	4 363,97	
Différence de change	(209 992,71)	(205 628,74)
<i>Dépenses</i>		
Dépenses de personnel	93,98	
Missions de personnel	7 182,85	
Voyages de tiers	554 097,36	
Bourses	247,80	
Conférences	1 500,00	
Honoraires d'experts	8 323,41	
Communications et autres dépenses	164,84	
Total des dépenses directes	571 610,24	
Frais administratifs	-	(571 610,24)
Remboursement au donateur		(849 605,04)
Fonds disponibles, fin d'exercice		(17 879,89)

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération technique entre le Gouvernement du Brésil et l'OMPI pour la mise en œuvre de la formation et du renforcement des capacités du personnel technique de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) et la diffusion d'une culture de la propriété intellectuelle au Brésil.

Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont libellés en dollars des États-Unis d'Amérique.

Fonds fiduciaire/Brésil		
Solde, début d'exercice		-
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	359 500,01	
Intérêts	12,50	359 512,51
<i>Dépenses</i>		
Communications et autres dépenses	20,00	
Total des dépenses directes	20,00	
Frais administratifs	1,00	(21,00)
Fonds disponibles, fin d'exercice		359 491,51

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération technique entre le Gouvernement du Brésil et l'OMPI pour la diffusion de la culture de la propriété intellectuelle et l'incorporation de bonnes pratiques.

Rapport de gestion financière 2010-2011

Fonds fiduciaire/Costa Rica		
Solde, début d'exercice		36 232,15
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	–	
Intérêts	85,45	
Différence de change	(2 875,29)	(2 789,84)
<i>Dépenses</i>		
Communications et autres dépenses	165,56	
Total des dépenses directes	165,56	
Frais administratifs	–	(165,56)
Fonds disponibles, fin d'exercice		33 276,75

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération technique entre le Gouvernement du Costa Rica et l'OMPI pour la modernisation des systèmes des brevets et des marques de l'Office national de la propriété intellectuelle.

Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont libellés en dollars des États-Unis d'Amérique.

Fonds fiduciaire/El Salvador		
Solde, début d'exercice		57 866,28
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	–	
Intérêts	149,42	
Différence de change	(4 724,71)	(4 575,29)
<i>Dépenses</i>		
Communications et autres dépenses	165,56	
Total des dépenses directes	165,56	
Frais administratifs	–	(165,56)
Fonds disponibles, fin d'exercice		53 125,43

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération entre le Gouvernement d'El Salvador et l'OMPI pour la modernisation et le renforcement du système national de la propriété industrielle.

Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont libellés en dollars des États-Unis d'Amérique.

Fonds fiduciaire/Union européenne/Bangladesh		
Solde, début d'exercice		320 489,88
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	482 278,27	
Intérêts	3 599,75	
Différence de change	(88 234,83)	397 643,19
<i>Dépenses</i>		
Dépenses de personnel	207 731,75	
Missions de personnel	41 218,40	
Voyages de tiers	15 839,00	
Conférences	9 204,34	
Honoraires d'experts	21 848,31	
Autres services contractuels	53 023,18	
Communications et autres dépenses	163,08	
Total des dépenses directes	349 028,06	
Frais administratifs	24 432,03	(373 460,09)
Fonds disponibles, fin d'exercice		344 672,98

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord entre la Communauté européenne et l'OMPI pour la modernisation du système de la propriété intellectuelle au Bangladesh.

Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont libellés en euros.

Fonds fiduciaire/Union européenne/Pakistan		
Solde, début d'exercice		–
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	472 946,80	
Intérêts	667,36	
Différence de change	(98,88)	473 515,28
<i>Dépenses</i>		
Missions de personnel	3 780,55	
Voyages de tiers	48 469,16	
Honoraires d'experts	230,25	
Autres services contractuels	58 591,95	
Communications et autres dépenses	78,92	
Total des dépenses directes	111 150,83	
Frais administratifs	7 780,55	(118 931,38)
Fonds disponibles, fin d'exercice		354 583,90

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord entre la Communauté européenne et l'OMPI pour la modernisation du système de la propriété intellectuelle au Pakistan.
Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont libellés en euros.

Fonds fiduciaire/Finlande/droit d'auteur I		
Solde, début d'exercice		21 227,81
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	–	
Intérêts	95,59	
Différence de change	(3 825,58)	(3 729,99)
<i>Dépenses</i>		
Missions de personnel	1 678,79	
Communications et autres dépenses	162,95	
Total des dépenses directes	1 841,74	
Frais administratifs	221,40	(2 063,14)
Fonds disponibles, fin d'exercice		15 434,68

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération entre la Société finlandaise du droit d'auteur et l'OMPI dans le domaine des activités de sa Division des industries de la création du Bureau de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement.
Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont libellés en euros.

Fonds fiduciaire/Finlande/droit d'auteur II		
Solde, début d'exercice		14 666,53
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	–	
Intérêts	68,83	
Différence de change	(2 734,78)	(2 665,95)
<i>Dépenses</i>		
Communications et autres dépenses	163,26	
Total des dépenses directes	163,26	
Frais administratifs	–	(163,26)
Fonds disponibles, fin d'exercice		11 837,32

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération entre le Ministère finlandais de l'éducation et de la culture et l'OMPI dans le domaine des activités de sa Division des industries de la création du Bureau de l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement.
Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont libellés en euros.

Rapport de gestion financière 2010-2011

Fonds fiduciaire/Finlande/droit d'auteur III		
Solde, début d'exercice		129 252,16
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	109 438,52	
Intérêts	1 322,28	
Différence de change	(35 334,10)	75 426,70
<i>Dépenses</i>		
Missions de personnel	7 095,75	
Conférences	967,50	
Honoraires d'experts	24 280,25	
Communications et autres dépenses	949,95	
Total des dépenses directes	33 293,45	
Frais administratifs	4 292,73	(37 586,18)
Fonds disponibles, fin d'exercice		167 092,68

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération entre le Ministère finlandais de l'éducation et de la culture et l'OMPI dans le domaine des activités de son Secteur du droit d'auteur et des droits connexes.

Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont libellés en euros.

Fonds fiduciaire/France/droit d'auteur		
Solde, début d'exercice		583,96
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	-	
Intérêts	-	-
<i>Dépenses</i>		
Communications et autres dépenses	160,00	
Total des dépenses directes	160,00	
Frais administratifs	20,80	(180,80)
Fonds disponibles, fin d'exercice		403,16

Note : Fonds fiduciaire sous forme de contribution volontaire du Gouvernement de la France destiné au programme de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine de la formation en droit d'auteur.

Fonds fiduciaire/France/propriété industrielle		
Solde, début d'exercice		596 056,72
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	600 462,00	
Intérêts	1 818,65	
Différence de change	(3 381,14)	598 899,51
<i>Dépenses</i>		
Voyages de tiers	122 526,49	
Conférences	674 685,58	
Honoraires d'experts	3 549,50	
Communications et autres dépenses	160,40	
Total des dépenses directes	800 921,97	
Frais administratifs	106 188,65	(907 110,62)
Fonds disponibles, fin d'exercice		287 845,61

Note : Fonds fiduciaire sous forme de contribution volontaire du Gouvernement de la France destiné au programme de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle (Union de Paris).

Fonds fiduciaire/Allemagne/administrateurs auxiliaires		
Solde, début d'exercice		642 554,05
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	900 555,35	
Intérêts	1 547,10	902 102,45
<i>Dépenses</i>		
Dépenses de personnel	1 002 195,24	
Missions de personnel	6 230,65	
Autres services contractuels	14 430,28	
Communications et autres dépenses	210,00	
Total des dépenses directes	1 023 066,17	
Frais administratifs	122 767,85	(1 145 834,02)
Fonds disponibles, fin d'exercice		398 822,48

Note : Fonds fiduciaire sous forme de contribution volontaire du Gouvernement de l'Allemagne afin de mettre à disposition de l'OMPI des administrateurs auxiliaires.

Fonds fiduciaire/Italie/propriété intellectuelle		
Solde, début d'exercice		342 617,90
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	–	
Intérêts	1 058,90	
Différence de change	1 151,19	2 210,09
<i>Dépenses</i>		
Missions de personnel	1 680,65	
Voyages de tiers	5 318,71	
Conférences	127 437,67	
Honoraires d'experts	1 897,00	
Autres services contractuels	43 489,47	
Communications et autres dépenses	160,00	
Total des dépenses directes	179 983,50	
Frais administratifs	23 027,03	(203 010,53)
Fonds disponibles, fin d'exercice		141 817,46

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération entre le Gouvernement de l'Italie et l'OMPI dans le domaine de la promotion de la propriété intellectuelle et de la lutte contre la contrefaçon et le piratage des multimédias.

Fonds fiduciaire/Italie/administrateur auxiliaire		
Solde, début d'exercice		23 723,06
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	275 973,70	
Intérêts	315,70	276 289,40
<i>Dépenses</i>		
Dépenses de personnel	234 319,89	
Missions de personnel	3 341,89	
Autres services contractuels	900,00	
Communications et autres dépenses	160,40	
Total des dépenses directes	238 722,18	
Frais administratifs	28 646,67	(267 368,85)
Fonds disponibles, fin d'exercice		32 643,61

Note : Fonds fiduciaire sous forme de contribution volontaire du Gouvernement de l'Italie afin de mettre à disposition de l'OMPI un administrateur auxiliaire.

Fonds fiduciaire/Japon/Afrique – PMA		
Solde, début d'exercice		1 606 873,84
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	2 200 000,00	
Intérêts	5 386,35	
Différence de change	10 304,38	2 215 690,73
<i>Dépenses</i>		
Dépenses de personnel	311 034,51	
Missions de personnel	118 796,51	
Voyages de tiers	740 068,64	
Bourses	168 678,52	
Conférences	211 694,48	
Honoraires d'experts	63 014,22	
Autres services contractuels	44 778,81	
Communications et autres dépenses	160,00	
Mobilier et matériel	360 617,05	
Fournitures	21 212,09	
Total des dépenses directes	2 040 054,83	
Frais administratifs	264 051,00	(2 304 105,83)
Fonds disponibles, fin d'exercice		1 518 458,74

Note : Fonds fiduciaire sous forme de contribution volontaire du Gouvernement du Japon destiné au programme de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle en Afrique et dans les pays les moins avancés (PMA).

Rapport de gestion financière 2010-2011

Fonds fiduciaire/Japon/droit d'auteur		
Solde, début d'exercice		638 085,15
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	1 054 453,00	
Intérêts	1 936,50	
Différence de change	787,62	1 057 177,12
<i>Dépenses</i>		
Dépenses de personnel	341 248,14	
Missions de personnel	167 303,40	
Voyages de tiers	449 008,03	
Bourses	800,19	
Conférences	51 976,35	
Honoraires d'experts	21 068,93	
Autres services contractuels	24 913,64	
Communications et autres dépenses	528,80	
Total des dépenses directes	1 056 847,48	
Frais administratifs	134 368,90	(1 191 216,38)
Fonds disponibles, fin d'exercice		504 045,89

Note : Fonds fiduciaire sous forme de contribution volontaire du Gouvernement du Japon destiné au programme de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.

Fonds fiduciaire/Japon/propriété industrielle		
Solde, début d'exercice		2 353 765,82
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	3 660 600,00	
Intérêts	7 065,55	
Différence de change	23 078,11	3 690 743,66
<i>Dépenses</i>		
Dépenses de personnel	1 011 866,33	
Missions de personnel	291 722,78	
Voyages de tiers	887 914,84	
Bourses	675 670,01	
Conférences	193 444,97	
Honoraires d'experts	43 514,60	
Publications	18 000,00	
Autres services contractuels	225 173,96	
Locaux et entretien	130 355,67	
Communications et autres dépenses	34 598,98	
Mobilier et matériel	104 672,78	
Fournitures	42 864,09	
Total des dépenses directes	3 659 799,01	
Frais administratifs	468 107,42	(4 127 906,43)
Fonds disponibles, fin d'exercice		1 916 603,05

Note : Fonds fiduciaire sous forme de contribution volontaire du Gouvernement du Japon destiné au programme de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine de la propriété industrielle.

Fonds fiduciaire/Japon/administrateur auxiliaire		
Solde, début d'exercice		–
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	267 848,00	
Intérêts	236,25	
Différence de change	422,40	268 506,65
<i>Dépenses</i>		
Dépenses de personnel	152 726,55	
Autres services contractuels	2 662,82	
Communications et autres dépenses	120,00	
Total des dépenses directes	155 509,37	
Frais administratifs	18 610,43	(174 119,80)
Fonds disponibles, fin d'exercice		94 386,85

Note : Fonds fiduciaire sous forme de contribution volontaire du Gouvernement du Japon afin de mettre à disposition de l'OMPI un administrateur auxiliaire.

Fonds fiduciaire/Libye		
Solde, début d'exercice		130 513,66
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	-	
Intérêts	285,20	285,20
<i>Dépenses</i>		
Communications et autres dépenses	160,00	
Total des dépenses directes	160,00	
Frais administratifs	-	(160,00)
Remboursement au donateur		(130 659,01)
Fonds disponibles, fin d'exercice		(20,15)

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération entre le Gouvernement de la Libye et l'OMPI pour la modernisation et le renforcement du système national de la propriété industrielle.

Fonds fiduciaire/Mexique		
Solde, début d'exercice		-
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	125 313,28	
Intérêts	39,10	125 352,38
<i>Dépenses</i>		
Communications et autres dépenses	20,00	
Total des dépenses directes	20,00	
Frais administratifs	1,40	(21,40)
Fonds disponibles, fin d'exercice		125 330,98

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération entre le Gouvernement du Mexique et l'OMPI pour la modernisation et le renforcement du système national de la propriété industrielle.

Fonds fiduciaire/Portugal		
Solde, début d'exercice		227 469,22
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	-	
Intérêts	1 498,83	
Différence de change	(40 457,26)	(38 958,43)
<i>Dépenses</i>		
Bourses	2 806,91	
Honoraires d'experts	10 888,86	
Communications et autres dépenses	162,95	
Mobilier et matériel	3 848,30	
Total des dépenses directes	17 707,02	
Frais administratifs	2 282,82	(19 989,84)
Fonds disponibles, fin d'exercice		168 520,95

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord entre l'Institut national de la propriété industrielle du Portugal et l'OMPI destiné à des activités conjointes de coopération en faveur des pays lusophones. Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont libellés en euros.

Fonds fiduciaire/République de Corée/administrateurs professionnels		
Solde, début d'exercice		554 593,14
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	1 180 821,00	
Intérêts	1 651,30	1 182 472,30
<i>Dépenses</i>		
Dépenses de personnel	889 058,61	
Autres services contractuels	1 481,85	
Communications et autres dépenses	160,40	
Total des dépenses directes	890 700,86	
Frais administratifs	106 884,10	(997 584,96)
Fonds disponibles, fin d'exercice		739 480,48

Note : Fonds fiduciaire sous forme de contribution volontaire du Gouvernement de la République de Corée afin de mettre à disposition de l'OMPI des administrateurs professionnels.

Rapport de gestion financière 2010-2011

Fonds fiduciaire/République de Corée/droit d'auteur		
Solde, début d'exercice		468 086,80
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	512 945,12	
Intérêts	1 256,50	
Différence de change	119,17	514 320,79
<i>Dépenses</i>		
Dépenses de personnel	93 489,92	
Missions de personnel	121 404,87	
Voyages de tiers	196 890,29	
Conférences	26 496,42	
Honoraires d'experts	23 368,26	
Autres services contractuels	56 219,85	
Communications et autres dépenses	160,20	
Mobilier et matériel	10 925,20	
Total des dépenses directes	528 955,01	
Frais administratifs	–	(528 955,01)
Fonds disponibles, fin d'exercice		453 452,58

Note : Fonds fiduciaire sous forme de contribution volontaire du Gouvernement de la République de Corée destiné au programme de coopération pour le développement de l'OMPI dans le domaine de la formation en droit d'auteur.

Fonds fiduciaire/République de Corée/propriété intellectuelle		
Solde, début d'exercice		1 285 517,98
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	1 221 815,05	
Intérêts	4 208,55	
Différence de change	(254,15)	1 225 769,45
<i>Dépenses</i>		
Dépenses de personnel	129 944,99	
Missions de personnel	147 016,79	
Voyages de tiers	350 166,40	
Bourses	50 847,35	
Conférences	48 699,27	
Honoraires d'experts	29 612,06	
Autres services contractuels	216 562,67	
Communications et autres dépenses	160,40	
Fournitures	1 476,08	
Total des dépenses directes	974 486,01	
Frais administratifs	295 128,00	(1 269 614,01)
Fonds disponibles, fin d'exercice		1 241 673,42

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord entre l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'OMPI destiné au programme de coopération pour le développement de l'OMPI, dans le domaine de la propriété intellectuelle dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

Fonds fiduciaire/République de Corée/droit d'auteur/administrateur professionnel		
Solde, début d'exercice		227 521,88
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	282 996,00	
Intérêts	599,25	283 595,25
<i>Dépenses</i>		
Dépenses de personnel	366 635,85	
Communications et autres dépenses	160,00	
Total des dépenses directes	366 795,85	
Frais administratifs	44 015,50	(410 811,35)
Fonds disponibles, fin d'exercice		100 305,78

Note : Fonds fiduciaire sous forme de contribution volontaire du Gouvernement de la République de Corée afin de mettre à disposition de l'OMPI un administrateur professionnel pour administrer le Fonds fiduciaire/République de Corée/droit d'auteur.

Fonds fiduciaire/République de Corée/éducation		
Solde, début d'exercice		–
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	160 873,35	160 878,95
Intérêts	5,60	
<i>Dépenses</i>		
Communications et autres dépenses	20,00	(20,00)
Total des dépenses directes	20,00	
Frais administratifs	–	
Fonds disponibles, fin d'exercice		160 858,95

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord entre l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'OMPI destiné à l'éducation en matière de propriété intellectuelle.

Fonds fiduciaire/Projet pilote de ressources mondialement accessibles des intermédiaires de confiance (TIGAR)		
Solde, début d'exercice		–
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	7 895,32	7 899,47
Intérêts	4,15	
<i>Dépenses</i>		
Conférences	1 349,00	(3 331,25)
Honoraires d'experts	1 559,00	
Communications et autres dépenses	40,00	
Total des dépenses directes	2 948,00	
Frais administratifs	383,25	
Fonds disponibles, fin d'exercice		4 568,22

Note : Fonds fiduciaire sous forme de contributions volontaires des organisations du secteur privé et d'intérêt public, visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres protégées par le droit d'auteur.

Fonds fiduciaire/États-Unis d'Amérique/droit d'auteur			
Solde, début d'exercice		719 298,67	
<i>Recettes</i>			
Fonds reçus	766 000,00	653 907,81	
Intérêts	3 402,39		
Différence de change	(115 494,58)		
<i>Dépenses</i>			
Missions de personnel	82 468,22	(945 792,12)	
Voyages de tiers	51 062,92		
Conférences	42 415,62		
Honoraires d'experts	50 459,66		
Autres services contractuels	492 264,87		
Communications et autres dépenses	118 784,07		
Total des dépenses directes	837 455,36		
Frais administratifs	108 336,76		
Fonds disponibles, fin d'exercice			427 414,36

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération entre l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur dans les pays en développement.

Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont libellés en dollars des États-Unis d'Amérique.

Rapport de gestion financière 2010-2011

Fonds fiduciaire/États-Unis d'Amérique/application des droits de propriété intellectuelle		
Solde, début d'exercice		570 251,83
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus *	(346 300,00)	
Intérêts	558,09	
Différence de change	14 492,26	(331 249,65)
<i>Dépenses</i>		
Voyages de tiers	155 106,45	
Conférences	14 713,03	
Communications et autres dépenses	189,85	
Total des dépenses directes	170 009,33	
Frais administratifs	22 059,89	(192 069,22)
Fonds disponibles, fin d'exercice		46 932,96

Cette rubrique inclut le montant de 500 000 dollars des États-Unis d'Amérique transféré en 2010 au Fonds fiduciaire/États-Unis d'Amérique/Droit d'auteur (voir ci-dessus). Ce montant a été reçu en 2009 de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) mais il était destiné à ce Fonds fiduciaire.

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération entre l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) et l'OMPI dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle.

Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont libellés en dollars des États-Unis d'Amérique.

Fonds fiduciaire/États-Unis d'Amérique/petites et moyennes entreprises		
Solde, début d'exercice		357 415,92
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	–	
Intérêts	1 239,30	
Différence de change	(26 619,73)	(25 380,43)
<i>Dépenses</i>		
Dépenses de personnel	22 507,05	
Voyages de tiers	10 128,41	
Honoraires d'experts	(531,00)	
Publications	1 227,95	
Autres services contractuels	68 632,05	
Communications et autres dépenses	32 007,84	
Total des dépenses directes	133 972,30	
Frais administratifs	17 330,81	(151 303,11)
Fonds disponibles, fin d'exercice		180 732,38

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération entre l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) et l'OMPI pour des services relatifs aux besoins dans le domaine de la propriété intellectuelle des petites et moyennes entreprises.

Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont libellés en dollars des États-Unis d'Amérique.

Fonds fiduciaire/Uruguay		
Solde, début d'exercice		58 592,54
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	65 232,04	
Intérêts	211,45	
Différence de change	3 113,77	68 557,26
<i>Dépenses</i>		
Voyages de tiers	3 011,54	
Communications et autres dépenses	2 868,56	
Fournitures	3 226,34	
Total des dépenses directes	9 106,44	
Frais administratifs	–	(9 106,44)
Fonds disponibles, fin d'exercice		118 043,36

Note : Fonds fiduciaire sous forme d'un accord de coopération technique entre le Gouvernement de l'Uruguay et l'OMPI pour le développement du système national de la propriété intellectuelle.

Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont libellés en dollars des États-Unis d'Amérique.

[Fin du document]